This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

EX-LIBRIS TECTORIS

OXFORD UNIVERSITY

TAYLOR INSTITUTION

ST. GILES', OXFORD OX1 3NA

V8.C8.1777 (2)

UN CHRÉTIEN CONTRE SIX JUIFS.

A LA HAYE.
Aux dépens des LIBRAIRES.

1777.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
OF OXFORD

ERRATA.

PAGE 23, ligne 7, *de deux cent*, liſez *de ſix cent.*

P. 34, l. 6, & *de princes*, liſez & *des princes.*

P. 58, l. 11, *quelquess ignorant*, liſez *quelques ignorants.*

P. 62, après le N°. XXIII, on a omis le *titre* DE JEPHTÉ.

P. 69, l. 10, *famglia noſtra*, liſez *famiglia noſtra.*

P. 79, l. 9, *père Charleroi*, liſez *père Charlevoi.*

P. 129, on a oublié la ſignature I.

P. 131, l. 10, *Kisk Ibrahim*, liſez *Kish Ibrahim.*

P. 133, l. 11, *O,prphée*, liſez *d'Orphée.*

P. 192, l. 14, *ſimplex mundities*, liſez *ſimplex munditiis.*

UN CHRÉTIEN CONTRE SIX JUIFS.

AVANT-PROPOS.

BÉNISSONS la foule innombrable des pamphlets Anglais, dans lesquels une partie de la nation accuse l'autre quatre fois par semaine de trahir la patrie, & qui sont traduits en François pour amuser les curieux.

Béniſſons les ſonnets, dont l'Italie fourmille, ſoit à l'honneur, ſoit contre l'honneur des dames.

Béniſſons les écrits polémiques des

Allemands, dans leſquels on ne ceſſe d'aprofondir des ſujets agréables de controverſe.

Béniſſons ſur tout les Français, qui, depuis quelque tems impriment environ cinquante mille volumes par année tant gros que petits, ſoit pour édifier le prochain, ſoit pour le ſcandaliſer, ſoit pour l'injurier, ſoit pour l'ennuier.

Mais pourquoi tant bénir cette énorme quantité d'inſectes? c'eſt leur multitude que je remercie. Je me cache dans leur foule. Leur grand nombre les fait périr en moins de tems qu'ils ne ſe forment. Je veux vivre deux jours comme eux.

Si ces livres duraient, s'ils ne tombaient tous les uns ſur les autres, dans un éternel oubli, ils ſeraient trop dangereux; on ſe verrait accuſé, vilipendé, condamné, juſqu'à la derniere poſtérité par quiconque a le loiſir & la malignité de faire un livre contre nous. Mais heureuſement un ennemi littéraire vous

intente un procès par écrit devant le tribunal de l'*univers*, soit dans une brochure, soit dans cinq ou six tomes. Cela est lu par cinq ou six personnes de l'un ou de l'autre parti, le reste de la terre l'ignore. Sans quoi les accusations graves, les injures mal déguisées, sous un air de modération, les calomnies qu'on se permet si souvent dans les disputes, pourraient avoir des suites fâcheuses.

C'est donc devant un très petit nombre de lecteurs oisifs que je veux plaider la cause d'un homme horriblement accusé & bafoué, & qui n'a pas la force de se défendre : & je la plaide aujourd'hui parce qu'elle sera oubliée demain. Je suis l'ami du prévenu, je suis avocat. Voici le fait.

Un ancien professeur, dit-on, d'un collège de la rue St. Jacques à Paris, écrivit en 1771 une satyre contre un Chrétien sous le nom de trois Juifs de Hollande ; & il en a fait imprimer une

autre à Paris en trois volumes assez épais en 1776, sous le nom de trois Juifs de Portugal, demeurant en Hollande auprès d'Utrecht.

Voilà donc un Chrétien obligé de se battre contre six Juifs. Est-ce Antiochus d'un côté, & de l'autre les Macabées ? La partie est d'autant plus inégale, que le savant professeur se sert souvent d'armes sacrées contre lesquelles je n'ai ni ne veux jamais avoir de bouclier.

(*) *N. B.* Vous lui imputez de faire lui-même une édition de ses ouvrages, il n'en a jamais faite aucune, Monsieur, ceux qui ont bien voulu en faire dernièrement, comme Mrs. Crammer, Conseillers de Genève, & Mr. le Bourguemestre, Mr. le premier Pasteur de Lausanne, sans le consulter, savent avec quelle indignité & quelle bêtise on les a contrefaites ; vous avez du goût sans doute, & vôtre stile le prouve assez. La faction dont vous êtes s'est toûjours distinguée par une manière d'écrire bien supérieure au stile de collège, qui était celui de vos adversaires. Daignez ouvrir le vingt troisième tome de l'édition de Londres, imitée de celle de Lausanne, vous verrez plus de cinquante pièces de la bibliotèque bleue & des charniers St. Innocent, entassées avec

Je vais répondre auſſi diſcrétement que je le pourrai aux accuſations, auxquelles on peut répondre ſans tomber dans le piège que nous a tendu Monſieur le profeſſeur Juif.

Il a la cruauté d'imputer à ſa victime, je ne ſçais quelles brochures, les unes judaïques, les autres anti-judaïques, dont ce cher ami eſt très innocent. (*) Il expoſe un veillard bientôt nonagenaire, couché déja, peut être, dans le lit de

une merveilleuſe confiance depuis la page 229 juſqu'à la fin. Un éditeur famélique ramaſſe toutes ces ordures pour achever un tome qui n'eſt pas aſſez épais, & il donne hardiment ſon édition en trente en quarante volumes, que des curieux trompés achètent & qui pourit dans leur bibliotèque. C'eſt le nom de l'auteur qu'on a acheté, ce n'eſt pas l'ouvrage. L'imprimeur quelqu'il ſoit, a la hardieſſe de mettre à la tête de chaque volume *Œuvres complettes enrichies de notes, le tout revu & corrigé par l'auteur lui-même.* Il y a une édition ſous ſon nom dans laqu'elle on a gliſſé trois tomes entiers qui ne ſont pas de lui. Tel eſt l'abus qui règne dans la librairie & dans preſque tous les genres de commerce. Il y a des vaiſſeaux marchands : il y a des pirates. Le monde ne ſubſiſte que d'abus.

mort, à la barbarie de quelques perſécuteurs qu'il croit animer par ſes délations calomnieuſes ; & c'eſt en feignant de le ménager, en lui prodiguant des louanges ironiques, en l'appellant grand homme, qu'il lui porte reſpectueuſement le poignard dans le cœur. Moi qui prends ſon parti avec autant de candeur qu'il prit le parti de Monſieur l'abbé Bazin ſon oncle, je conjure ce Juif de ne me point combattre avec ces armes empoiſonnées. Je fais une guerre honnête. Entrons en matière.

Je me range d'abord ſous l'étendard de St. Jérôme. J'invoque la lettre que ce grand homme écrivit à Dardanus du petit village de Bethléem, où il habita ſi long tems ; voici comme il parle de la Judée.

[*Lettre de St. Jérome.*

» Je prie ceux qui prétendent que le
» peuple Juif prit poſſeſſion de ce pays
» après la ſortie d'Egypte, de nous faire
» voir ce que ce peuple en a poſſedé.
» Tout ſon domaine ne s'étendant que
» depuis Dan juſqu'à Berſabé, c'eſt-
» à-dire l'eſpace de 160 milles en longueur
» (environ 53 de nos lieues)..... J'ai
» honte d'exprimer la largeur de cette
» terre de promiſſion; on ne compte que
» quarante ſix milles (environ 17 lieues)
» depuis Joppé juſqu'à Bethléem, après
» quoi on ne trouve plus qu'un affreux
» déſert habité par des nations barbares...
» Voilà donc, ô Juifs! l'étendue du
» pays que vous vous vantez de poſſéder,
» & dont vous faites vanité parmi les
» nations qui ne vous connoiſſent pas.
» Allez etaler cet orgueil chimérique aux

» ignorants : pour moi qui vous connais » à fond je ne donne point dans vos » pannaux, cherchez vos dupes ailleurs.

» Vous me direz peut être que par la » terre de promission on doit entendre » celle dont Moyse fait la description » dans le livre des Nombres. Il est vrai » que Dieu vous l'a promise cette terre » mais il est faux que vous l'aiez jamais » possédée..... L'évangile me promet » la possession du royaume des cieux, » dont il n'est pas fait la moindre mention » dans vos écritures.....

» Vous avez commis beaucoup de » grands crimes, ô Juifs! & vous êtes » devenus esclaves de tous vos voisins, » &c. &c. &c. «

Après ce témoignage, mon ami a pu se permettre quelques petites libertés sur le peuple de Dieu, à l'exemple de St. Jérôme. Mais quand il est allé trop loin, ce qu'il ne faut jamais faire, je l'en ai charitablement averti, & il en a demandé

pardon à Mr. Pinto Juif de Bordeaux, fort estimé des chrétiens.

Examinons au plus vite les pièces du procès.

I.

Du cadran d'Ezechias & de l'ombre qui recule, & de l'astronomie Juive.

Le secretaire chrétien des six Juifs accuse mon ami d'avoir dit que les anciens Hébreux, les gens d'au-delà, les passagers (car c'est ce qu'Hébreux signifie) n'étaient pas si savants en astronomie que Mrs. Cassini, le Monier, la Lande, Bailli, le Gentil, &c. Je tiens qu'il a raison. Ce qui m'induit à le croire c'est que je ne vois pas seulement le nom d'heure dans les cinq premiers livres conservez par ce peuple, aucune division du jour n'y est jamais marquée. De la Genèse aux Macabées, il n'est parlé d'aucune éclipse, & vous voyez que

depuis quatre mille ans, les Chinois n'ont jamais manqué d'obſerver & de raporter dans leur hiſtoire toutes les éclipſes qu'ils ont aperçues. Ce n'eſt point d'ailleurs inſulter une nation que de dire qu'elle n'était point autrefois mathématicienne. Il paraît que le roi Ezechias n'en ſavait pas tant que vos Juifs d'Eſpagne qui aidèrent depuis le roi Alphonſe X. à conſtruire ſes fameuſes tables aſtronomiques.

Le prophète Iſaïe veut faire un prodige qui aſſure Ezechias malade de ſa guériſon: il lui demande s'il veut que l'ombre de ſon cadran au ſoleil avance ou recule de dix lignes; le malade répond, il eſt bien aiſé de faire avancer l'ombre, je veux qu'elle recule: le malade ſe trompait; l'un dérangeait autant que l'autre le cours de la nature entière.

Je ſuis perſuadé que dans la ſuite il y eût de ſavants Juifs, & ſurtout dans Alexandrie: ils n'auroient pas fait retro-

grader le ſoleil comme Iſaïe ; mais ils l'auraient mieux connu. Il paraît même que vers le tems de la deſtruction de Jéruſalem, l'hiſtorien Flavian Joſeph, & le philoſophe Philon, n'étaient pas abſolument étrangers à l'aſtronomie. Flavian Joſeph parle du Sare des anciens Caldéens, compoſé de 223 mois lunaires, qui ſervaient à former la période de ſix cent ans.

S'il y a quelque choſe de vrai dans l'hiſtoire des ſciences & des erreurs, c'eſt qu'elles viennent preſque toutes des bords du Gange, & quelque prodigieuſe que paraiſſe leur antiquité, on ne peut guères leur dire, à beau mentir qui vient de loin. Preſque tous les ſavants de nos jours conviennent que les Bracmanes furent les inventeurs de l'aſtronomie & de la mithologie.

Après ces Indiens viennent les Perſans, les Caldéens, les Arabes, les Atlantides. Pour les Egyptiens ils ſemblent être plus

récents, parce qu'il falut des siècles pour dompter le Nil, & pour rendre le meilleur terrain du pays habitable, comme l'a tant dit mon ami, tant honni par vous.

Les Grecs qui parurent les derniers de tant de peuples antiques, les éclipsèrent tous dans les arts. S'il faut venir aux Juifs, c'était, il faut l'avouer, un chétif peuple Arabe, sans art & sans science, caché dans un petit pays montueux & ignoré, comme Flavian Joseph l'avoue dans sa réponse à Appion. Ce peuple ne posséda une capitale, & n'eut un temple qu'environ dix-sept cent ans après que celui de Tyr avait été bâti; il ne fut connu des Grecs que du tems d'Alexandre, devenu leur dominateur, & ne fut aperçu des Romains que pour être bientôt écrasé par eux dans la foule.

Les Romains créérent roi de Judée un Arabe, fils d'un entrepreneur des vivres; & bientôt après ces pauvres Juifs

furent eſclaves pour la huitième fois, ſur les ruines de leur ville fumante de ſang, & vendus au marché, chaque tête au prix de l'animal dont ce déplorable peuple n'oſait manger. Je n'accumule pas toutes ces vérités pour offenſer la nation Juive; mais pour la plaindre.

II.

Si les Juifs écrivirent d'abord ſur des cailloux.

Le ſecretaire des ſix Juifs prétend que leurs pères avaient dans un déſert toutes les commodités pour écrire à peu près comme on les a de nos jours. Il reprend vivement mon ami d'avoir cru qu'on gravait alors ſur la pierre. Cependant le livre de Joſué eſt le garant de ce que mon ami a avancé; car il eſt dit: » Joſué brûla la ville de Hai, la réduiſit » en cendre, & en fit un monceau de » ruines éternelles, fit pendre le roi,

» & éleva un autel de pierres au Seigneur
» le Dieu d'Iſraël, ſur le mont-Hebal;
» il fit cet autel de pierres brutes comme
» il étoit écrit dans la loi de Moyſe,
» & il y offrit des holocauſtes & des
» victimes pacifiques, & il écrivit ſur les
» pierres le deuteronome. (*) *Joſué*,
» *Chap. IV.*

III.

De gens maſſacrés pour avoir graſſeyé en parlant.

Je ſuis obligé de vous ſuivre, & de paſſer avec vous d'un article de maſſonerie à un objet de morale. Il s'agit de quarante deux mille de vos frères, les Juifs de la tribu d'Ephraim qui furent tous égorgés

(*) Le ſecretaire qui paraît très inſtruit des anciens uſages & des arts de l'antiquité, aurait bien dû nous inſtruire comment on écrivait ſur des cailloux non taillés, & comment cette écriture n'était pas effacée par le ſang des victimes qui coulait continuellement ſur cet autel de pierres brutes. Cette recherche eût

par leurs frères des autres tribus, à un des gués de la petite rivière Jourdain. On leur criait, prononcez Shibolet, épi de bled. Ces malheureux qui graſſeyaient & qui ne pouvaient dire Shibolet, diſaient Siboleth, & on les égorgea comme des moutons..... Quelle erreur y a-t-il donc Monſieur? Quelle mauvaiſe intention? Quelle faute à dire qu'ils furent maſſacrés pour avoir graſſeyé? L'horreur, l'abomination n'eſt-elle pas que des frères aient maſſacré tant de frères pour quelque cauſe que ce puiſſe être.

IV.

Du veau d'or.

Voici une affaire à peu près auſſi maſſacrante & plus ſcientifique. Mon ami

---

été plus néceſſaire, que l'affreuſe malignité d'imputer à mon ami, je ne ſçais quelles brochures; où il eſt dit que Thot a compoſé des livres en caractères alphabétiques, écrits ſur autre choſe que ſur des tables de pierre & de bois, il y a environ cinq mille ans.

qui reſpecte les théologiens & qui ne l'eſt point, a ſoutenu d'après pluſieurs pères de l'Égliſe & d'après la ſimple raiſon, que tout fut miracle dans la manière dont Dieu conduiſit ſon peuple dans le déſert & l'en tira; que toutes les voies de Dieu furent autant de miracles; que la fonte & la fabrication du veau d'or en 24 heures, cet or jetté dans le feu & réduit en poudre, & avalé par tout le peuple, les vingt trois mille hommes qui ſe laiſſent choiſir & égorger ſans ſe défendre, *&c.* ſont d'auſſi grands prodiges que tous ceux dont le Pantateuque eſt rempli. Sur quoi mon ami a proferé cette exclamation qui me ſemble ſi religieuſe & ſi convenable, *l'hiſtoire d'un peuple conduit par Dieu même, ne peut être que l'hiſtoire des prodiges.*

Commençons par vous prouver, Mr. qu'en ſuivant exactement l'énoncé de la ſainte écriture, le veau d'or fut jetté en fonte en 24 heures, quoique la Horde Juive

Juive n'eût point d'heures encore, & soit qu'on se serve du terme d'un jour ou d'une nuit pour exprimer le tems dans lequel ce Veau fut fabriqué.

Et Moyse entrant au milieu de la nuée monta sur la montagne & y demeura quarante nuits : Exod. Chap. 14. *& le Seigneur ayant achevé tous ces discours sur la montagne Sinaï donna à Moyse son témoignage & sa loi en deux tables de pierre, écrites du doigt de Dieu* : Chap. 16.

Il paraît, Monsieur, que voilà les quarante jours accomplis, & il est clair aussi, permettez-moi de le dire, qu'on écrivait dans ce désert sur la pierre.

Mais le peuple voyant que Moyse différait à descendre de la montagne s'assembla devers Aaron, & lui dit : fais nous des Dieux qui marchent devant nous, car nous ne savons ce qui est arrivé à cet homme, Moyse, qui nous a fait sortir de la terre d'Egypte ; & Aaron leur répondit ; ôtez les parures oreillères de vos femmes, fils & filles ; &

apportez les moi ; & le peuple fit comme Aaron avait commandé, & apporta les parures oreilleres, & Aaron les ayant reçues leur fit un Veau avec le burin ; Veau d'ouvrage de fonte ; & ils dirent voilà tes Dieux, ô Iſraël ! qui t'ont tiré de la terre d'Egypte. Ce qu'Aaron ayant vu ; il dreſſa un autel devant le Veau, & il cria par la voix d'un Crieur : c'eſt demain la fête du ſeigneur Veau.

Il me ſemble, Monſieur, qu'il n'y a que vingt quatre heures entre la demande du Veau d'or & ſa fête. Les quarante jours pendant leſquels Moyſe & Joſué reſtèrent avec Dieu ſur la montagne ſont paſſés ; la loi eſt entre ſes mains, & pendant qu'il eſt prêt à deſcendre, le peuple demande à adorer des Dieux qui marchent : Aaron imagine un Veau d'or : on le jette en fonte : on l'adore ; on n'a pas perdu du tems.

Il eſt très vrai que Mr. Pigal demande ſix mois pour fondre un Veau d'or, &

même ſans le réparer au ciſeau & à la lime, encore moins au burin ; car un tel ouvrage ne ſe fait pas avec le burin. Tout cela eſt très long, & prodigieuſement difficile ; pardonnez donc, à mon ami, d'avoir regardé cette avanture comme un prodige que Dieu permettait ; car, aparemment, vous conviendrez que rien n'eſt ici dans le cours des choſes naturelles.

V.

De la maniere de fondre une ſtatue d'or.

Vous croyez, Monſieur, que dans les déſerts d'Oreb & de Sinaï, il y avait des moyens plus expéditifs de fondre une ſtatue de métal, que ceux dont ſe ſervent nos ſculpteurs. J'oſe vous répondre qu'il n'y en a point : il faut abſolument un moule, tellement préparé, arrêté, affermi, entouré qu'il ne ſe caſſe ni ne ſe démente en aucun endroit pendant l'opération : il faut que l'or ſe répande autour de lui exactement, ſans

félure, ſans inégalité; c'eſt ce qui eſt très long eſt très difficile.

Vous dites que vous avez trouvé à Paris, dans la rue Guérin-Boiſſeau, un ſculpteur qui vous a offert de vous faire le Veau d'or en huit jours. Si vous avez fait marché dans la rue Guérin-Boiſſeau, vous ne deviez donc pas dater vos lettres d'un village près d'Utrecht, où l'on dit que les Janſéniſtes ſe ſont refugiés.

Mais dans quelque pays que vous faſſiez vos miracles, je retiens place. vous me direz avec La Fontaine:

Voyez vous point mon Veau? Dites-le moi.

V I.

Magnificence des Juifs, qui manquaient de tout dans le déſert.

Vous nous aſſurez que dans le déſert affreux d'Oreb, les garçons Juifs & les filles Juives, qui manquaient de vêtemens & de pain, avaient aſſez d'or à leurs oreilles pour en compoſer un

Veau, vous faites le compte des richeſſes que ce peuple avait volées en Egypte, vous aviez trouvé ci-devant environ neuf millions ; nous ne comptons pas après vous, Monſieur ; & nous vous en croyons ſur vôtre parole, ſans prétendre diſputer ſur cet article. Vous ſavez que quand les Arabes volent ils diſent, Dieu me l'a donné. La troupe de Cartouche diſoit, Dieu mercy je l'ai gagné.

VII.

Tout eſt miraculeux.

Et lorſque Moyſe fut arrivé près du camp, il vit le Veau & les danſes, & dans ſa grande colère il jetta les tables de la loi, qu'il portait dans ſa main, & les briſa au pied de la montagne, & ſaiſiſſant ce Veau qu'ils avaient fait : il le brûla & le réduiſit en pouſſière, laquelle il répandit dans l'eau & en donna à boire aux enfans d'Iſraël.

C'eſt ici, Monſieur, que je ſuis plus que jamais de l'opinion religieuſe de

mon ami, qui dit que tout doit être miraculeux dans l'hiſtoire du peuple de Dieu, ou plutôt de Dieu même, parce qu'un Dieu ne peut parler & agir que miraculeuſement. C'eſt donc un très grand prodige, qu'un Veau d'or jetté dans le feu s'y ſoit converti en poudre. On vous l'a déja dit & on vous le repete; il n'y a point de fourneau quelque violent qu'il puiſſe être, fût-ce la fournaiſe de Sidrac, Miſak & Abdenago? Fût-ce un des feux allumez autrefois par l'Inquiſition? Fût-ce le feu qui conſuma le corps du reſpectable Conſeiller de grand'Chambre, Anne Dubourg, & la Maréchalle d'Ancre, & les cinquante Chevaliers du Temple, & tant d'autres; il n'y a point de feu, vous dis-je, qui puiſſe réduire l'or en poudre; ce métal ſi prodigieuſement ductile, ſe fond, ſe liquéfie. Mais que dans le déſert effroyable d'Oreb, où il n'y a jamais eu d'arbres, on ait trouvé une aſſez énorme quantité

de bois pour fondre un gros Veau, un Bœuf d'or, & pour le pulvériser; cela est impossible à l'industrie humaine. Je dis gros Veau, je dis gros Bœuf; parce qu'il est écrit que Moyse l'aperçut en s'approchant du camp, parce que dans ce camp composé de deux cent trente mille combattans, il y avait entre deux & trois millions de Juifs & de Juives; parce que si Moyse, n'étant pas dans le camp, put voir tout d'un coup cet animal, il fallait qu'il fût bien gros, & au moins de la taille du Bœuf Apis, dont il était la brillante image.

VIII.

De l'or potable.

Pour accabler mon ami vous changés le procès criminel que vous lui faites en un autre procès. Vous parlez d'or potable. On ne vous a jamais nié qu'on pût avaler de l'or, du plomb, de l'antimoine. Que ne put-on pas avaler? Mon ami avale

les injures cruelles que vous lui dites avec des compliments ; les calomnies dont vous les chargés, les accusations odieuses que vous intentez, & qui dans d'autres tems pouraient avoir le cruel effet de faire excommunier un honnête homme. Tandis que vous faites avaler ces pilules si amères, préparées d'une main qui n'est ni tout-à-fait Judaïque, ni tout-à-fait Catholique, pourquoi nous invitez-vous à vous parler d'or potable ?

Si c'est vôtre veau cuit sous la braise, & pulverisé par cette braise, la chose est impossible, comme toute la terre en convient.

Si vous voulez parler de l'or potable des charlatans ; c'est une question très étrangère. L'or est indestructible ; l'eau qu'on appelle régale, parce qu'on a donné à l'or le nom de roi des métaux : le dissout si imparfaitement, qu'elle ne peut lui ôter la plus légère partie de sa substance ; on lui rend, avec de l'eau forte, toutes ces parties que l'eau régale avait séparées.

Ces deux eaux sont les poisons les plus violents, & vous ne prétendez pas, Monsieur, que Moyse ait fait boire de cette eau aux Israelites pour empoisonner tout le peuple de Dieu.

Vous dites que Sthal, Chrétien & Chimiste a fait de l'or potable, & vous cités ses opuscules (sans dire quel opuscule) dans lesquels il dit que *le sel de tartre mêlé au soufre dissout l'or au point de le réduire en poudre qu'on peut avaler.* Je sçais bien que le foye de soufre mêlé avec l'eau régale lui ôte la propriété d'être or fulminant, propriété terrible plus dangéreuse que celle de la poudre à canon. Nous regardons le soufre oomme l'ennemi de l'or. Je n'ai jamais vu d'or réduit en poudre que par la lime. Je regarde toutes les dissolutions d'or comme des poisons mortels, sans en excepter l'or potable de Mademoiselle Grimaldi; je ne vous parle point des gouttes du général La Mothe; je ne connais point

cette compoſition, mais je ne vous conſeille pas, Monſieur, d'avaler de l'or du Chrétien Sthal, réduit en poudre par le moyen du ſel de tartre & du foye de ſoufre : premièrement, parce que je ſuis très sûr que ces deux ſeuls ingrédiens ne peuvent pulvériſer l'or, & que ſi Sthal a dit cela, il a dit une inſigne fauſſeté : ſecondement, parce que je ſuis encore très sûr que vous ſeriez en danger de mort, ſi vous preniez de la diſſolution d'or faite par les procédés ordinaires, & que je ne veux pas vous tuer, quoique vous aiez voulu tuer mon ami.

Hélas ! Monſieur, vous avez parlé ſans le ſavoir, à un homme qui n'eſt que trop au fait des préparations de l'or ; j'ai chez moi plus d'un Artiſte qui ne travaille qu'à cela : il m'en coute aſſez pour que je ſois en droit de dire mon avis.

IX.

De vingt-trois mille Juifs égorgés par leurs frères.

Vous faites un crime à mon ami d'avoir plaint vingt trois mille Juifs maſſacrés par les Lévites, leurs frères, ſans ſe défendre. Ah! Monſieur, ſi vous êtes Juif, aiez quelque compaſſion pour vos frères, ſi vous êtes Chrétien aiez en pour vos pères. Mon ami a eu le bonheur d'inſpirer l'eſprit d'indulgence à bien des gens qui avaient à ſe reprocher des ſévérités impitoyables. N'a-t-il pu parvenir à vous rendre humain?

Et Moyſe voyant le peuple nud, car Aaron l'avait dépouillé à cauſe de ſon ignominie (*) [du Veau d'or] *& l'avait*

(*) Pluſieurs perſonnes ſenſibles ont été ſurpriſes qu'Aaron lui-même livrât les coupables, car il paraiſſait le plus criminel; le peuple avait demandé des Dieux qui marchaſſent, & Aaron imagina le Bœuf.

exposé au milieu de ſes ennemis ; Moyſi ſe met à la porte du camp, & dit, qui eſt au Seigneur ſe joigne à moi ; & tous ceux de la race de Lévi ſe joignirent à lui, & il leur dit : que chacun mette ſon épée ſur ſa cuiſſe ; allez & revenez d'une porte à l'autre à travers du camp : que chacun tue ſon frère, ſon ami & ſes proches. Les enfans de Lévi firent ce que Moye ordonnait, & il y eut en ce jour vingt trois mille hommes de maſſacrés.

Quoi, Monſieur, voilà (par le texte) Moyſe lui-même, qui a l'âge de quatre-vingt ans paſſés ſe met à la tête d'une troupe de meurtriers, *qu'on ſe joigne à moi*, & qui avec eux égorge de ſes mains vingt trois mille de ſes compagnons. Chacun tue ſon frère, ſon ami, ſon parent ! C'eſt mon ami, à moi, mon innocent ami, que vous accuſés d'être l'ennemi des Juifs ; c'eſt lui qui pleure ſur les infortunés qu'on égorge, & c'eſt vous qui vous réjouiſſez de ce maſſacre !

Il faut de la fraîcheur, dites vous, *quand les préparatifs sont nombreux.* Ah ! Monsieur, ce n'est pas à vous de le dire. Je ne veux pas vous demander si vous auriez trouvé bon que l'on égorgeât vingt-trois mille convulsionnaires. Je ne veux pas vous outrager, comme vous avez insulté mon ami. Quoi vous auriez donc applaudi à la St. Barthelemi ; car enfin les soixante & dix mille citoyens qu'on égorgea en France étaient des rebelles à votre religion dominante ; ils étaient plus coupables que vos Israëlites ; car ils péchaient contre les loix connues ; & les Israëlites furent moins coupables, quand ils s'impatientèrent de ne point recevoir des loix qu'on leur fesait attendre depuis quarante jours ! O homme, qui que vous soyez, apprenez à pardonner.

Pour moi, Monsieur, quand même vous auriez été convulsionnaire, ce que je ne crois pas, je ne pourais vous vouloir du mal. Quand même vous auriez

écrit des lettres de cachet ſous le frère le Tellier, encore aurais-je pour vous de l'indulgence ; encore ſerais-je votre frère ſi vous daigniez être le mien.

X.

De vingt quatre mille autres Juifs, égorgés par leurs frères.

Mais, pardonnez encore une fois à mon malheureux ami, ſi après avoir plaint vingt trois mille pauvres Juifs mis en pièces ſans ſe défendre, par les propres mains de l'octogénaire ou nonagénaire Moyſe, & par ſes Lévites ; il a de plus oſé étendre ſa pitié ſur vingt quatre mille autres deſcendants de Jacob, aſſaſſinés environ quarante ans après, & toûjours par leurs frères.

Vous croyez, ou faites ſemblant de croire que ces vingt quatre mille Juifs moururent de la peſte en un jour : je le ſouhaite. Dieu eſt le maître de choiſir le genre de mort dont il veut que les hommes

périssent. Mais voici le texte dans toute sa pureté.

Et l'Eternel dit à Moyse : Saisis tous les les princes du peuple & pends les tous à des potences à la face du soleil, &c..... *Et on en tua ce jour-là vingt quatre mille.* Nombres, Chap. 25.

Pourquoi défigurez-vous entièrement ce passage ? Ce sont les princes du peuple que Moyse fait d'abord pendre ; & vous traduisez que *Moyse les assembla avec lui pour faire pendre les coupables* ! vous pouvez savoir cependant que Zamri, qui fut assassiné le premier, était un prince du peuple : *dux de cognatione*, chef de tribu, & que sa femme, ou sa maîtresse *Cosbi*, était fille du roi ou prince de Madian : *Cosbi, filiam ducis Madian.* Pourquoi dites-vous que ce prince & cette princesse moururent d'une épidémie, d'une peste qui emporta vingt quatre milles hommes en un jour ! *Occisi sunt* ; on les tua, signifie-t-il la peste ?

N'eſt-il pas vraiſemblable que ces princes du peuple, tués par l'ordre exprès de Moyſe, étaient à la tête d'un grand parti contre lui, & qu'ils voulaient dépoſſéder un viellard qu'on nous peint âgé de cent vingt ans dont ils étaient laſſés & jaloux, un viellard dur & mal aviſé (ſelon eux) qui pendant vingt annés avait fait errer plus de deux millions d'hommes dans des déſerts épouvantables, ſans pain, ſans habits, ſans pouvoir ſeulement entrer dans cette terre promiſe, malheureux objet de tant de courſes? L'auteur du livre des Nombres, quel qu'il ſoit, ne dit pas cela, je ne le dis pas non plus; mais je ſoupçonne qu'on peut le ſoupçonner.

Voici ce qui me fait croire qu'on peut me pardonner mon ſoupçon: je ne recherche point quel eſt l'auteur du livre des Nombres; je mets à part l'opinion du grand Neuton, & celle du ſavant le Clerc, & celle de tant d'autres. Je ne veux

vaux point deviner dans quel esprit on écrivit ce *Bemiddebar*, ce livre des Nombres. Je me tiens à la Vulgate reçue & consacrée dans notre Sainte Eglise, & je n'ose même la citer que sur les difficultés qui regardent l'histoire. Je me donne bien de garde de toucher au théologique. Je sens bien que cela ne m'appartient pas.

L'historique me dit donc que le prince Juif, nommé Zamri couchait dans sa tente avec la femme ou la maîtresse, la princesse, nommée Cosbi, fille du grand prince Madianite, nommé Sur, lorsque Phinée, petit fils d'Aaron, & petit neveu de Moyse, commença le massacre par entrer subitement dans la tente de ces princes, que l'auteur appelle *Bordel-Lupanar*; & cet arrière neveu de Moyse est assez vigoureux & assez adroit pour les percer tous deux d'un seul coup dans les parties de la génération, parties qui étaient sacrées chez tous les peuples de

ces cantons, & sur lesquelles même on fesait les ferments. Or cet assassinat sacrilège, commis par le plus proche parent de Moyse, ne nous induit-il pas à croire qu'il s'agissait de le venger d'une cabale des princes d'Israël & de princes de Madian, soulevée contre le législateur? C'est ce que je laisse à juger par tout homme éclairé & impartial.

XI.

Remarque sur le prince Zambri & sur la princesse Cosbi, massacrés au sacrifice.

A peine ce jeune prince & cette jeune princesse sont-ils singulièrement assassinez, *nubendi tempore in ipso*, que les Satellites de Phinée coururent assassiner vingt quatre mille hommes du peuple, sans compter les princes: *Occisi sunt*, qu'en dites-vous? Je ne sçais pas ce que mon ami en a dit: il me mande que vous le citez à faux, je n'ai point vu en effet

dans ſes ouvrages le paſſage que vous lui imputez. Laiſſez-moi juſtifier mon ami, & pleurer ſur ce pauvre prince & ſur cette pauvre princeſſe maſſacrés en feſant l'amour. Si vous ne les avez jamais pleurés, je vous plains. Un de vos plaiſants de Paris m'exhorte à me conſoler en me diſant que tout cela n'eſt peut-être pas vrai! ce plaiſant me fait frémir.

XII.

Quel Scribe écrivit ces choſes.

Ce mauvais plaiſant, Monſieur m'empêche de diſcuter avec vous, quel Scribe a écrit le premier vos volumes Juifs, dans quel tems ils ont été écrits, s'ils ont tous été dictés par le Saint-Eſprit, ſi jamais il ne s'eſt trouvé de Juif qui ait écrit ſans être inſpiré, comme ont fait probablement, Flavian Joſeph, & Philon, & Onkelos, & Jonathan, & les auteurs du Talmud, & mon ami

Ephraïm, Juif d'un grand roi, plus brave que vôtre David, & plus éclairé que vôtre Salomon.

Dieu me garde, Monſieur, de marcher avec vous ſur ces charbons ardents, cachés ſous des cendres trompeuſes. C'eſt à vous d'examiner quelles raiſons avait le grand Neuton pour décider que le Pentateuque fût compoſé par Samuël, tandis que pluſieurs autres ſavants le croient redigé tel qu'il eſt par Eſdras: pour moi je n'oſe entrer dans cette quérelle; il y a des choſes qu'on dit hardiment en Angleterre, & qu'il ſerait dangéreux, peut être, de dire à Paris; on peut y jouer avec un prodigieux ſuccès, toutes les pièces du divin Shakeſpeare, mais on ne peut y profeſſer toutes les découvertes de Neuton.

C'eſt par la même circonſpection que je ne vous parlerai ni du magiſtrat Colins, ni du maître ès arts Wolſton, ni du Lord Schaftersbury, ni du Lord

Bolingbroke, ni du célèbre Gordon, ni de ce fameux membre du Parlement Trenchard, ni du doyen Swift, ni de tant d'autres grands génies Anglais : *quid de cumque viro & cui dicas sæpe caveto.*

J'ajoute : *caveto in Gallia & in Hispania plus quàm in Italia.* Il est vrai qu'actuellement toutes ces disputes théologales ne font plus aucun effet ni en Angleterre, ni en Hollande, ni en aucun pays du Nord : on est assez sage pour les mépriser ; un homme qui voudrait aujourd'hui expliquer certaines choses contradictoires ne serait que ridicule.

XIII.

Qui a fait la cour à des Boucs & à des Chèvres ?

Passons vite aux singularités historiques dont il est permis de parler. Vous êtes fâché contre mon ami de ce qu'il passe selon vous pour avoir dit que vos grands

pères ſefaient autrefois l'amour à des Chèvres ; & vos grands mères à des Boucs dans les déſerts de Pharan, de Sin, d'Oreb, de Cades Barné ; où l'on était fort déſœuvré : la choſe eſt très vraiſemblable, puiſque cette galanterie eſt expreſſément défendue dans vos livres. On ne s'aviſe guères d'infliger la peine de mort pour une faute dans laqu'elle perſonne ne tombe. Mais ſi ces fantaiſies ont été communes il y a plus de trois mille ans chez quelques uns de vos ancêtres, il n'en peut réjaillir aucun opprobre ſur leurs deſcendans. Vous ſavez qu'on ne punit point les enfans pour les ſottiſes des pères, paſſé la quatrièment génération. De plus vous ne deſcendez point de ces mariages hétéroclites. Et quand vous en deſcendriez, perſonne ne devrait vous le reprocher.

On ne ſe choiſit point ſon père.
Par un reproche populaire
Le ſage n'eſt point abbatu.

Songez que ſous l'empire floriſſant d'Auguſte, qui fit régner les loix & les mœurs, à ce que dit Horace, les Chèvres ne furent pas abſolument mépriſées dans les campagnes : les Boucs en étaient jaloux. Souvenez vous du *Novimus & qui te* de Virgile ; les Nimphes en rirent, dit-il, & ſi vous m'en croyez, vous en rirez auſſi, au lieu de vous fâcher, comme Mr. Larcher du collège Mazarin s'eſt fâché contre le neveu de l'abbé Bazin, qui n'y entendait pas fineſſe.

Le Maréchal de la Feuillade écrivit un jour au prince de Monaco, *Laſciamo queſte porcherie horrende. Non ho maï fatto il peccato di beſtialita che con voſtra altezza.*

XIV.

Des Sorciers.

Je ne ſçais jamais ſi c'eſt au Juif, ou au ſecretaire de la rue St. Jaques, ou au ſavant d'un village près d'Utrecht, à qui

j'ai l'honneur de parler. Quoiqu'il en ſoit c'eſt toûjours en général à Iſraël que mes réponſes doivent être adreſſées.

Iſraël prétend qu'on s'eſt contredit quand on a parlé du Sabat des Sorciers. Il n'y a point de Démonografe qui n'ait aſſuré que les Sorciers qui allaient au Sabat par les airs ſur un manche à balet pour adorer le Bouc, avaient reçu cette méthode des Juifs & que le mot Sabat en feſoit foi.

Vous dites que ceux qui ſont de cette opinion, ſe contrediſent en ce qu'ils conviennent que les Juifs avant la tranſmigration ne connoiſſaient pas encore les noms des anges & des diables, & même n'admettaient point de diables; par conſéquent ils ne pouvaient ſe donner au diable, comme ont fait les Sorcieres & baiſer le diable au derrière ſous la figure du Bouc.

Mais auſſi, Meſſieurs, ce n'eſt que depuis vôtre diſperſion que vous avez

été accusez d'enseigner la sorcellerie aux vieilles. Ce sont les anciens Juifs du tems de Nabucodonosor, du tems de Cirus ; les anciens Juifs du tems de Titus, du tems d'Adrien : & non les anciens du tems de la fuite d'Egypte, qui coururent chez les nations vendre des filtres pour se faire aimer, des paroles pour chasser les mauvais génies, des onguents pour aller au sabat en dormant ; & cent autres sciences de cette espèce.

Vous savez combien de livres de magie vos pères ont attribué à Salomon. Vôtre historien Flavian Joseph en cite quelques uns dans son livre huitième : & il ajoute qu'il a vu lui-même opérer des guérisons miraculeuses avec ces recettes. Je puis vous assurer, Messieurs, & tout ce qui m'entoure sçait que plus d'un Seigneur Espagnol, m'a écrit, & fait écrire pour céder la clavicule de Salomon, qu'on leur avoit dit être en ma possession. Il y a de vieilles erreurs qui durent bien

long tems. Le genre humain a obligation à ceux qui les détrompent.

Au reste, si quelques pauvres femmes Juives ont eu la bêtise de se croire Sorcieres, & si autrefois il s'en trouva qui eurent la faiblesse d'imiter Phillire & Pasiphaé, & de prodiguer leurs charmes à ceux qui sont appellez *les Velus* dans le Lévitique ; que vous importe ? Cela ne doit pas plus vous intéresser que les Sorcières des bords du Rhin qui voulurent immoler les Ambassadeurs de César ; n'intéressent aujourd'hui les très aimables Princesses qui font l'honneur de ce pays.

XIV.

Silence respectueux.

Vous exigez, Monsieur, que je vous dise pourquoi Dieu a donné plus de préceptes à Abraham qu'à Noé, & que je vous développe si Dieu ne peut pas donner de

nouvelles loix ſuivant les tems & les beſoins. Je vous réponds que je ne ſuis ni aſſez fort ni aſſez hardi pour avoir un ſentiment ſur une queſtion ſi épineuſe. Je crois que Dieu peut tout, & mon ami ne vous fera pas d'autre réponſe.

Je penſe que vous ne me répondriez pas davantage ſi je vous demandais pourquoi non ſeulement le nom de Noé, mais le nom de tous ſes ancêtres ont été ignorés de la terre entière juſqu'à nos pères de l'Egliſe? Pourquoi il n'y a pas un ſeul auteur parmi les Gentils qui ait jamais parlé d'Adam, le père du genre humain & de Noé, ſon reſtaurateur? Comment ſe peut-il faire que dans une ſi nombreuſe famille il ne ſe ſoit pas trouvé un ſeul enfant qui ſe ſoit ſouvenu de ſon grand père, excepté vous? Pourquoi la Coſmogonie de Sanconiaton qui écrivait dans votre voiſinage avant Moyſe eſt-elle abſolument différente de celle de ce grand homme? Vous ſavez tout ce qu'on peut

dire. Parlez, Monſieur, car pour moi je ne dirai mot.

XVI.

Animaux immondes.

Nous ne ferons pas d'accord, Meſſieurs les Juifs ſur la notion du droit divin. Nous appellons droit divin tout ce que Dieu a ordonné; ainſi nos bénéficiers ont dit que leurs dixmes ſont de droit divin, parce que Dieu même vous avait ordonné de payer la dixme à vos Lévites Nous appellons les devoirs communs de la ſociété, le droit naturel.

Où avez vous pris qu'il y ait *un ton railleur* à dire. Dieu défendit qu'on ſe nourrit de poiſſons ſans écailles, de porcs, des lièvres, de hériſſons, de hiboux? Comment avez vous trouvé un *ton* dans des paroles écrites? Où eſt la raillerie? Helas! vous voulez railler, vous parlez de Zaïre & d'Olympie quand il eſt queſtion des griffons & des ixions,

animaux inconnus dans nos climats, dont il vous fut ordonné de vous abſtenir dans le vôtre. Vous reprochez à mon ami d'avoir dit que *les griffons & les ixions Juifs doivent être mis au rang des monſtres & que ce ſont des ſerpens ailés avec des ailes d'aigles.* Il n'a jamais dit cela, Monſieur, & il eſt incapable d'avoir écrit qu'on eſt allé avec des ailes.

Je ne regarde pas votre mépriſe comme une de ces calomnies cruelles que vous avez eu le malheur de copier dans vôtre livre. Vous avez vu apparemment cette phraſe dans une des mille & une brochures qu'on a faites contre mon ami; & vous la répétez au hazard. Je vous jure, Monſieur qu'elle n'eſt pas de lui.

XVII.

Des Cochons.

Qui que vous ſoyez, ou Juif ou Chrétien, ou Amalécite, ou Récabite,

ou habitant d'Utrecht ou docteur de la rue St. Jacques, vous êtes un ſavant homme, vous avez beaucoup lû, vous faites uſage de vos lectures ; il y aurait plaiſir à s'inſtruire avec vous : nous ferions gloire d'être vos écoliers, mon ami & moi, ſi vous aviez un peu plus d'indulgence.

Vous parlez très bien de la bonne chère des Juifs. Il eſt vraiſemblable que le petit ſalé aurait été mal ſain dans les déſerts de la baſſe Sirie & de l'Arabie pétrée. Vous nous auriez encor donné de nouvelles inſtructions ſi vous nous aviez apris pourquoi les Egyptiens, ſi antérieurs à la loi Juive, ne mangeaient point de cochon. Vous nous rendriez un nouveau ſervice ſi vous nous diſiez comment les Juifs qui font tout le commerce de la Veſtphalie, pays aſſez froid où l'on ne ſe nourrit que de porc, n'ont pu obtenir quelque diſpenſe de leurs Rabins.

Ne vous eſt-il pas arrivé la même

chose qu'à nos Minimes ? Le bon Martorillo Saint François de Paule, leur ordonna de manger tout à l'huile en calabre : où l'huile est la nourriture des pauvres, ils suivent par humilité cette loi en Allemagne où l'huile est un mets recherché, & où un tonneau d'huile coûte plus que quatre tonneaux de vin. Vous nous auriez prouvé qu'il faut que tout moine obéisse à son fondateur. C'est ainsi que les Musulmans à qui Mahomet défendit le vin dans les climats brûlants de l'Arabie n'en boivent point dans le climat froid de la Crimée.

A l'égard du lièvre dont il ne vous est pas permis de manger parce qu'il rumine & qu'il n'a pas le pied divisé, quoiqu'en effet il ait le pied très divisé & qu'il ne rumine point ; ce n'est qu'une petite méprise. Monsieur le Pasteur du Bourg-Dieu a dit que ce n'est pas là où gist le lièvre. Si ce n'est pas Bourg-Dieu qui l'a dit, c'est un autre.

XVIII.

Peuples diſperſés.

Vous dites dans le même endroit que les Juifs ſont reſtez les ſeuls des anciens peuples, &c. & qu'ils triomphent des ſiècles. Mais les Arabes beaucoup plus anciens qu'eux ſubſiſtent en corps de peuple & habitent encor un vaſte pays qu'ils ont toûjours habité. Les Egyptiens ſont en Egypte ſous le nom de Cophtes, & n'ont oublié que leur langue. Les Bracmanes ſubjugués par ceux qu'on appelle Maures ont conſervé leurs loix, leurs rites, & même la langue de leurs premiers peres ; les Parſis, diſperſés comme les Juifs, & autrefois dominateurs des Juifs, ſont auſſi attachés qu'eux à leurs uſages antiques, & eſperent toûjours comme eux une révolution. Les Chinois tout ſubjugués qu'ils ſont par les Tartares ont ſoumis leurs vainqueurs à leurs

leurs uſages antiques, & eſperent toujours comme eux une révolution. Les Chinois tout ſubjugués qu'ils ſont par les Tartares ont ſoumis leurs vainqueurs à leurs loix. On ne peut plus dire aujourd'hui *Græcia capta ferum victorem cepit.* ; comme Horace le diſait à Auguſte : mais enfin il y a plus de cent mille grecs dans la ſeule ville de Stamboul ; Athènes, Lacédemone, Corinthe & l'Archipel ſont encore peuplés de grecs ; & pour parler des petites nations, les Arméniens aſſervis ſont le commerce comme les Juifs dans toute l'Aſie & ne s'allient communément qu'entr'eux, ainſi que les Cophtes, les Brames, les Banians, les Parſis & les Juifs. Tous les peuples qui exiſtent triomphent des ſiècles.

XIX.

Ordres de tuer.

Dans votre lettre troisième, monsieur, où vous faites un magnifique éloge de l'intolérance, vous avez oublié de citer le fameux passage du Deuteronome. *S'il se lève parmi vous un prophète, qui ait vu & qui ait prédit un signe & un prodige, & si ses prédictions sont accomplies, & s'il vous dit, allons suivons des dieux étrangers &c..... que ce prophète..... soit massacré.... si votre frère fils de votre mère, ou votre fils, ou votre fille, ou votre femme qui est entre vos bras, ou votre ami que vous chérissez comme votre ame, vous dit, allons servons des dieux étrangers ignorés de vous & de vos parens, égorgez-le sur le champ, frappez le premier coup & que le peuple frappe après vous.*

Vous avez frémi, monsieur, si vous êtes chrétien; vous avez tremblé que

vos Juifs dont vous vous êtes fait ſecrétaire, n'abuſaſſent contre les chrétiens de ce paſſage terrible. En effet le fameux rabin Iſaac du 15e. ſiecle l'emploia dans ſon *rempart de la foi* pour tâcher de diſculper ſes compatriotes du déïcide dont ils eurent le malheur d'être coupables. Ce rabin prétend que la loi moſaïque eſt éternelle, immuable, (liſés ſon chapitre vingtième) & de-là il conclut que ſes ancêtres ſe conduiſirent dans leur déïcide comme leur loi l'ordonnait expreſſément. Mais enfin puiſque vous n'avez pas parlé de cet effraïant paſſage, je n'en parlerai pas. Je me féliciterai avec vous d'être né ſous la loi de grace, qui ne veut pas qu'on plonge le couteau dans le cœur de ſon ami, de ſon fils, de ſa fille, de ſon frère, de ſa femme chérie, & qui au contraire donne l'exemple de porter ſur ſes épaules la brebis égarée. Etes-vous brebis monſieur? je ſuis prêt à vous

porter. Mais ſi je ſuis brebis égarée, portez-moi ; pourvu que ce ne ſoit pas à la boucherie.

XX.

Tolérance.

Vous donnez ce grand précepte à mon ami. *Sortez enfin du cercle étroit des objets qui vous entourent & ne jugez pas toujours de notre gouvernement par le vôtre.* Ah ! monſieur, qui jamais avait mis vos leçons en pratique plus hautement que celui à qui vous les donnez ! on lui en a fait ſi ſouvent un crime ! on lui a tant reproché d'enviſager toujours le genre humain plus que ſa patrie !

Et dans quelle vue parlez-vous à cet homme, qui à l'exemple du grand Fenélon a embraſſé tous les hommes dans ſon eſprit de tolérance, dans ſon zèle & dans ſon amour ? dans quelle vue,

dis-je, lui ordonnez-vous de ſortir du cercle étroit où vous le ſuppoſez renfermé ? quel eſt votre objet ? c'eſt de lui prouver que l'intolérance eſt une vertu néceſſaire & divine.

Et pour lui prouver ce dogme infernal que ſans doute vous n'avez point dans le cœur, & qu'un inquiſiteur n'oſerait avouer aujourd'hui ; vous lui dites que l'intolérance régnait chez les peuples les plus anciens & les plus vantés. Selon vous Abraham fut perſécuté chez les Caldéens, ce que l'écriture ne dit pas ; & ce qui ſerait une étrange raiſon pour perſécuter chez nous. Selon vous Zoroaſtre perſécuta des nations, le feu & le fer dans les mains ; vous entendez apparemment le dernier des Zoroaſtres, qui au lieu d'être perſécuteur fut tant perſécuté, tant calomnié chez Darius. Vous louez les Ephéſiens d'avoir opprimé Héraclite leur compatriote qu'ils n'opprimerent jamais. Vous regardez la

guerre des amphictions comme une guerre de religion, comme une guerre pour des arguments de l'école ; & vous la révérés ſous cet aſpect, & vous la croiez ſacrée. Ce n'était pourtant qu'une guerre très-ordinaire pour des champs uſurpés ; elle fut appellée ſacrée parce que ces champs étaient du territoire d'Apollon.

Vous cherchez dans les républiques de la Grèce des exemples de la légéreté, de la ſuperſtition, & de l'emportement de ces peuples ; vous en raſſemblez quatre ou cinq dans l'eſpace de trois cent années pour démontrer que la Grèce était intolérante & qu'il faut l'être. On démontrerait de même qu'il faut faire la guerre civile par l'exemple de la Fronde, de la Ligue, de la fureur des Armagnacs & des Bourguignons.

L'exemple de Socrate eſt encore plus mal choiſi. Il fut la victime de la faction d'Anitus & de Mélitus comme Arnaud

fut la victime des Jésuites. Mais à peine les Athéniens eurent-ils commis ce crime, qu'ils en sentirent l'horreur. Ils punirent Anitus & Mélitus, ils élevèrent un temple à Socrate. On ne doit jamais rappeller le crime des Athéniens contre Socrate sans rappeller leur repentir.

Vous imputez bien faussement l'intolérance aux Romains. Vous citez contre mon ami ces paroles qui sont dans son traité de la tolérance, *deos peregrinos ne colunto* : qu'on ne rende point de culte à des dieux étrangers. C'est le commencement d'une ancienne loi des douze tables ; il ne rapportait que la partie de ce fragment dont il avait besoin alors, & même il se servit du mot *peregrinos* qui est l'équivalent d'*advenas*. Sa mémoire le trompa ; je vous l'avoue comme il me l'a avoué : voici l'énoncé de la loi telle que Cicéron nous l'a conservée. *Separatim nemo habessit deos neve novos ; sed ne adve-*

nas niſi publicè adſciſos privatim colunto.
Que perſonne n'ait des dieux en particulier, ni des dieux nouveaux à moins qu'ils ne ſoient publiquement admis.

Or les dieux étrangers furent preſque tous naturaliſés à Rome par le ſénat. Tantôt Iſis eut des temples, tantôt elle fut chaſſée quand ſes prêtres eurent ſcandaliſé le peuple romain par leurs débauches & par leurs friponneries; elle fut encore rappellée. Tous les cultes furent tolérés dans Rome.

Dignus Roma locus quò deus omnis eat.
Faſtes d'Ovide.

Les Romains permirent que les Juifs reçus pour leur argent dans la capitale du monde, célébraſſent la fête d'Hérode. *Herodis venere dies*, & cela même pendant que Veſpaſien préparait la ruine de Jeruſalem. Mon ami a fait voir que les armées romaines commençoient toujours par adorer les dieux des villes qu'ils aſſiégeaient, & qu'il y avait une commu-

nauté de dieux chez tous les peuples policés de l'Europe. Il n'y eut que le dieu des Juifs que les Romains ne saluerent pas, parce que les Juifs ne saluaient pas ceux de Rome.

Comment avez-vous pu dire, monsieur, que les Romains étaient intolérants? eux qui donnerent tant de vogue, tant d'éclat à la secte d'Epicure & aux vers de Lucrece, eux qui firent chanter sur le théâtre en présence de vingt mille hommes.

Post mortem nihil est ipsuque mors nihil.
Rien n'est après la mort, la mort même n'est rien.
Queris quò jaceant post obitum loco?
Quò non nata jacent.
Où serons-nous après la mort?
Où nous étions avant de naître.

Vous dites qu'il y eut des tems où quelques empereurs persécuterent les philosophes, les amateurs de la sagesse. Non, monsieur, il n'y eut jamais de décrets portés contre la philosophie. Cette horrible extravagance ne tomba jamais

dans la tête d'aucun romain. Vous avez pris pour des philoſophes de miſérables charlatans diſeurs de bonne & mauvaiſe avanture, des *Zingari* qui s'intitulaient *Caldéens*, *mathématiciens*; nous avons dans le code la loi *de mathematicis ex urbe expellendis*. C'étaient des profètes de ſédition qui prédiſaient la mort des empereurs; c'étaient des ſorciers qui paſſaient chez quelques méchans & quelques ignorant pour donner cette mort par les ſecrets de l'art. Notre France fut infectée de ces gens-là du tems de Charles IX & de Henri III. Les philoſophes étaient Montagne, Charon, le Chancelier de l'hôpital, le préſident de Thou, le conſeiller Dubourg. Les philoſophes de nos jours ſont des hommes d'état éloignés également de la ſuperſtition & du fanatiſme, des des citoïens illuſtres profondément inſtruits, cultivant les ſciences dans une retraite occupée & paiſible, des magiſ-

trats d'une probité inaltérable, si supérieurs à leurs emplois qu'ils savent les quitter avec autant de sérénité que s'ils allaient avec leurs amis. *Ynafranos in agros aut lacedemonium tarentum.*

Ces philosophes sont tolérants; & vous êtes bien loin de l'être, vous, qui emploiés toutes sortes d'armes contre un vieillard isolé, mort au monde, en attendant une mort prochaine, contre un homme, que vous n'avés jamais vu, qui ne vous a jamais pu offenser! pourquoi faites-vous contre lui trois volumes? pourquoi dans ces trois volumes toutes ces ironies continuelles? toutes ces injures, toutes ces accusations, toutes ces calomnies ramassées dans la fange de la littérature, & dont certainement vous n'auriez point fait usage si vous aviez consulté votre cœur & votre raison. Otez ce fatras énorme d'outrages, il ne restera pas vingt pages en tout. Et de ces vingt pages ôtés

les choſes dont aucun honnête homme ne ſe ſoucie aujourd'hui, il ne reſtera rien.

O quantum eſt in rebus inane!

XXI.

Formule de priere publique.

Mon ami a remarqué hiſtoriquement que depuis la pâque célébrée dans le déſert après la fabrication du tabernacle, il n'eſt parlé d'aucune autre pâque ; que la circonciſion ne fut point connue dans le déſert pendant quarante ans, que nulle grande fête légale n'eſt marquée, qu'on ne trouve dans l'ancien teſtament aucune priere publique commune ſemblable à notre oraiſon dominicale, & que la miſna nous aprend ſeulement qu'Eſdras en inſtitua une. Tout cela eſt auſſi vrai qu'indiférent. Pourquoi y trouvez-vous de la fauſſeté, & de la mauvaiſe volonté ? Si mon ami

a mal dit, rendez témoignage du mal. S'il a bien dit pourquoi l'injuriez-vous ?

XXII.

Défenſe de ſculpter & de peindre.

Vous avancez formellement que la loi de Dieu *ne défend pas abſolument de faire aucune image, aucun ſimulacre, mais d'en faire pour les adorer.* Je penſe que vous vous trompez, meſſieurs. Je ne ſais rien de ſi poſitif que ces paroles de l'exode. « Vous ne ferez point d'image » taillée ni aucune repréſentation de » ce qui eſt ſur le ciel en haut, ni ſur » la terre en bas, ni de ce qui eſt » dans les eaux. «

Ce n'eſt qu'après ces paroles qu'il eſt dit. « Vous n'adorerez point cela. » Vous n'adorerez ni le ciel, ni la » terre, ni l'eau. Car je ſuis le Dieu » fort, le Dieu jaloux. »

Si après cet ordre ſi précis, Moïſe

lui-même érigea un ſerpent d'airain, il ſemble qu'il ſe diſpenſa de la loi. Si le roi Ezéchias fit brûler ce ſerpent comme un monument d'idolatrie, il paraît qu'il fut bien ingrat envers un animal qui avait guéri ſes ancêtres mordus par de vrais ſerpens dans le déſert. Il faut demander ce qu'on en doit penſer aux chanoines de Milan qui ont ce ſerpent d'airain dans leur égliſe.

XXIII.

Vous avez beau faire, monſieur ; ou meſſieurs, vous ne ferez jamais croire à perſonne qu'on doive entendre dans votre ſens ces parole de Jephté aux Ammonites. *Ce que votre dieu chamos vous a donné ne vous appartient-il pas de droit ? ſouffrez donc que nous prenions ce que notre dieu s'eſt acquis.* Vous croiez qu'elles ſignifient : ce que vous prétendez qu'on vous a donné, ne vous

apartient-il pas ? donc tout nous apartient.

Ne tordons point les textes, ne dénaturons point le ſens des paroles ; c'eſt un pot à deux anſes, dit un grave auteur, chacun tire à ſoi, le pot ſe caſſe, & les diſputants ſe jettent les morceaux à la tête.

XXIV.

De la femme à Michas.

Non, vous ne ferez jamais acroire à perſonne que la femme à Michas * ait bien fait d'acheter des idoles, & de paier un chapelain d'idoles ; que la tribu de Dan n'aiant point aſſez pillé dans le païs, ait bien fait de voler les idoles & le chapelain de la femme à Michas ; que le chapelain ait bien fait de bénir cette tribu de voleurs quand elle eut ravagé je ne ſais quel village qu'on nom-

* Voiez dans les Juges l'hiſtoire de la femme à Michas.

mait, dit-on, Laïs; (beau nom chez les Grecs) qu'un petit-fils du divin Moïse nommé Jonathan ait bien fait d'être grand aumônier des idoles de ces voleurs. Un petit-fils de Moïse, juste Dieu! premier chapelain d'une tribu idolatre! C'eſt bien pis que de ſoutenir dans un village auprès d'Utrecht, que les cinq propoſitions ne ſont pas dans Janſénius: car en conſcience je ne crois pas qu'il y ait le moindre mal à penſer que certains mots ſont ou ne ſont pas dans Janſénius; mais je crois que le petit-fils de Moïſe était un vaurien, & qu'on dégénere ſouvent dans les grandes maiſons.

XXV.

Des 50070 Juifs morts de mort ſubite.

Vous ne ferez jamais acroire que le nombre cinquante mille ſoixante & dix ne faſſe pas 50070. Je ſais bien que le docteur

docteur irlandais Kennicot dans ſon pamphlet dédié en 1768 au révérend évêque d'Oxfort, dit, qu'il n'a jamais pu digérer l'hiſtoire des hémorroïdes du peuple philiſtin, & des cinq anus d'or, encore moins dit-il, l'hiſtoire de cinquante mille ſoixante & dix Bethſamites morts de mort ſubite pour avoir regardé l'arche. Il dit dans ſon pamphlet, qu'*il avait autrefois ainſi que ſa grandeur l'évêque d'Oxfort, un furieux penchant pour le texte hébreu; mais que ſa grandeur & lui en ſont bien revenus.* Ce pamphlet irlandais eſt aſſez curieux; monſieur Kennicot ſe dit de l'académie des inſcriptions de Paris, quoiqu'il n'en ſoit pas: il propoſe une ſouſcription d'environ ſix cent mille livres ſterling qu'il dit à moitié remplie, à Paris chez Saillant, à Rome chez Monaldini, à Venize chez Paſquali, & à Amſterdam chez Marc Michel Rey. Ainſi meſſieurs, s'il vous plaît de lire cet ouvrage, & ſi vous demeurez en

effet auprès d'Utrecht, adreſſez-vous à Marc Michel, vous aurez parfait contentement. Vous verrez le ſiſtême complet de M. Kennicot ſur la maniére dont les philiſtins furent affligés, *in ſecretiori parte natium*, dans la plus ſecrette partie des feſſes. Vous y verrez pourquoi les feſſes des philiſtins furent punies plutôt qu'une autre partie de leur corps pour avoir pris l'arche, & par quelle raiſon, cinquante mille ſoixante & dix iſraélites moururent d'apoplexie pour l'avoir regardée lorſque deux vaches vinrent la rendre de leur plain gré.

Vous avez ſans doute étudié l'anatomie; vous jugerez de l'opinion de M. Kennicot ſur l'art que les orfévres philiſtins emploierent pour fabriquer des anneaux d'or qui reſſemblaſſent parfaitement à la plus ſecrette partie des feſſes. Cela ſera preſque auſſi utile au genre humain que tout ce que nous avons dit juſqu'ici.

XXVI.

Si Iſraël fut tolérant.

Non, monſieur ou meſſieurs, mon ami n'a jamais prétendu que les Juifs aient été les plus tolérants, les plus humains de tous les hommes. Il a prétendu; il a prouvé que ce peuple fut tantôt indulgent & facile, tantôt barbare & impitoïable, qu'il a été très-inconſéquent comme l'ont été tant d'autres peuples. Vous ne niez pas que les Juifs n'aient été auſſi loups, auſſi panthères que nous l'avons été dans notre ſaint Barthelemi, & dans les troubles du tems de Charles VI. Les frères Juifs maſſacrèrent une fois de gaieté de cœur, vingt-trois mille frères, & une autre fois vingt-quatre mille, & une autre fois, s'il m'en ſouvient, quatorze mille neuf cent cinquante dans la querelle d'Aaron avec Coré. Cela prouve aſſez que le peuple Juif était prompt à la

main. Vous m'accorderez auſſi qu'il fut d'autres fois très-accomodant ſur le culte. Il fut tolérant quand on adora Kium & Rimphan dans le déſert pendant quarante années, (malgré les affreux aſſaſſinats de tant defrères égorgés par d'autres frères.) Il fut très-tolérant quand le ſage Salomon fut idolatre. Iſraël fut très-tolérant, quand Jéroboam fit ériger deux veaux d'or, pour l'emporter ſur Aaron qui n'en avait autrefois érigé qu'un. Jérémie toujours inſpiré de Dieu ne fut-il pas le plus tolérant des hommes, quand il prêchait au nom de Dieu qu'il fallait reconnaître Nabucodonozor pour bon ſerviteur de Dieu; quand il criait que Dieu avait donné tous les roïaumes de la terre à ſon ſerviteur, à ſon oint, à ſon meſſie Nabucodonozor, & qu'il ſe mettait un joug, ou ſi l'on veut un bât ſur le cou pour le prouver?

Ne ſoyez pas ſurpris de ces diſpa-

rates, de ces contrariétés éternelles du pauvre peuple de Dieu. C'eſt l'hiſtoire du genre humain. Les nations qui entouraient la petite horde Juive, s'apelaient toutes *peuple de Dieu.* Leurs villes s'apelaient ville de Dieu, & ſont encore nommées ainſi; leurs habitans étaient auſſi inconſtants, auſſi ſuperſtitieux que les Juifs. *Tutto il mondo e fato come la famglia noſtra.* Et vous-mêmes, meſſieurs, n'êtes-vous pas auſſi inconſtants que les anciens Iſraëlites, quand dans une lettre vous faites des complimens à mon ami, & que dans une autre vous l'accablés d'injures & de calomnies? Moi qui vous parle, je ſuis auſſi faible, auſſi changeant que vous. Tantôt je prends ſérieuſement vos citations, vos raiſonnemens, votre malignité, tantôt j'en ris. Quel eſt le réſultat de toute cette diſpute? c'eſt que nous nous battons de la chappe à l'évêque.

Encore un mot, mes chers Juifs,

ſur la tolérance. Quoique vous ſoyez très-piqués contre le nouveau teſtament, je vous conjure de lire la parabole de de l'hérétique ſamaritain qui ſecourt & qui guérit le voyageur bleſſé, tandis que le prêtre & le lévite l'abandonnent. Remarquez que Jeſu très-tolérant prend l'exemple de la charité chez un incrédule, & celui de la cruauté chez deux docteurs.

XXVII.

Juſtes plaintes & bons conſeils.

Je viens de vous dire, monſieur ou meſſieurs, que je ris quelquefois des calomnies atroces que vous vous êtes permis de recueillir & de répéter contre mon ami. Soyez perſuadé que je n'en ris pas toujours. Vous lui imputez je ne ſais quelles brochures, intitulées diction.... philoſ...., queſtions de Zapata, dîner du comte de B., & vingt autres ouvrages un peu trop gais.

à ce qu'on dit. Je ſuis très-ſûr & je vous atteſte qu'ils ne ſont point de lui. Ce ſont des plaiſanteries faites autrefois par des jeunes gens. Il y a bien de la cruauté (je parle ici ſérieuſement) à vouloir charger un homme accablé de biens & d'années, un ſolitaire preſque inconnu, un moribond, des facéties de quelques jeunes plaiſants qui folatraient il y a quarante ans. Vous prétendez le brouiller avec Mr. Pinto pour lequel il eſt plein d'eſtime. Vous eſpérez lui faire intenter un procès criminel par des fanatiques. Vous perdez votre peine; il ſera mort avant qu'il ſoit ajourné, & s'il eſt en vie il confondra les calomniateurs.

Il eſt vrai que vous paraiſſez avoir beau jeu dans la guerre offenſive que vous faites, vous combattez avec des armes qu'on révère; vous prenez ſur l'autel le couteau dont vous voulez frapper votre victime. Si vous demeurez

dans un village auprès d'Utrecht, vous êtes victimes vous-mêmes, & vous voulez devenir boureaux ! Et de qui ? d'un homme qui a toujours condamné vos persécuteurs.

Que nous importe au fond à vous & à moi, pauvres gaulois que nous sommes, si on a écrit je ne sçais où, & je ne sçais quand, qu'un barbare dans une guerre barbare entre des villages barbares ait égorgé sa fille par piété. * Que nous fait la loi de ce parricide qui ordonnait que tout ce qui serait voué serait massacré sans rémission ? De quoi nous embarrassons-nous si un homme ** prêcha tout nud autrefois, & si c'était un signe évident que le roi d'Assyrie emmenerait pendant trois ans les Egyptiens & les Ethiopiens captifs, tout nuds, sans souliers, *montrant leurs fesses* pour l'ignominie de l'Egypte.

* Jephté.
** Esaïa.

N'est-ce pas en vérité une étrange & triste occupation pour des habitans des côtes occidentales de l'occident de s'acharner les uns contre les autres, pour décider comment s'y prit un voyant, un nabi sur le bord de la rivière de Chobar, * lorsqu'il coucha trois cent quatre-vingt dix jours sur le côté gauche, & qu'il mangea des excrémens étendus sur son pain pendant tout ce tems-là ? Faut-il injurier, calomnier, persécuter aujourd'hui son prochain, pour sçavoir si un autre voyant ** donna autant d'argent à la prostituée Gomer fille d'Ebalaïm dont il eut trois enfans par l'ordre exprès du seigneur son maître, qu'il en donna à l'autre prostituée adultère par le même ordre? S'égorgera-t-on pour prouver que cette adultère ayant eu quatre boisseaux d'orge & vingt-quatre

* Ezechiel.
** Ozée.

franco du nabi, il n'en fallut pas davantage à la ſimple proſtituée dont il eut trois enfants?

En bonne foi, meſſieurs, il y a dans cet ancien livre plus de cinq cent paſſages tout auſſi difficiles à expliquer & & qu'on peut tâcher d'entendre ou d'oublier ou de reſpecter ſans outrager perſonne.

XXVIII.

De 61 mille ânes & de 32 mille pucelles.

Malgré le dégoût mortel que me donne cette vaine diſpute, vous me forcez de continuer à vous répondre, puiſque vous continuez d'inſulter & de perſécuter mon ami. Vous lui reprochez d'avoir voulu inſpirer la tolérance aux hommes dans ſon traité de la tolérance. Vous vous réjouiſſez de ce qu'un capitaine juif dans le petit déſert du Madian ayant donné bataille aux

Madianites ait égorgé tous les hommes & n'ait dans le butin conſervé la vie qu'à trente-deux mille pucelles, à ſix cent ſoixante & quinze mille moutons, à ſoixante & douze mille bœufs, & à ſoixante & un mille ânes. L'auteur de la tolérance n'a parlé de cette étrange capture que pour examiner s'il faut croire les écrivains qui aſſurent que parmi les trente-deux mille filles conſervées il y en eut une par mille immolée au ſeigneur, comme ces mots *trente-deux vies furent la part du ſeigneur*, ſemblent le démontrer.

Si vous liſiés dans un auteur arabe ou tartare *trente-deux vies furent le partage de ce vainqueur*, certainement vous n'entendriez pas autre choſe, ſinon, ce vainqueur ôta la vie à trente-deux perſonnes. Ceux qui ont imaginé que les trente-deux filles madianites furent emploiées au ſervice de l'arche, ne ſongent pas que jamais fille ne ſervit au

ſanctuaire chez les Juifs, qu'ils n'eurent jamais de nonnes, que la virginité était chez eux en horreur. Il eſt donc infiniment probable, ſuivant le texte que les trente-deux pucelles furent immolées; & c'eſt ce qui peut avoir fait dire au R. P. don Calmet dans ſon dictionnaire à l'article madianite. *Cette guerre eſt terrible & bien cruelle, & ſi Dieu ne l'avait ordonnée on ne pourait qu'accuſer Moïſe d'injuſtice & de brigandage.*

A l'égard des ſoixante-douze mille bœufs & des ſoixante-un mille ânes, vous voulez rendre mon ami ſuſpect d'irrévérence, parce que dans l'horrible déſert ſablonneux de Jared & de l'Arnon hériſſé de rochers, on nouriſſait ſix cent ſoixante & quinze mille brebis qui furent priſes avec les bœufs, les ânes, & les filles: & là deſſus vous dites avoir lu qu'en *Dorſetshire* dans un petit terrein marécageux, il y a quatre cent mille

moutons. Tant pis pour le propriétaire, monsieur, j'en sçais des nouvelles ; croiez-moi, les moutons meurent bien vite dans les marécages ; j'y ai perdu les miens. Je ne vous conseille pas de mettre vos moutons dans un marais, faites-y des étangs, élevez-y des carpes.

Au reste vous prenés trop de peine de chercher les limites d'un Madian vers le ruisseau de l'Arnon, & celles d'un autre Madian vers Eziongaber. L'un pouvait être très-aisément une colonie de l'autre, comme on dit que notre Bretagne a été une colonie de la Grande-Bretagne. Mais à propos de ces Madianites dont l'horrible destruction vous plaît si fort, & qui habitaient si loin d'Utrecht, deviez-vous outrager, dénoncer, calomnier votre compatriote parce qu'il a recommandé l'humanité, la tolérance ; parce qu'il l'a inspirée à des hommes puissants, parce qu'il a

rendu ſervice au genre humain ? il vous aurait rendu ſervice à vous-mêmes ſi vous aviez été perſécutés par les Jéſuites.

XXIV.

Des enfants à la broche.

Il n'eſt que trop vrai, monſieur ou meſſieurs, que preſque tous le peuples ont tâté de la chair humaine ; vous n'en mangez pas, vous n'êtes pas antropofages, mais vous êtes des auteurs Androp'ekthroi, un peu ennemis des hommes, ſi j'oſe le dire. Mon ami qui a toujours été leur ami ne pouvait croire autrefois à l'antropofagie. Il a été détrompé. Meſſieurs Bank, Solander & Cook ont vu récemment des mangeurs d'hommes dans leurs voyages. J'ai fort connu autrefois Mr. Brebeuf petit-neveu de l'ampoulé traducteur de l'ampoulé Lucain, & du révérend père Brebeuf jéſuite miſſion-

faire en Canada : il m'a conté que son grand-oncle le jéſuite ayant converti un petit Canadien fort joli, ſes compatriotes très-piqués rôtirent cet enfant, le mangerent, & en préſenterent une feſſe au révérend père Brebeuf, qui pour ſe tirer d'affaire leur dit qu'il faiſait maigre ce jour-là. Le révérend père Charleroi qui fut mon préfet il y a ſoixante & quinze ans, au collège de Louis le Grand, & qui était un peu bavard, a conté cette avanture dans ſon hiſtoire du Canada.

Vous raportez vous-même que mon ami vit à Fontainebleau en 1725 une belle Sauvage du Miſſiſſipi qui avoua avoir dîné quelquefois de chair humaine. Cela eſt vrai, & j'y étais, non pas au dîner de la Sauvage, mais à Fontainebleau.

Vous ſçavez, meſſieurs, ce que Juvenal raporte des Gaſcons & des Baſques qui avaient eu une cuiſine fem-

blable. Jules-Céſar, le grand Céſar notre vainqueur & notre légiſlateur, a daigné nous aprendre dans ſon livre ſept. de bello gallico, que lorſqu'il aſſiégeait Alexia en Bourgogne, le marquis Critognac homme très-éloquent propoſa aux aſſiégés de manger tous les petits enfans l'un après l'autre, ſelon l'uſage. Je ne me fâche point quand on me dit que c'était la coutume de nos pères. Pourquoi donc les Juifs ſe fâcheraient-ils quand on leur dit en converſation que leurs pères ont ſuivi quelquefois le conſeil de ce monſieur de Critognac?

Voulez-vous que j'ajoute au témoignage de Céſar celui d'un ſaint qui eſt d'un bien plus grand poids? C'eſt St. Jerôme. » J'ai vu, dit-il, dans une de » ſes lettres, j'ai vu étant jeune dans la » Gaule des Ecoſſais qui pouvant ſe nourrir de porcs & d'autres bêtes, aimaient » mieux couper les feſſes des jeunes gar-

» çons

çons & les tetons des jeunes filles. Puis ſervez. . . . . *Ipſe adoleſcentulus viderim in Gallia Scotos humani veſci carnibus, & cum pecorum & pecudum nates repetunt, tamen juvenum nates & feminarum papillas ſolere abſcindere, & has eorum delicias arbitrari.* *

Y a-t-il donc tant à s'émerveiller, monſieur ou meſſieurs, que les Juifs aient fait quelquefois la même chère que nous, & que tant d'autres nations qui nous valaient bien! Je ſuis perſuadé que Mr. Pinto n'eſt point du tout humilié qu'une femme de Samarie ait fait autrefois avec ſa commère, la partie de manger leurs enfans l'un après l'autre. Cela fit un procès par devant le roi d'Iſraël. Où avez vous pris que les deux femmes plaidérent devant le roi de Sirie?

* Lettre contre Jovinien liv. 2. Page 53, édition de St. Jerôme in-folio à Francfort, chez Chriſt Genskium 1684.

XXX.

Menaces de manger ſes enfants.

Vous raiſonnez, je crois, un peu légèrement quand vous dites que les menaces faites par Moïſe aux Juifs qu'ils mangeraient leurs enfants, eſt une preuve que cela n'arrivait, & qu'on ne pouvait les menacer que d'une choſe qu'ils déteſtaient. Dites-moi, je vous prie, de ce que Céſar menaça nos pères les magiſtrats de la ville de Vannes de les faire pendre, en concluriez-vous qu'ils ne furent pas pendus, ſous prétexte qu'il n'aimaient pas à l'être ? On ne vous a point dit que les mères juives mangeaſſent ſouvent leurs enfants de gaieté de cœur ; on vous a dit qu'elles en ont mangé quelquefois ; la choſe eſt avérée. Pourquoi vous & moi nous mangeons-nous le blanc des yeux pour des avantures ſi antiques.

XXXI.

Manger à table la chair des officiers, & boire le ſang des princes.

Il eſt dit dans l'analiſe de la religion juive & chrétienne attribuée à St. Evremont, que la promeſſe faite dans Ezéchiel d'avaler la chair des vaillants, de boire le ſang des princes, de manger le cheval & le cavalier à table, regarde évidemment les Juifs, & que les promeſſes précédentes ſont pour les corbeaux. Mr. Fréret eſt de cette opinion; mais qu'importe! Je vous cite ici St. Evremont, parce qu'on mettait ſous ſon nom mille ouvrages auxquels il n'avait pas la moindre part. Vous en uſez ainſi avec mon ami. Laiſſons-là tous ces vilains repas, & vivons enſemble paiſiblement! Que je voudrais monſieur, avoir l'honneur de vous donner à dîner dans ma chaumière avec

des philoſophes tolérants qui daignent y venir quelquefois. Nous ne mangerions ni le cheval ni le cavalier ; nous parlerions des ſottiſes anciennes & modernes. Vous nous inſtruiriez ; vous trouveriez en nous des cœurs ouverts & des eſprits dignes peut-être de vous entendre.

XXXII.

Tout ce qui ſera voué ne ſera point racheté, mais mourra de mort.

Vous accuſez mon ami d'avoir dit que les ſacrifices de ſang humain ſont établis dans la loi de cet *exécrable & déteſtable* peuple. Je ne me ſouviens point d'avoir lu ces belles épithètes ainſi accolées. Je crois pouvoir aſſurer que c'eſt une calomnie, non pas exécrable & déteſtable, mais une pure calomnie ; d'autant plus que vous ne citez ni la page, ni le livre. Mais il n'eſt

pas queſtion ici de ſçavoir ſi un écrivain a injurié & calomnié un autre écrivain à lui inconnu l'an 1771 dans un ouvrage imprimé en 1776. Il s'agit d'entendre le chapitre 27 du Lévitique qui dit : *Ce qui ſera voué au Seigneur ne ſera point racheté, mais mourra de mort.* Ce texte eſt aſſez clair, ce me ſemble, il n'y a pas à diſputer. Et quand vous dites que ces ſacrifices ſont défendus ailleurs ; que prouvez-vous par ce ſingulier raiſonnement ? vous prouvez que vous avez trouvé des contradictions : c'eſt à vous à vous ſauver de ce piège que vous vous êtes tendu. Je me retire de peur d'y tomber.

XXXIII.

Jephté.

Vous n'oſez dire nettement que ſelon le texte Jephté n'égorgea point ſa fille. La choſe eſt conſtante, trop avé-

rée par les plus grands hommes de l'égliſe. Vous dites que peut-être cela s'expliquait d'une autre façon, que Jephté pourait avoir mis ſa fille en couvent, que Louis Capelle & don Martin ont ſaiſi cet échapatoire. Je ne me ſoucie ni de Martin ni de Capelle ; je m'en tiens au texte en qui je crois plus qu'en eux. *Jephté lui fit comme il avait voué.* Et qu'avait-il voué ? la mort.

XXXIV.

Le roi Agag coupé en morceaux.

Il y avait donc chez les Juifs des ſacrifices de ſang humain, & celui-là eſt bien conſtaté. Vous voulez donner un autre nom à la mort du roi Agag. A la bonne heure ; nommez ſi vous voulez cette avanture une violation exécrable du droit des gens, une action horrible, une action abominable. Elle eſt raportée par l'hiſtorien des rois juifs,

qui doit faire mention des crimes comme des bonnes actions. Mais remarquez bien en paſſant, qu'il y a une très-grande différence entre un livre qui contient la loi, & une ſimple hiſtoire. On ne fut pas obligé chez les Juifs de croire les chroniques comme on fut obligé de croire le décalogue. C'eſt-là que ſe ſont fourvoyés tant de braves commentateurs; ils n'ont pas diſtingué Dieu qui parle, & l'homme qui raconte.

Quoiqu'il en ſoit, j'avoue que je ne puis m'empêcher de voir un vrai ſacrifice dans la mort de ce bon roi Agag. Je dis d'abord qu'il était bon; car il était gras comme un ortolan: & les médecins remarquent que les gens qui ont beaucoup d'embonpoint, ont toujours l'humeur douce. Enſuite je dis qu'il fut ſacrifié, car d'abord il fut dévoué au Seigneur; or nous avons vu que, *ce qui a été dévoué ne peut être racheté, il faut qu'il meure.* Je vois-là une

victime & un prêtre. Je vois Samuel qui se met en prière avec Saül, qui fait amener entr'eux deux le roi captif, & qui le coupe en morceaux de ses propres mains. Si ce n'est pas là un sacrifice il n'y en a jamais eu. Oui, monsieur, de ses propres mains : *in frusta concidit eum.* Le zèle lui mit l'épée à la main, dit le savant don Calmet ; il pouvait ajouter que le zèle donne des forces surnaturelles ; car Samuel avait près de cent ans, & à cet âge on n'est guères capable de mettre un roi en hachis. Il faut un furieux couperet de cuisine & un furieux bras. Je ne vous parle pas de l'insolence d'un aumônier de quartier, qui coupe en morceaux un roi prisonnier que son maître a mis à rançon, & qui allait paier cette rançon à ce maître. On a déja dit que si un chapelain de Charles Quint en avait fait autant à François I. la chose eût paru rare.

Vous avez la cruauté, monsieur ou messieurs, de calomnier ce pauvre roi Agag pour justifier le cuisinier Samuel. Vous assurez que c'était un tiran sanguinaire, parce que Samuel lui dit en le coupant par morceaux, comme ton épée a ravi des enfants à des mères, ainsi ta mère restera sans enfants. Hélas! monsieur, n'est-ce pas ce que tant de héros de l'Illiade disent aux héros qu'ils tuent dans les combats? Le pieux Hector avait fait pleurer des mères grecques, Achille fit pleurer la mère d'Hector lequel n'était point un tiran sanguinaire. Cessez de remuer la cendre du bon roi Agag & de flétrir sa mémoire. C'est bien assez qu'il ait été haché menu par Samuel fils d'Elcana.

XXXV

Des Profètes.

Paſſons à une autre queſtion. C'eſt une choſe reſpectable ſans doute, que le don de profétie ; ce n'eſt pas aſſez d'exalter ſon ame, il faut une grace particulière. Je ne ſais pas ſi mon ami a dit que connaître l'avenir c'eſt connaître ce qui n'eſt pas. Mais s'il l'a dit, il a dit vrai. Vous répondez qu'on connait le paſſé, & que cependant le paſſé n'eſt pas. Voilà un plaiſant ſophiſme ; un homme auſſi ſérieux que vous l'êtes, peut-il ſe jouer ainſi des mots ? faut-il qu'on vous diſe que le paſſé eſt dans la bouche de ceux qui ont vu, dans les livres de ceux qui ont écrit ? encor n'y eſt-il guères. Mais où eſt l'avenir, où le voit-on ? Mon ami a toujours révéré les profètes, non pas tous : peut-être a-t-il eu quelque ſcrupule ſur la vi-

ſion qu'eut le profète Michée quand Dieu au milieu de tous ſes anges, demanda qui d'eux voulait tromper Achab en ſon nom & le faire aller à Ramoth en Galaad, & que le profète Sédékia donna un grand ſouflet au profète Michée, en lui diſant: devine comment l'eſprit a paſſé de ma main ſur ta joue? D'ailleurs mon ami croiait fermement aux profécies mais peu à Sédékia. Monſieur ou meſſieurs, vous écrivez ſous le nom de ſix Juifs, & vous leur faites citer St. Paul à propos des profètes? Cela n'eſt pas adroit.

XXXVI.

Des Sorciers & des Poſſédés.

Vos Juifs ont eu des magiciens, des poſſédés, des exorciſtes. Et quel peuple n'en a pas eu! Liſez l'Ane d'or d'Apulée. Vous voulez faire acroire que mon ami s'eſt contredit quand il a prou-

vé que les Juifs furent longtems ſans connaître les anges & les diables, & qu'ayant été faits enſuite eſclaves ils connurent les anges & les diables de leurs maîtres. Ils furent même bientôt endiablés, poſſédés, enſorcelés. Or quand on a des enſorcelés chez ſoi, il faut bien qu'on les déſorcelle. Les Français mes voiſins ont un joli opéra comique appellé les enſorcelés; il eſt, je crois, de Mr. Sedaine. Janot & Janette y ſont poſſédés du diable, & à la fin ils ſont exorciſés comme de raiſon, & heureuſement guéris. Les Juifs ayant donc fait connaiſſance avec les diables eurent le ſecret de les chaſſer. Ils firent des livres de Salomon comme je vous l'ai dit; ils mirent de la racine Barath ou Barad, dans le nez des poſſédés, comme je vous l'ai dit encore. permettez-moi d'ajouter qu'il faut avoir le diable au corps pour trouver de la contradiction dans les laborieuſes recherches de mon ami.

Et vous, mes amis les Juifs, reliſez votre hiſtorien Joſeph au Livre 7. ch. 23 de la guerre contre les Romains ; » Au nord de la vallée de Macheron, » au champ nommé Barat, ſe trouve » une plante du même nom qui reſſem- » ble à une flamme. Elle jette le ſoir des » rayons brillants, & ſe retire quand on » la veut prendre. On ne peut l'arrêter » qu'avec de l'urine de femme, ou avec » ſes mal-ſemaines. Qui la touche meurt » ſur le champ, à moins qu'il n'ait dans » ſa main une racine de la même plante, » à cette racine on attache un chien » qui en voulant ſe débaraſſer, arrache » la plante & meurt auſſitôt. Après cela » on peut manier le barat ſans péril. » C'eſt avec cette plante qu'on chaſſe » les démons infailliblement. «

Cette recette était ſi commune du tems de la perſonne infiniment reſpectable, dont il faut bien que je vous parle malgré vous, que cette perſonne

convient elle-même de l'éficacité du baptême, & avoue que vous avez le pouvoir de chaſſer les diables.

Vous devez ſavoir qu'il y avait beaucoup de maladies diaboliques qu'on appellait ſacrées chez preſque toutes les nations, & que l'on croiait guérir avec des exorciſmes; telles étaient l'épilepſie, la catalepſie, les écrouelles. L'impuiſſance qu'on appellait la maladie des Scytes était ſur-tout cauſée par des eſprits malins qu'on exorciſait; c'eſt ce qu'on voit dans Petrone, dans Apulée. Et il faut vous dire, mes chers Juifs, que tous ces faux exorciſmes ont enfin cédé à la puiſſance des nôtres qui ſont les ſeuls véritables. Je ſuis fâché de vous dire des choſes ſi dures; mais c'eſt vous qui m'y forcez.

XXXVII.

Des Serpents enchantés.

Vous parlez d'enchanter les ſerpents. Vraiment, monſieur, rien n'eſt plus commun. Mon intime ami raporte lui-même le certificat d'un fameux chirurgien d'un village aſſez voiſin de ſon château. Voici ce certificat. *Je certifie qué j'ai tué en diverſes fois pluſieurs ſerpents, en mouillant un peu avec ma ſalive un bâton ou une pierre, en donnant un petit coup ſur le milieu du corps du ſerpent.* 19 *Janvier* 1772.

FIGUIER Chirurgien.

Il faut croire que ce chirurgien enchante les ſerpents avec ſa ſalive. C'était l'opinion des anciens phiſiciens. Lucrèce dit dans ſon quatrième livre :

Eſt utique ut ſerpens hominis contacta ſaliva
Diſperit ac ſeſe mordendo conficit ipſa.

Crachez ſur un ſerpent, ſa force l'abandonne,
Il ſe mange lui-même, il ſe dévore, il meurt.

Des incrédules ſoupçonneront que mon chirurgien donnait à ſes ſerpents de grands coups de pierre ou de baton, qui avaient plus de part à la mort du reptile que le crachat de l'homme. Mais enfin, Virgile qui paſſe encore à Naples pour un grand ſorcier, dit en termes exprès :

Frigidus in pratis cantando rumpitur anguis.

Ce qui a été ainſi rendu en françois ou en français par Mr. Perrin ;

Chantez dans votre pré, les ſerpents crèveront.

Vous êtes perſuadé que les ſauvages d'Amérique charment les ſerpents. Je le crois bien, monſieur, les Juifs les charmaient auſſi. Vous trouvez dans le Pſeame 57, le ſerpent, l'aſpic ſourd qui ſe bouche les oreilles pour ne pas entendre la voix de l'enchanteur. Jérémie

Jérémie dans ſon chapitre 8, menace les Juifs de leur envoyer des ſerpents dangereux, contre leſquels les enchantements ne pouront rien. L'Eccléſiaſte, l'Eccléſiaſtique rendent gloire à la puiſſance des ſages qui charment des ſerpents. Je me joints à eux : j'ai dit à des gens, je n'aſpire pas juſqu'à vous charmer ; mais je voudrais vous apaiſer.

XXXVIII.

D'Edith femme de Loth.

Vous parlez de la femme à Loth tranſmuée en ſtatue de ſel ; & je ne ſais ſi c'eſt pour vous en moquer ou pour la plaindre. Oh ! que j'aime bien mieux Virgile quand il raconte le malheur d'Euridice !

Illa quis & me inquit, miſeram & te perdidit orpheu !
Quis tantus furor ! en iterum crudelia retrò.
Fata vocant, conditque natantia lumina ſomnus ;
Jamque vale feror ingenti circumdata nocte,
Invalidasque tibi tendens, heu non tua palmas !

Pouvez-vous affaiblir les miracles terribles opérés ſur cette femme infortunée, ſur tous ſes compatriotes jeunes & vieux, enivrés de la fureur de violer deux anges; & quels anges! en nous racontant froidement d'après je ne ſais quel heidegger que des païſans furent changés en ſtatues eux & leurs vaches; vous ne dites pas en quel païs. J'avoue que le malheur d'Edith femme de Loth excite ma compaſſion. Mais en vérité, monſieur, vous me faites compaſſion auſſi. Vous ne croyez pas à Saint Irenée qui prétend que la femme à Loth a conſervé ſes ordinaires, ſes menſtrues dans ſon ſel! vous contredites un ſaint! Il eſt clair pourtant que les menſtrues dont on a tant parlé, ne ſont pas plus prodigieuſes que la métamorphoſe en ſtatue. Je vous prie de vous ſouvenir que mon ami vous a toujours regardés comme un peuple à prodiges, & qu'un miracle ne coûte

pas plus qu'un autre au maître de la nature.

XXXIX.

De Nabucodonoſor.

Vous ſoutenez que Nabucodonoſor ne fut pas métamorphoſé en bœuf, mais en aigle. Cependant il eſt dit dans Daniel, *il brouta l'herbe en bœuf.* J'avoue que Daniel dit auſſi que ſes cheveux reſſemblerent à des plumes d'aigle; encore le mot de plumes n'eſt pas dans le texte. Eh bien, monſieur, faut-il ſe fâcher pour cela? concilions-nous, diſons qu'il fut changé en aigle-bœuf. C'eſt un animal auſſi rare que le dragon de l'empereur de la Chine, & que l'aigle à deux têtes. Je ne prends la liberté de railler qu'avec vous qui raillez continuellement avec mon ami. Je révère le texte ſur lequel vous & moi pourions nous tromper. Et ce n'eſt certai-

nement pas avec le texte que nous oſe-lions badiner.

XXXX.

Des Pigmées & des Géants.

Diſons un petit mot des Pigmées & des Géants. Quant aux races de Géants vous ne prouvez leur exiſtence conſtatée dans l'écriture que par les Patagons; & vous niez celle des Pigmées quoiqu'elle ſoit énoncée dans Ezéchiel. Cependant, vous avouez ſans difficulté que les anciens Pigmées qui combattirent contre les grues avaient un pied & demi de roi de hauteur. Et vous ne voulez pas que les Gamadim, les Pigmées d'Ezéchiel qui combattirent à Tyr, comme tout le monde le ſait, fuſſent de la même taille! N'eſt-ce pas avoir deux poids & deux meſures? Il y a des gens qui prétendent que lorſqu'on diſpute ſur un peu-

ple d'un pied & demi de haut, on pourait bien avoir un pied de nez.

XXXXI.

Des Types, des Paraboles.

Vous répétez ce que mon ami a dit cent fois, que les anciens s'expliquaient non-seulement en paraboles ; † mais aussi en actions, en types figuratifs ; vous répétez précisément les exemples qu'il en raporte ; les pavots dont Tarquin abattit la tête pour signifier qu'il fallait détruire les grands seigneurs Gabiens ; le présent de cinq flèches, d'une souris, d'un moineau & d'une grenouille fait par un roi de Scythie au premier des Darius, pour l'avertir de craindre les flèches des Scythes, & de s'enfuir comme une souris ou un moineau au-

† Voyez le Chap. 43 de la Philosophie de l'histoire, si vous voulez.

plus vîte, & les chaînes dont le profete Jérémie ſe lie pour engager les Iſraelites à ſe laiſſer lier par Nabucodonoſor ; la proſtituée à laquelle le profete Oſée fait trois enfants, & la femme adultère à laquelle il en fait d'autres, pour reprocher aux Iſraëlites qu'ils ont forniqué avec les nations ; Ezéchiel couché trois cent quatre-vingt & dix jours ſur le côté gauche, & mangeant ſon pain couvert d'excréments, exprès pour avertir ſes compatriotes qu'ils mangeront leur pain ſouillé parmi les nations, &c.

Il y a chez tous les peuples mille exemples de ces emblèmes, de ces figures, de ces allégories, de ce langage typique. † Il ne faut pas l'outrer ; Cicéron

† N. B. Vous êtes de bien mauvaiſe humeur Meſſieurs, & votre *indignor* eſt bien mal appliqué. Liſez ſeulement le commentaire de Calmet, vous verrez que tout cela fut fait réellement. Que c'était à la fois un fait & un type, & qu'il fallait bien que le pain d'Ezéchiel fût

nous en avertit : *verecunda debet esse translatio.*

Mon ami a remarqué que des moines languedochiens avaient écrit sous le portrait du pape Innocent III qui avait maudit les sujets du comte de Toulouse ; *Tu es innocent de la malédiction.*

Il observe aussi qu'on trouva les minimes prédits dans la Genèse, *frater noster minimus*, notre frère le minime.

De grands hommes même ont abusé quelquefois de ce langage tropologique-mistique-typique. St Augustin dans son sermon 41, s'exprime ainsi : » le nombre dix signifie justice & béatitude résultante de la créature qui est sept avec » la Trinité qui fait trois : c'est pourquoi les commandements de Dieu sont » dix. † Le nombre onze est le péché,

---

souillé pour être la figure d'un pain souillé. C'est à moi de dire *indignor.*

† N. B. Dans le Shasta ancien ouvrage des

» parce qu'il transgreſſe dix. Le nombre
» ſoixante & dix-ſept eſt le produit du
» péché qui multiplie dix par ſept ; car
» le nombre ſept eſt le ſymbole de la
» créature. «

C'eſt ainſi que St. Auguſtin daignant employer ces idées pithagoriciennes pour combattre les gentils avec leurs propres armes, dit dans ſon ſermon 53 : » que les trois dimenſions de la matière
» ſont la largeur qui eſt la dilatation du
» cœur, la longueur qui eſt la perſévé-
» rance, & la hauteur qui eſt l'eſpoir
» de la félicité. «

Mon ami obſerve encore (obſervez bien ceci vous-même, monſieur ou

anciens Bracmanes qui ſelon M. Holwell & Dow fut écrit il y a près de cinquante ſiècles ; ce ſont les péchés mortels qui ſont au nombre de dix, & la vertu eſt peinte avec dix bras pour les combattre. C'eſt cette image de la vertu que les miſſionnaires ont priſe pour l'image du diable.

meſſieurs, que ce mauvais goût auquel St. Auguſtin s'abandonna quelquefois, ne déroba rien à ſon éloquence, à ſon jugement ſolide, & ſurtout à ſa piété. Oui mes chers Juifs, tout a été type, emblème, figure, prédiction dans vos avantures, vous êtes types vous-mêmes. Vous êtes nos précurſeurs; mais le ſerviteur qui porte le flambeau, & qui marche devant ſon maître ne doit pas ſe croire ſupérieur à lui.

XXXXII.

Des gens qui vont tout nuds.

Vous revenez encore à nous dire qu'un voyant, † un nabi très-recommandable, ne prêcha point tout nud, mais qu'il était en veſte. Et je reviens à vous dire qu'il prêcha tout nud, que c'était un prodige, un type. *Comme mon ſerviteur*

† Eiaïe.

a marché tout nud & ſans ſouliers pour un type & un prodige ſur l'Egypte & ſur l'Ethiopie, ainſi le roi des Aſſiriens emmènera captifs d'Egypte & d'Ethiopie, jeunes & vieux, nuds, déchaus, feſſes découvertes. En effet ſi le voyant avait marché & prêché en veſte, où aurait été le prodige extraordinaire, le type !

Vous ajoutez que l'anglais Tyndal a prétendu que David avait danſé tout nud devant l'arche. Je n'ai point lu Tyndal, je le condamne s'il l'a dit. Car David en danſant portait un Ephod de lin, une eſpèce de camiſole de linge ; il eſt vrai qu'il n'avait point de culotes, les Juifs n'en portaient point. Il eſt vrai auſſi que Michol ſa femme lui reprocha d'avoir en danſant *montré tout ce qu'il portoit aux ſervantes, en ſe mettant tout nud comme un boufon ; & que David lui répondit : oui, je danſerai, & j'en ſerai plus glorieux devant les ſervantes.* II Rois Chap. 6. Cela peut faire croire qu'il re-

voit trop haut ſa tunique en danſant, mais non pas qu'il s'était mis abſolument nud. C'eſt ſurquoi, monſieur, je vous demande la permiſſion de répéter ce que j'ai dit ſouvent d'après mon ami, car vous ſavez que j'aime à me répéter; faut-il ſe harpailler, ſe quereller, s'injurier, ſe pourſuivre pour décider ſi un certain homme avait des culotes il y a deux mille huit cent vingt-cinq années ſelon Denis le Petit?

XXXXIII.

D'une femme de fornication.

Voulez-vous encore diſputer ſur la proſtituée que le ſeigneur ordonna au profète Oſée de prendre? *Prenez une femme de fornication, & faites des enfants de fornication*, &c. Je vous avoue que je ſuis las de cette querelle, & qu'Oſée forniquera ſans que je men mêle. Oui, monſieur, qu'Oſée diſe tant qu'il vou-

dra qu'Ephraïm eſt un âne, & qu'il a fait des préſents à ſes amants ; *Onager ſolitarius ſibi Ephraïm munera dedit amatoribus* ; que le commentaire de Calmet cite Pline, ſelon lequel certains ânes commandent deſpotiquement à des troupeaux d'ânesſes, & coupent les teſticules de leurs ânons (Oſée Chap. 8.) En vérité cela ne doit pas troubler la paix des honnêtes gens.

XXXXIV.

D'Ezéchiel encore.

Vous inſiſtez toujours ſur Ezéchiel ; vous ſuppoſez qu'il ne dormit ſur le côté gauche 390 jours qu'en ſonge, qu'il ne ſe fit lier qu'en ſonge, qu'il ne mangea pendant plus d'un an ſon pain couvert d'excréments qu'en ſonge. Reliſez donc le ſavant Calmet à qui vous vous en rapportez ſi ſouvent. Il eſt du ſentiment de St. Jean Chriſoſtome, de St. Baſile,

de Théodoret, & de tous ceux qui expliquent la chose au pied de la lettre. Si tout cela, dit-il, ne s'était fait qu'en vision, en songe, comment ce prophète aurait-il exécuté les ordres de Dieu ? Il dit qu'il est très-possible qu'un homme demeure enchaîné & couché sur le côté trois cent quatre-vingt dix jours, & il cite l'exemple d'un fou qui demeura lié & couché sur le même côté pendant quinze ans. (Ezechiel comment. Pag. 33. édition de Paris.)

XXXXV.

Des Prophètes encore.

Messieurs les Juifs, je crois comme mon ami, à toutes les prophéties ; & je vous déclare que mon ami & moi nous y trouvons à chaque page le messie que vous n'y trouvez jamais. Et vous Mr. G***. si vous êtes chrétien, je vous déclare que vous ne parviendrez pas à

nous faire condamner comme errans dans la foi. Nous ſommes ſoumis à toutes les déciſions de l'égliſe, & nous ſuppoſons que vous l'êtes auſſi. Mais vous manquez de charité.

Par ma foi je crois que vous vous êtes trompé en tout. Par ma charité je vous pardonne les accuſations dont vous chargez mon ami, pourvu qu'elles n'aient point d'effet. Par mon eſpérance je me flatte que vous viendrez à réſipiſcence.

XXXXVI.

Accuſation légère.

Vous accuſez mon ami d'avoir dit que le commun des Juifs apprit à lire & à écrire dans Babilone, & d'avoir dit enſuite que ce fut dans Alexandrie.

Si dans quelqu'un de ſes ouvrages que je ne connais pas, quelque copiſte ou quelque tipografe a ſauté une ligne & a mal placé le mot d'Alexandrie,

il y a une malignité puérile à charger l'auteur d'une telle faute d'impreſſion, & c'eſt ce qui vous arrive trop ſouvent. Si cette erreur ne ſe trouve pas chez mon ami, il y a une malignité d'homme fait à l'en accuſer, & une grande perte de tems à fatiguer le public de ces miſères. Une de nos grandes ſotiſes à nous autres barbouilleurs de papier, c'eſt de croire que le public prend le même intérêt que nous aux inutilités qui nous occupent.

XXXXVII.

De l'Ame & de quelques autres choſes.

Je vais entrer autant que je le puis dans la grande queſtion qui intéreſſe tous les hommes, & qui a partagé tous les philoſophes depuis environ trois mille ans. Il s'agit de ſavoir ſi nous avons une ame, ce que c'eſt que cette ame, ſi elle exiſte avant nous de toute

éternité dans le ſein de l'être des êtres ; ſi elle exiſte éternellement après nous : ſi c'eſt par ſa propre nature ou par une volonté particulière de ſon créateur ; ſi elle eſt une ſubſtance ou une faculté ; s'il y a des différences ſpécifiques entre les ames ou ſi elles ſe reſſemblent toutes ; ſi elles tiennent une place dans l'eſpace ; ſi elles arrivent chez nous pourvues de penſées ou ſi elles ne penſent qu'à meſure, &c. &c. &c.

Mon ami & moi nous commençons par atteſter le Dieu vivant, car ce grand objet eſt digne d'une telle atteſtation, nous le prenons dis-je, à témoin, que nous croions ce que nous enſeigne notre religion chrétienne. Nous vous le diſons à vous, ſoit que vous ſoyez Juifs phariſiens, ou Juifs ſaducéens, Juifs allemands, ou Juifs portugais. A vous Mr. G***. leur ſécrétaire chrétien par hazard, ſoit que vous ſoyez thomiſte ou janſéniſte, ou moliniſte,

ou

du frère morave ſervant Dieu auprès d'Utrecht. Si vous me demandez ce que c'eſt préciſément qu'une ame, nous vous répondons ce que mon ami a dit tant de fois; nous n'en ſavons rien.

Il lève au ciel les yeux, il s'incline, il s'écrie, Demandez-le à Dieu qui nous donna la vie.

Mon ami a ſçu par cœur tout ce que dit St. Thomas d'Aquin dans ſa Somme. Cet Ange de l'école diſtingue l'ame en trois parties d'après les Péripatéticiens; l'ame ſenſitive, l'ame des ſens, *Pſiché* dont Eros fils d'Aphrodite fut amoureux chez les Grecs; l'ame végétative, *Pneuma*, ſouffle, qui donne le mouvement à la machine; l'ame intelligente, *Nous*, entendement; & chacune de ces parties eſt encore diviſée en trois autres. Ainſi péripatétiquement parlant cela compoſerait neuf ames à bien compter.

Longtems avant lui St. Irénée dans

ſon liv. 5 Chap. 7. dit » que l'ame n'eſt » incorporelle que par comparaiſon avec » le corps mortel, & qu'elle conſerve la » figure de l'homme (après la mort) afin » qu'on la reconnaiſſe.

Tertullien dit dans ſon diſcours *de anima*, Chap. 7. » La corporalité de l'ame » éclate dans l'Evangile, car ſi l'ame n'a- » vait pas un corps, l'ame n'aurait pas l'i- » mage du corps.

Tatien dans ſon diſcours contre les Grecs, dit : » l'ame de l'homme eſt com- » poſée de pluſieurs parties.

St. Hilaire dit dans ſon commentaire ſur St. Matthieu : » il n'eſt rien de créé » qui ne ſoit corporel, ni dans le ciel, » ni ſur la terre, ni parmi les viſibles, » ni parmi les inviſibles; tout eſt formé » d'éléments, & les ames, ſoit qu'elles » habitent dans un corps, ſoit qu'elles » en ſortent, ont toujours une ſubſtance » corporelle. «

St. Ambroiſe dans ſon diſcours ſur

Abraham, dit : » nous ne connaissons » rien d'immatériel excepté la vénérable » Trinité. «

Mon ami avoue que ces saints étaient tombés dans une erreur alors universelle ; ils étaient hommes, dit-il, mais ils ne se trompèrent pas sur l'immortalité de l'ame, parce qu'elle est évidemment annoncée dans les Evangiles.

Comment expliquerons-nous St. Augustin, qui dans le livre 8. de la Cité de Dieu s'exprime ainsi : » Que ceux-là » se taisent qui n'ont pas osé, à la vérité, dire que Dieu est un corps, mais » qui ont cru que nos ames étaient de » même nature que lui. Ils n'ont pas » été frappés de l'extrême mutabilité de » notre ame, qu'il n'est pas permis » d'attribuer à la nature de Dieu. «

Mon ami a soutenu d'après tous les véritables savants, que l'auteur du Pentateuque n'a jamais parlé expressément ni de l'immortalité de l'ame, ni des ré-

compenſes, ni des peines après la mort. Rien n'eſt plus vrai, rien n'eſt plus démontré. Tout était temporel, comme le dit ſi énergiquement le grand Arnaud : » C'eſt le comble de l'ignorance » de mettre ſans doute cette vérité qui » eſt des plus communes, & qui eſt » atteſtée par tous les pères, que les » promeſſes de l'ancien Teſtament n'é- » taient que temporelles & terreſtres, » & que les Juifs n'adoraient Dieu que » pour les biens charnels, &c. Apologie » Port-Royal. " Et c'eſt en quoi ſurtout, meſſieurs les Juifs, notre religion l'emporte ſur la vôtre autant que la lumière l'emporte ſur les ténèbres. Dès que notre légiſlateur a paru, l'immortalité de l'âme a été conſtatée, ſoit qu'on crût l'ame corporelle, ſoit qu'on la crût d'une autre nature.

Il eſt certain que les Perſans, les Caldéens, les Babiloniens, les Siriens, les Crétois, les Egyptiens, & ſur-

tout les Grecs admirent avant Homère la permanence des ames, & que le Pentateuque n'annonce ce dogme en aucun endroit.

Vous vous épuiſez en déclamations, vous faites de vains efforts pour tâcher de vous perſuader que le mot hébraïque *Sheol*, qui ſignifie la foſſe, le ſouterrain, pouvait auſſi à toute force ſignifier, l'Hadès des Grecs, l'Amentes, le Tartarot des Egyptiens. Ah! meſſieurs, d'auſſi grandes, d'auſſi terribles vérités ne ſont pas faites pour être devinées à l'aide de quelques ſubtilités, de quelques explications forcées. Elles doivent être plus claires que le jour, *Luce clariores.*

Certainement ce n'eſt pas dans l'écriture ſainte que vous trouverez votre pretendue diviſion du monde en trois parties, les cieux qui étaient la demeure du Très-haut, la ſurface de la terre, & le creux de la terre qui était l'enfer;

encore oubliez-vous l'océan qui eſt plus étendu que l'hémiſphère habitable. Pouvez vous, meſſieurs, avancer de pareilles chimères rabiniques, & combattre dans mon ami des vérités ſi reconnues ?

Quoi ! vous voulez prouver que les anciens Juifs admettaient un enfer & un royaume des cieux ; & votre preuve eſt que dans l'Exode Dieu aparaît à Moïſe dans un buiſſon ardent ! Juifs & ſécretaires Juifs, ſouvenez-vous à jamais de St. Jérome ; il vous dit dans ſa lettre : *l'Evangile me promet la poſſeſſion du royaume des cieux dont il n'eſt pas fait la moindre mention dans vos écritures.*

Tournez-vous de tous les ſens, meſſieurs les Juifs, vous ne trouverez chez vous aucune notion claire ni de l'enfer, ni de l'immortalité de l'ame. Il n'y a que deux paſſages en faveur de la permanence de l'ame, c'eſt dans le ſecond

livre des Maccabées. Mais de grace, ſongez que vos héros Maccabées ne vinrent que pluſieurs ſiècles après votre loi, & que l'hiſtoire des Maccabées écrite en grec pour des hébreux, ne parut que longtems après ces héros. Souvenez-vous des fortes objections renouvellées ſi ſouvent contre la véracité de ce livre. Vous ſavez qu'on a détruit l'autenticité des deux derniers dans notre égliſe, & que les deux premiers ſont déclarés apocrifes dans les autre communions.

Sans entrer dans ce détail, meſſieurs, il nous ſuffit que ce ſoit à l'Evangile que nous devions la connaiſſance de l'immortalité de notre ame, & des peines & des récompenſes après la mort. Ces dogmes à la vérité étaient reçus alors des autres nations, mais ils ne ſont démontrés que par notre ſauveur.

Vous tirez en faveur de l'ame immortelle, une induction auſſi ingénieuſe

que plausible de ces paroles si connues, *il fit l'homme à son image*. Car dites-vous, ce n'est pas le corps qui ressemble à Dieu, c'est l'intelligence. Nous croyons cette vérité, mais elle n'est pas exprimée dans le texte. Si l'auteur de la Genèse avait daigné tirer la même conséquence, il est clair qu'il aurait constaté irrévocablement ce grand dogme; & c'est précisément parce qu'il ne l'a pas fait, messieurs, que nous sommes en droit de dire qu'il laissa le tems à cette grande vérité d'être annoncée par un plus grand maître que lui.

Toute l'antiquité, excepté les Bracmanes & les Chinois, croyait que le corps de l'homme était fait à l'image de la divinité; *Finxit in effigiem moderantum cuncta deorum*. Ou plutôt l'antiquité fesait les dieux à l'image de l'homme. Vous trouverez cette erreur bien exprimée dans des vers de Xénophon le Colophonien, cités par St.

Clément d'Alexandrie le plus ſavant des pères grecs. En voici le ſens dans de mauvaiſes rimes que je vous prie de me pardonner.

On ne penſe qu'à ſoi, l'amour propre eſt ſans bornes,
Dieu même à leur image eſt fait par les humains.
Si les bœufs avaient eu des mains,
Ils le peindraient avec des cornes.

C'eſt cette faibleſſe de raporter tout à nous-mêmes qui fit croire à tant de peuples que Dieu avait une femme & des enfants. On le peint ſouvent comme un géant énorme. Orphée lui-même dont les véritables fragments ne ſe trouvent que chez Clément d'Alexandrie, parle ainſi de Dieu.

Sur un grand trône d'or il ſiège en ſouverain
Au haut de la voûte étoilée.
Sous ſes pieds la terre eſt foulée;
Il tient l'océan dans ſa main.

Ces imaginations ſi bourſouflées & ſi chétives n'ont été que trop imitées

par d'autres nations. On a toujours voulu figurer aux yeux l'être invisible, éternel, incompréhensible, & ses ministres célestes qui se dérobent comme lui à notre vue. C'est ainsi que les Juifs eurent deux chérubins dans le sanctuaire de leur temple, & leur donnerent des têtes monstrueuses d'homme & de veau, avec des ailes aux épaules & à la ceinture. C'est ainsi que nous autres qui avons moins d'imagination, nous nous contentons de peindre Dieu avec une longue barbe.

Il est vrai que les vers de l'ancien Orphée cités par mon ami dans la philosophie de l'histoire au chapitre de Cérès Eleusine, sont bien plus simples & plus sublimes. Je vous le répète, monsieur ou messieurs, parce qu'il faut répéter des choses que tout le monde devrait savoir par cœur ; c'est la prière ou l'hymne d'Orphée que l'Hiérofante chantait à l'ouverture des mistères.

Marchez dans la voie de la juſtice ; adorez le ſeul maître de l'univers, il eſt un, il eſt ſeul, il eſt par lui-même ; tous les êtres lui doivent leur exiſtence, il agit dans eux & par eux ; il voit tout & jamais il n'a été vu des yeux mortels.

On demandera peut-être comment Orphée pût parler en cet endroit avec une grandeur ſi ſimple, & ailleurs avec une enflûre qui n'apartient qu'au père le Moine, ou au carme auteur du poëme de la Magdelaine ? Je répondrai ingénûment qu'il y a des inégalités chez tous les hommes.

Cicéron, meſſieurs, vous l'avouez, a dit dans ſes Tuſculanes, que toutes les nations admettent la permanence des ames, & que leur conſentement eſt la loi de la nature. J'en conclus, meſſieurs les Juifs, qu'on peut reprocher à vos ancêtres un peu de groſſièreté pour n'avoir pas connu ce que tous leurs voiſins connaiſſaient.

Mais permettez-moi de vous dire que celui qui vous a fourni le paſſage de Cicéron l'a un peu dénaturé. Cicéron dit dans la Ire Tuſculane liv. 1. *Quod ſi omnium conſenſus naturæ vox eſt, omnesque conſentiunt eſſe aliquid quod ad eos pernineat qui vitâ ceſſerint, nobis quoque id exiſtimandum eſt.* (L'abbé d'Olivet traduit Page 90) Puis donc que le conſentement de tous les hommes eſt la voix de la nature, & que tous conviennent qu'après notre mort il eſt quelque choſe qui nous intéreſſe, nous devons auſſi nous rendre à cette opinion.

Mais dequoi s'agit-il dans cet endroit ? de l'amour de la gloire dont tous les hommes ſont épris, & qui était la grande paſſion de Cicéron. Cicéron veut nous faire entendre que nous avons tous la faibleſſe de nous intéreſſer à ce qu'on dira de nous quand nous ne ſerons plus & que notre imagination embraſſe ce fantôme qui eſt ſon ouvrage.

On aurait dû vous dire que Cicéron dans la moitié de ce dialogue ſur la mort, qui eſt le premier des Tuſculanes, ſoutient l'opinion alors commune que les morts ne peuvent ſouffrir. Il ſe moque de ſon auditeur qui dit, qu'il eſt fâcheux d'être mort : c'eſt dire lui répondit-il, qu'un homme qui n'exiſte pas exiſte. Puis il lui cite un vers d'Epicharme, & le tourne en latin.

Emori nolo, ſed me eſſe mortuum nihil æſtimo.

Ce que l'abbé d'Olivet rend ainſi en français,

Mourir peut être un mal, mais être mort n'eſt rien.

Il ſoutient l'anéantiſſement de l'homme dans le commencement de l'ouvrage, & la permanence de l'ame à la fin.

Vous me direz que Cicéron ſe contredit ; il pourait bien en être quelque choſe ; mais c'eſt le privilège des philoſophes de l'académie : & vous ſavez que Cicéron était académicien. On a

pu vous faire lire ſon oraiſon pour Cluentius où vous avez vu ces paroles, *quel mal lui a fait la mort ? à moins que nous ne ſoyons aſſez imbécilles pour croire des fables ineptes, & pour imaginer qu'il eſt condamné au ſupplice des pervers. Mais ſi ce ſont là des chimères, comme tout le monde en eſt convaincu, de quoi la mort l'a-t-elle privé ? ſinon du ſentiment de la douleur.*

Nam nunc quid tandem mali mors illi attulit ? niſi fortè ineptiis ac fabulis ducimur, ut exiſtimemus illum apud inferos impiorum ſupplicia perferre ? Quæ ſi falſa ſunt, id quod omnes intelligunt, quid ei tandem aliud mors eripuit præter ſenſum doloris ?

Vous voyez que le dogme de la permanence de l'ame tant chanté par Homère, tant ſuppoſé par Platon, étoit bien obſcurci dans l'empire romain.

On vous aura dit ſans doute, meſſieurs, que tout le ſénat penſait alors

comme Cicéron. On vous aura conté que Céſar penſait de même & s'en expliquait avec la plus grande hauteur. On vous aura parlé de ſon avanture avec Caton en pleine audience, lorſqu'il ſauva la vie à Catilina, en repréſentant que ſi on faiſait périr Catilina ce ne ſerait pas le punir, parce qu'il n'aurait plus de ſentiment, & que tout meurt avec l'homme.

Les Romains vers ce tems-là renoncerent tellement aux opinions de leurs ancêtres & des Grecs leurs maîtres, que St. Clément le romain dans le premier ſiècle de notre égliſe, commence ſon livre des récognitions ou reconnaiſſances par un doute ſur l'immortalité de l'ame. Il avoue qu'il prit la réſolution d'aller en Egypte aprendre la nécromantie, la magie, pour s'inſtruire à fond ſur l'ame.

Il eſt donc, ce me ſemble, bien certain, meſſieurs les Juifs, vous qui reſ-

pechiez tant les ſadducéens ennemis de l'immortalité de l'ame, il eſt bien démontré que nous avions beſoin de la révélation pour nous inſtruire ſur un ſujet ſi intéreſſant. Ce n'était pas aſſez d'un Socrate & d'un Platon, il nous fallait un plus grand homme.

Je ne vous parle pas ainſi pour vous reprocher le crime que vous avez commis envers ce plus que grand homme. Je me plais à croire que vous ne deſcendez pas de ces fanatiques qui criaient en leur patois comme on a crié ailleurs en tant d'occaſions, tollé, tollé. Je préſume que vous êtes portugais, & que vos ancêtres s'établirent vers les Algarves du tems de Moïſe, lorſque pluſieurs Juifs ſuivirent les Tiriens qui vinrent faire exploiter les mines d'or & d'argent des Eſpagnes.

Je vous ai déja dit que loin d'être votre ennemi, je ſuis votre généalogiſte. Je ſuis perſuadé très-ſérieuſement que

que votre race pouvait être établie en Andalouſie & dans l'Eſtramadoure avant les Cartaginois, avant les Romains; & que par conſéquent elle ne put être inſtruite de ce qui ſe paſſa du tems de l'empereur Tibère, vers le torrent de Cédron qui eſt à ſec ſix mois de l'année. Si mon ami, en qualité de chrétien, a qualifié de déteſtables les gens de Jéruſalem, qui ſuppoſé qu'ils parlaſſent grec au préteur Pilatus romain, s'écrièrent ſelon St. Matthieu, *Staurodeitò*, *Staurodeito*, *aima autou eph' eimas Kai epi ta tekna eimou*: Crucifiez, crucifiez, que ſon ſang ſoit ſur nous & ſur nos enfants. Certainement ſi vos aïeux étaient alors dans la Bétique, ou dans le canton de Sétubal ſi fameux pour ſon vin, ils ne pouvaient être coupables de ce crime.

PERORAISON

à Mr. G. Sécrétaire des Juifs.

Je ſuppoſe, monſieur, que vous êtes enterré, & que moi & mon ami nous le ſommes auſſi. Nous comparaiſſons tous deux devant celui qui ſeul a révélé au genre humain l'immortalité de l'ame, la réſurrection, & le jugement dernier. Vous lui dites : Seigneur, nous n'avions nul beſoin de vous, nous ſavions tout cela avant que vous viniſſiez au monde. Mon ami & moi nous lui diſons, nous n'en ſavions rien ; nous vous devons toutes nos connaiſſances : or qui croyez-vous qui ſera mieux reçu ?

DE QUELQUES NIAISERIES.

Après avoir jetté deux volumes à la tête de mon ami, monſieur ou meſſieurs, vous venez le battre à terre

dans un troiſième ; il eſt écraſé & vous venez encore le percer de coups dans un petit commentaire. Voyons ſi à l'exemple du ſamaritain raporté dans l'Evangile, je ne pourai pas, après avoir ſecouru le voyageur baigné dans ſon ſang, le défendre des mouches qui viennent y goûter.

PREMIERE NIAISERIE.

Sur le Kiſk Ibrahim.

Vous voulez parier que mon ami qui a cité Hide ſur l'ancienne religion des Perſes, n'a jamais lu Hide. Ne voilà-t-il pas un ſujet de diſpute bien intéreſſant, bien utile ! Un vieillard retiré entre les hautes Alpes, a-t-il lu un livre très-confus d'un anglais, écrit en latin ? Oui, monſieur, il l'a lu & moi auſſi, & je n'y ai guère profité.

Vous voulez bien convenir que l'ancienne religion des Perſes s'appellait

Kish Ibrahim, Millat Ibrahim, culte d'Abraham ; vous l'avez appris de mon ami, & vous ne devez pas rougir, tout ſavant que vous êtes d'avoir appris une choſe très-indifférente d'un homme moins éclairé, mais plus vieux que vous. Et quand je vous dirai que ſelon des gens plus inſtruits que moi, Kish Ibrahim vient de l'arabe, & Millat Abraham ou Ibrahim, vient de l'ancienne langue des Mèdes, je ne vous dirai une choſe ni bien ſûre, ni bien importante.

DEUXIÈME NIAISERIE.

Sur Zoroaſtre.

Hide rapporte Pag. 27 & 28, que les anciens Perſes ont cru qu'un vieux livre qui contenait leur religion réformée, était tombé du ciel entre les mains d'Abraham dans le territoire de Balk, du tems de Nembrod, & je le croirai

avec vous ſi vous voulez. Puis il répète des contes de Plutarque, comme par exemple, que la reine Ameſtris dans ſes dévotions feſait enterrer douze hommes vivants & les envoyait en enfer pour le ſalut de ſon ame.

Puis il ſe met en colère (Page 32) contre l'empereur Alexandre Severe, qui ſuivant un rêveur du bas empire nommé Lampridius, avait dans ſon oratoire le portrait d'Abraham, Orphée, d'Apollonius de Thiane, & de Jeſus-Chriſt, peints ſans doute très-reſſemblants.

Enſuite (Pag. 82 & ſuivantes) il fait le roman d'Abraham qui ayant vaincu le grand roi de Perſe, & quatre autres puiſſants rois, avec trois cent gardeurs de brebis, abolit en Perſe l'antique religion du ſabiſme. Voilà donc Abraham auteur d'une nouvelle religion des Perſes, & c'eſt lui qu'il faut regarder comme le vrai Zerduſt, le vrai

Zoroaſtre ; car le premier avait vécu ſix mille ans auparavant, & le dernier Zoroaſtre ne parut que ſous Darius fils d'hiſtaſpe.... quinze cent ans après Abraham. Ce ſont là des faits avérés ; demandez à Mr. Larchet mon autre ami.

Ce roman reſſemble aſſez à celui qu'a fait depuis un Ecoſſais nommé Ramſai précepteur d'un duc de Bouillon ; ſur les voyages de Cirus.

TROISIEME NIAISERIE.

Du Sadder.

C'eſt à vous ſeul, monſieur le ſecrétaire des Juifs que je m'adreſſe ici. Vous nous objectez la déciſion d'un ſavant qui a eu le courage d'aller chercher des inſtructions au fond de l'Aſie, à l'exemple de Pithagore ; il fait peu de cas des écrits attribués à Zoroaſtre ; il dit qu'ils ſont remplis de petiteſſes d'eſprit, qu'ils ſont fades, ridicules, auſſi mal rai-

ſonnés que l'alcoran & auſſi dégoûtans que le Sadder.

Je vous abandonne, monſieur le Zenda Veſta de Zoroaſtre, que je ne connais point, & l'alcoran que je connais. Mais permettez que je prenne le parti du Sadder qui eſt le catéchiſme des Parſis modernes que nous nommons Guebres. Il eſt diviſé en cent portes par leſquelles on entre dans le ciel. En voici quelques-unes ; entrez Monſieur.

PORTE IVe. Zoroaſtre ſe promenant un jour avec Dieu auprès de l'enfer, vit un damné auquel il manquait un pied. C'eſt un roi, lui dit Dieu, qui régnait ſur trente trois villes, & qui n'a jamais fait que des actions tyranniques ; mais un jour il apperçut une brebis qui était liée trop loin de ſon herbe, il lui donna un coup de pied pour l'en rapprocher ; c'eſt le ſeul bien qu'il ait jamais fait. J'ai mis ſon

pied en paradis, & ſon corps en enfer.

Mon ami que vous vilipendez tant que vous pouvez, avait, il y a plus de dix ans, écouté à cette porte; il l'avait citée dans pluſieurs de ſes ouvrages; car il aime à répéter pour inculquer. Vous voyez bien, monſieur, qu'il avait lu ce Sadder, & qu'il n'avait pas pris un livre pour un homme. Mr. l'abbé Foucher peut avoir lu le Sadder, mais mon ami poſſede ſon Sadder auſſi. Il eſt vrai qu'il a pris un peu de liberté avec le texte ſacré Guebre, il a mis un âne pour une brebis, afin de rendre la choſe plus vraiſemblable; car on lie un âne à ſa mangeoire, & on ne lie guère une brebis.

PORTE IXe. La péderaſtie eſt un crime abominable, &c. Il eſt défendu par le Zend, il révolte la nature. *Mon ami cita encore cette porte pour prouver que les Romains ſouillés de cette infamie tant célébrée par Horace, avaient grand*

tort de dire qu'elle était recommandée par les loix de la Perſe. Mon ami ſe ſervit de cette Porte contre Mr. Larchet qui croyait cette vilenie plus permiſe qu'elle ne l'était.

PORTE XIIIe. Chériſſez votre père & votre mère..... que toute la famille ſoit contente de vous, afin qu'elle vous béniſſe éternellement.

Cette Porte ſemble avoir quelque choſe de plus fort, ſi on oſe le dire, que ce commandement, *Honore ton père & ta mère afin de vivre longtems ſur la terre,*

PORTE XIXe. Mariez-vous dans votre jeuneſſe..... car à la mort quand il faudra paſſer ſur le pont aigu, vous ſerez trop heureux d'avoir un fils qui vous donne la main pour paſſer.

PORTE XXIIe. Ne mangez jamais votre pain ſans prier le Dieu qui vous le donne.

PORTE XXVe. Gardez-vous de jeu-

ner un jour entier, notre vrai jeune eſt de nous abſtenir du mal.

Cette Porte ſe retrouve dans les recognitions de St. Clément le romain.

PORTE XXVIIe. Demandez pardon à Dieu de vos fautes en vous couchant.

PORTE XXVIIIe. Quand vous aurez fait un marché ne vous en repentez point, & ne ſongez qu'à le remplir.

PORTE XXXe. Quand vous doutez ſi ce que vous allez faire eſt juſte ou injuſte, abſtenez-vous.

C'eſt la plus belle maxime qu'on ait jamais donnée en morale, & mon ami l'a répétée il y a longtems dans pluſieurs de ſes ouvrages pour l'édification du prochain.

PORTE XXXVe. Quand vous êtes à table donnez à manger aux chiens.

Ce précepte apprend qu'il ne faut pas craindre de faire des ingrats.

Voilà aſſez de portes.

Je ne nie pas qu'il n'y eût dans ce catéchiſme des Parſis, beaucoup de ver-

biage & de galimathias. J'ai été forcé d'abréger chaque article. Si on s'arrêtait à toutes ces Portes on périrait d'ennui avant d'entrer dans le paradis de Zoroaſtre : j'oſe en dire autant de l'alcoran. Nous autres européans nous ne pouvons ſupporter la bavarderie orientale ; mais les bonnes femmes guèbres, & les bonnes femmes turques apprennent ces ſottiſes par cœur, & les récitent avec dévotion.

Je dis ſeulement que depuis le Japon juſqu'au bord occidental de la Laponie, on ne vit & on ne verra jamais de légiſlateur qui ne donne de bons préceptes, & qui ne prêche quelquefois une vertu ſévère. Ainſi je ne regarde point ce que je viens de dire comme une niaiſerie. Pardon, meſſieurs, c'était à la vôtre que je répondais.

Ce n'eſt pas que je vous prenne pour des niais, vous êtes des gens d'eſprit un peu malins ; mais en conſcience,

la plupart de nos ſujets de diſpute ſont des niaiſeries.

QUATRIÈME NIAISERIE,

Sur l'âge d'un ancien.

Monſieur ou meſſieurs, vous me fatiguez furieuſement avec votre éternelle répétition ſur l'âge d'Abraham. Je n'imiterai pas celui qui vous dit : allez chercher ſon extrait batiſtaire : je vous dirai ſeulement que ſelon le calcul de l'ancien teſtament, ſon père Tharé ou Tharat *vécut ſoixante & dix ans & engendra Abram, Nacor & Aran*, que ſelon le même texte il vécut deux cent cinq ans & mourut à Haran ; qu'Abraham alors reçut de Dieu un ordre exprès de quitter ſon païs.

Or, ſon père l'ayant eu à 70 ans, & étant mort à 205, qui de 205 retranche 70, reſte 135. Si malheureuſement le texte dit enſuite : *Abram*

avait soixante & quinze ans lorsqu'il partit de Haran ou de Kharran, ce n'est pas ma faute. St. Jérome & St. Augustin disent que cela est inexplicable. Je ne l'expliquerai donc pas, je n'en sais pas plus que ces deux saints, ni que vous. Dites qu'il y a dans le texte erreur de copiste, dites avec don Calmet qu'Abraham pourait bien être né la cent trentième année de son père, & être le cadet de ses frères, au lieu qu'il était l'aîné. Tout cela m'est indifférent.

CINQUIEME NIAISERIE.

Sur l'âge d'une ancienne.

Vous citez à tout moment je ne sais quels livres que vous imputez à mon ami, & que ni lui ni moi ne connaissons. Ce serait une calomnie horrible si cela était sérieux; mais je ne la regarde que comme une niaiserie. Vous soutenez que Sara était très-belle à l'âge

de ſoixante cinq ans lorſqu'elle entra dans le ſerrail du Pharaon d'Egypte. Vous accuſez mon ami d'avoir imprimé qu'elle en avait ſoixante & quinze. Si vous avez une maîtreſſe de cet âge, je lui en fais mon compliment; mais non pas à vous.

SIXIEME NIAISERIE.

Sur un homme à qui ſa femme valut d'aſſez grands préſents.

Vous croyez qu'Abraham ayant fait paſſer ſa belle femme pour ſa ſœur, en Egypte, *afin qu'il lui fût fait du bien à cauſe d'elle*, ſelon le texte, on ne lui fit pas aſſez de bien en lui donnant beaucoup de bœufs, d'ânes, d'ânesſes, de brebis, de chameaux, de ſerviteurs & de ſervantes : pour moi je trouve que le roi d'Egypte le paya très-bien, & que vous êtes trop cher.

SEPTIEME NIAISERIE.

Sur l'argent comptant.

Vous dites donc, monsieur, qu'il faut de l'argent comptant au mari d'une belle dame, & que le présent du roi n'était que celui d'un coq de village. Cependant, des troupeaux de chameaux, de bœufs & d'ânes, des esclaves de l'un & de l'autre sexe valent beaucoup d'argent. Vous vous plaignez qu'autrefois on ait imprimé je ne sais où, chevaux pour chameaux, voilà bien de quoi crier; un beau cheval coûte autant, & plus même qu'un beau chameau.

Mon ami, dites-vous, pense que les pirámides étaient déja bâties: de-là vous concluez que le roi d'Egypte devait donner au mari de la belle Sara des sacs énormes de guinées, de la vaisselle d'or & des diamants. Doucement, monsieur, il y avait dans ce tems-là

de belles pierres pour bâtir des pyramides, & point de monnoie d'or; tout le commerce ſe feſait par échange, on n'avait encore fabriqué ni ducats ni guinées; vous ſavez que la premiere monnoie d'or fut frappée ſous Darius fils d'Hiſtaſpe qui punit ſi bien les prêtres du collège de Zoroaſtre: allez, vous vous moquez, le préſent du roi était magnifique.

HUITIEME NIAISERIE.

Sur l'Egypte.

Vous êtes tout étonné que les Egyptiens aient été lâches, ſuperſtitieux, abſurdes, très mépriſables, après avoir ſervi en eſclaves vigoureux à élever des tombeaux en pyramides pour leurs rois & pour les intendans des provinces. Il eſt très-vrai, Monſieur, & Meſſieurs, que les Egyptiens ſont devenus le plus chétif peuple de la terre après un autre.

Il

Il eſt très-vrai qu'il a toujours été ſubjugué par quiconque s'eſt voulu donner la peine de le battre, excepté par nos fous de croiſés. Il eſt très-vrai qu'Iſis & Oſiris ne leur ont jamais ſervi de rien, non plus que les philactères des pharifiens ne les ont ſervi contre les Romains. Il eſt très-vrai que Séſoſtris n'a jamais ſongé à courir comme un fou avec vingt-ſept mille chars de guerre pour aller conquérir toute la terre, depuis les Indes juſqu'au Pont-Euxin & au Danube.

NEUVIEME NIAISERIE.

Si Sodome fut autrefois un beau jardin.

N'eſt-ce pas une niaiſerie de ſuppoſer que le lac Aſphaltide, la mer Morte était autrefois un jardin délicieux! Vraiment je vous conſeille d'y placer le paradis terreſtre.

Vous devriez mieux ſavoir votre Ge-

nèſe : elle ne dit point que Sodome fut changée en un lac ; elle dit au contraire » qu'Abraham s'étant levé de grand matin vint au lieu où il avait été auparavant avec le ſeigneur, & jettant les » yeux ſur Sodome & ſur Gomore, & » ſur tout le païs d'alentour, il ne vit » plus rien que des étincelles & de la » fumée, qui s'élevait de la terre comme la fumée d'un four. « Ce n'eſt que par une fauſſe tradition qu'on nous a tranſmis la métamorphoſe des cinq villes en lac. Ce que je vous dis là n'eſt pas niaiſerie : je vous témoigne mon profond reſpect pour vos livres en les citant exactement, & c'eſt ce que vous n'avez pas fait.

DIXIEME NIAISERIE.

Sur le déſert de Guérar, ou Gerar.

Voulez-vous, meſſieurs, que nous faſſions enſemble un petit voyage au dé-

sert effroyable de Guérar par de-là Sodome ? Mr. Broukana qui a passé par-là dans la dernière guerre contre le Cheik Daher ne vous le conseille pas : il dit que c'est un des plus maudits cantons de l'Arabie pétrée. Vous croyez que c'est un pays charmant, & que les dames y conservent la fleur de leur beauté jusqu'à cent ans, parce qu'Abimelec roi de Guérar y fut amoureux de Sara qui en avait quatre-vingt dix ; & vous pensez que l'on est fort riche à Guérar parce qu'Abimelec fit à Sara d'aussi beaux présents qu'elle en avait reçus du roi d'Egypte environ trente ans auparavant, en brebis, en garçons, en bœufs, en filles, en ânes, & qu'il lui donna encore mille écus en monnoie ; quoiqu'il n'y eût de monnoie nulle part.

Faites le voyage si vous voulez, nous ne vous suivrons pas. Mon ami est plus vieux qu'Abraham & moi aussi ; on ne va pas loin à notre âge. Envoyez plutôt

à Guérar Mr. Rondet votre ami, l'auteur du journal de Verdun, qui fait qu'un kof vaut cent écus, & un meh quarante écus. Je crois qu'il se trompe; mais n'importe.

ONZIEME NIAISERIE.

Sur le nombre actuel des Juifs.

Messieurs les Juifs, vous dites à mon vieux camarade, *apparamment vous ne prétendez pas, quand nous battions les Ammonites, quand nous nous emparions de l'Idumée, & que nous prenions Damas, que nous n'étions que quatre cent mille hommes.* Je vous demande pardon, messieurs, nous croyons que vous étiez en plus petit nombre quand vous ne prites point Damas, que vous vous vantez d'avoir pris. Nous pensons que vous n'êtes pas quatre cent mille aujourd'hui, & qu'il s'en faut près des trois quarts. Comptons.

Cinq cent chez nous, devers Metz ; une trentaine à Bordeaux ; deux cent en Alsace ; douze mille en Hollande & en Flandre ; quatre mille cachés en Espagne, & en Portugal ; quinze mille en Italie ; deux mille très-ouvertement à Londres ; vingt mille en Allemagne, Hongrie, Holstein, Scandinavie ; vingt-cinq mille en Pologne, & païs circonvoisins ; quinze mille en Turquie ; quinze mille en Perse. Voilà tout ce que je connais de votre population ; elle ne se monte qu'à cent mille sept cent trente Juifs. Je consens de vous faire bon de cent mille Juifs en sus, c'est tout ce que je puis faire pour votre service : les Parsis vos anciens maîtres ne sont pas en plus grand nombre. Vous voulez rire avec vos quatre millions.

Addition de mon ami.

» Leur secretaire me dit que je suis » fâché contr'eux à cause de la banq-

» route que me fit le juif Acoſta, il y a
» cinquante ans à Londres : il ſuppoſe
» que je lui confiai mon argent pour ga-
» gner un peu de temporel avec Iſrael.
» Je vous proteſte, meſſieurs, que je ne
» ſuis point faché : j'arrivai trop tard
» chez Mr. Acoſta ; j'avais une lettre de
» change de vingt mille francs ſur lui :
» il me dit qu'il avait déclaré ſa faillite
» la veille, & il eut la généroſité de me
» donner quelques guinées qu'il pouvait
» ſe diſpenſer de m'acorder. Comptez,
» meſſieurs, que j'ai eſſuyé des banque-
» routes plus conſidérables de bons chré-
» tiens, ſans crier. Je ne ſuis fâché con-
» tre aucun juif portugais, je les eſtime
» tous ; je ne ſuis en colère que con-
» tre Phinée fils d'Eléazar, qui voyant
» le beau prince Zamri couché tout
» nud dans ſa tente avec la belle prin-
» ceſſe Cosbi, toute nue auſſi, atten-
» du qu'ils n'avaient pas de chemiſe,
» les enfila tous deux avec ſon poignard

» par les parties sabrées, & fut initié » par ses braves compagnons, qui égor- » gerent vingt-quatre mille amants, & » vingt-quatre mille amantes, en moins » de tems que je n'en mets à conter » cette anecdote, car à mon âge je n'é- » cris pas vîte. «

DOUZIEME NIAISERIE.

Sur la Circoncision.

Vous jettez les hauts cris sur ce qu'un autre que mon ami a dit que la circoncision d'Abraham, n'eut point de suite. Non, monsieur, elle n'en eut point, puisque les Israëlites ne pratiquerent point la circoncision en Egypte. C'était un privilège qui n'était alors réservé qu'aux prêtres d'Isis & aux initiés.

Oui, les Juifs qui moururent tous dans le désert, moururent incirconcis comme Mr. G***. & moi ; mais il y

e un livre inconnu que vous appellez Diction.... Philoſo.... dans lequel l'auteur ſe hazarde à dire que la colline des prépuces à Galgal, où Joſué fit circoncire deux ou trois millions de ſes Juifs, était dans un déſert auprès de Jérico. Qu'a de commun mon ami avec ce Galgal? Il vous certifie que s'il y eut à Galgal une montagne compoſée de prépuces, comme il y a dans Rome le monte Teſtacio, compoſé de pots caſſés, il n'y prend pas le plus léger intérêt. Il vous certifie encore qu'il regarde comme des niaiſeries tout ce que des tipografes ſe ſont empreſſés d'imprimer, ſoit en conſultant des courtiers de librairie, ſoit en ne les conſultant pas, ſoit en vendant les penſées d'un homme à eux inconnu, ſoit en ne les vendant pas. Il vous certifie pour la vingtième fois qu'il n'a point fait la plupart des niaiſeries, c'eſt à-dire des livres que vous lui impu-

tez, & je vous jure qu'à son âge & au mien nous ne prenons aucun parti ni pour les nations prépucières, ni pour les nations déprépucées, ni pour les châtrés, ni pour les entiers, ni pour les voisins du cap de Bonne-Espérance qui mettent une petite boule d'herbes fines à la place d'une des deux petites boules utiles que la nature leur a donnés.

On prodigue ce me semble, une bien vaine érudition pour deviner quel homme fut circoncis le premier; qui prit le premier lavement; qui porta la premiere chemise; qui le premier avala une huître à l'écaille; qui fut le premier vendeur d'orvietan, &c. &c.

TREIZIEME NIAISERIE.

Quelle fut la nation la plus barbare?

Vous nous dites, monsieur G***, sous le nom de six Juifs, que si les

premiers hébreux étaient fort grossiers & très-ignorants, nos premiers Français l'étaient encore davantage.

Je ferais bien embarassé s'il fallait vous dire qui étaient les plus barbares, ou les Francs du tems de Clovis, ou les Juifs du tems de Josué, & mon ami ferait aussi embarassé que moi. Tous les peuples ont commencé par être à peu-près également cruels, voleurs, méchants, superstitieux & sots. Ce n'est point ici une niaiserie, c'est une triste verité. Mais ce ferait une niaiserie très-puérile de vouloir savoir précisément quel était le plus barbare ou ce fils de P.... Abimelek qui avant de juger le peuple de Dieu, égorgea sur une grande pierre soixante & dix de ses frères, ou ces deux fils de Clovis, Childebert & Clotaire, qui massacrerent les deux petits-fils de Ste Clotilde. Il semblerait qu'Abimelek fut soixante & huit fois plus abominable

sur Childebert & Clotaire ; mais on vous répondrait qu'il faut juger un homme par toutes les actions de sa vie, & non par une seule. On vous dirait encore qu'il faut lire dans le cœur, & cette entreprise serait assez niaise.

QUATORZIEME NIAISERIE.

La nation Française bonnie par Mr. le Secrétaire.

Monsieur G***, secrétaire éloquent des Juifs, vous faites un portrait terrible de la cour & de la ville en peignant les mœurs juives du tems de la prospérité de ce peuple. Vous vous complaisez d'abord à décrier notre commerce & notre Compagnie des Indes, & à célébrer les grands établissements d'Elath & d'Eziongaber, par lesquels les Juifs, qui n'eurent jamais un vaisseau, feraient entrer chez eux les immenses trésors d'Ophir & de Tarsis,

païs que personne ne connaît. Vous conduisez les richesses de l'univers dans Jérusalem par le port d'Eziongaber, qui en est très-éloigné, & où les Turcs qui en sont les maîtres n'ont jamais un vaisseau, parce que ces bas fonds sont plus impratiquables que les lagunes de Venise.

Vous admirez la discrétion de Salomon, qui ayant hérité quelques milliards de son père, voulait encore acquérir quelques milliards en trafiquant à Ophir, & qui n'ayant pas une bara que à lui en propre, empruntait des vaisseaux & des matelots de son ami Hiram roi de Tyr, lesquels vaisseaux traversaient toute la mer Méditerranée, cotoyaient l'Afrique, doublaient le cap de Bonne-Espérance pour venir servir la sagesse de Salomon.

Après avoir accumulé dans Jérusalem plus d'or, d'argent, d'ivoire, de parfums & de singes, qu'elle n'en pou-

vait contenir, vous tombez à bras raccourci sur tous les vices qui naquirent de ces inconcevables richesses. Vous avez d'abord loué les Juifs de n'avoir eu chez eux ni opera comiques, ni danseurs de corde, ni parades sur les boulevards. Vous les avez admiré de n'avoir point imité les Sophocles & les Euripides dont ils n'avaient jamais entendu parler. Et tout d'un coup sortant de cette maiserie de panégiriques, vous allez prendre chez les prophètes Isaïe, Amos & Michée, tous les traits de satire judaïque que vous croyez pouvoir retomber sur la nation Française. Si c'est une maiserie, elle est très-éloquente: on ne peut à mon gré, déclamer plus hautement contre son siècle.

Cela me fait souvenir de Mr. Broun brave théologien anglais. Il fit imprimer deux volumes contre les sotises de sa patrie, au commencement de la guerre de 1756. Il démontra éloquemment

dans ce livre intitulé, Tableau des mœurs anglaises, qu'il était impossible que l'Angleterre ne fût pas abîmée dans deux ans. Qu'arriva-t-il ? l'Angleterre fut victorieuse dans les quatre parties du monde. J'en souhaite autant à la France en réponse à votre pieuse satire ; je fais mieux, je souhaite qu'elle n'ait point de guerre. J'aime mieux vivre sous des Salomons que sous des Judas Maccabées. Mais croyez-moi, monsieur le secrétaire juif, ne comparez jamais Jérusalem à Paris ; le torrent de Cédron ne vaut pas le pont-neuf.

QUINZIEME MÉLANGE.

Quel peuple le plus superstitieux ?

Après avoir recherché quel fut autrefois le plus barbare de tous les peuples, vous examinez à présent quel fut le plus superstitieux, c'est-à-dire le plus sot. Je n'ai point de balances pour pe-

ſes ainſi les nations. On pourrait vous répondre en général que le plus ſot homme, comme le plus ſot peuple, eſt celui qui dit & qui fait le plus de ſotiſes ; & alors il n'y aurait plus qu'à compter. Nous prendrions les hiſtoriens qu'on fait lire à la ſtudieuſe jeuneſſe ; nous verrions chez qui l'on trouve le plus de façons de connaître l'avenir, ſoit à l'aide d'un pſaltérion, ſoit avec un petit bâton recourbé, ſoit en donnant à manger à des poules. Nous verrions quelle nation a eu plus de métamorphoſes, plus de ſorciers, plus de loups garous ; dans quel païs on a vu plus de princes fouettés par des prêtres ; quelles archives poſſedent la ſuite la plus complette de fadaiſes dégoûtantes & de contes, que la plus imbécille & la plus bavarde nourrice n'oſerait répéter aujourd'hui : *Nec pueri credunt niſi qui nondum æra lavantur.* Alors, on pourrait hazarder de juger à qui l'on

doit le prix de la ſotiſe ; mais il ſerait trop dangereux de donner ce prix ; trop de gens y prétendent : il vaut mieux laiſſer chacun jouir en paix de la juſtice qu'il ſe rend tout bas.

SEIZIEME NIAISERIE.

Quel peuple le plus brigand.

Vous demandez enſuite quel peuple a été le plus voleur, le plus brigand ? Et quand on vous repréſente ſelon votre propre déclaration que le peuple de Dieu vola neuf millions aux Egyptiens pour aller faire bonne chère dans des déſerts, quand on vous dit qu'enſuite ce peuple de Dieu s'empara du païs de Canaan qui ne lui apartenait pas ; vous prenez à partie mon ami qui n'a rien dit de cela. Vous lui adreſſez ces paroles foudroyantes : *vous traitez nos pères de brigands, qu'étaient les vôtres ?*

Je

Je vous ai déja dit, monſieur le ſécrétaire, que ni moi, ni mon ami ne prétendons deſcendre d'un conquérant des Gaules; nous croyons être iſſus d'une famille de bons gaulois pacifiques.

Nous n'avons trouvé dans notre généalogie aucun coupe-jarret qui ait ſervi ſous le chrétien Clovis, quand ce brave converti força Cararic roi ou maire d'Arras, & le fils de Cararic à ſe faire ſoudiacres, & qu'il leur fit enſuite couper la gorge à tous deux; quand il fit marché avec Cloderic fils de Sigebert roi de Cologne pour aſſaſſiner ce Sigebert ſon père, & qu'il aſſaſſina enſuite ce Cloderic parricide pour avoir ſon argent; quand il fendit la tête à coups de hache à Ragnacaire roi de Cambrai & à ſon frère Riker après ſoupé; quand il aſſaſſina Rignomer roi du Mans, &c. &c.

En vérité, on croit lire l'hiſtoire de vos rois Achab, Jehu, Okoſias.....

Je ne croyais pas terminer cette seizième niaiſerie par ces horreurs de Cannibales. Je voulais ſeulement contredire la généalogie qui nous fait deſcendre des Francs mon ami & moi. Il faut éplucher avec vous tant de généalogies ! c'était là une franche niaiſerie ; mais Rignomer, Riker, Ragnacaire, Sigebert, Cloderic, Achab, Jéhu, Okoſias..... ſe ſont préſentés, & je ſuis tombé à la renverſe.

DIX-SEPTIEME NIAISERIE.

Sur du foin.

De l'examen du brigandage, & d'une controverſe ſur les aſſaſſinats, vous paſſez à des errata, & à des correcteurs d'Imprimerie. Vous vous plaignez qu'on ait imprimé Niticorax pour Nicticorax. Eh ! qu'importe à mon ami, & que vous importe ? il y a bien d'autres fautes d'impreſſion dans les ouvrages im-

menſes qu'on lui attribue, & qu'on a mis ſous ſon nom ; c'eſt bien là une niaiſerie miſérable !

Je ne devrais point diſcuter comment il faut traduire ce verſet du pſeaume, *producens fœnum jumentis, & herbam ſervituti hominum.* Calmet traduit vous produiſez le foin pour les bêtes, & l'herbe pour l'uſage de l'homme : Saci traduit préciſément de même. Je n'ai vu aucune traduction ſoit catholique, ſoit proteſtante, dans laquelle ce verſet ſoit énoncé autrement : mon ami ne s'eſt écarté ni de Saci, ni de Calmet ; il les eſtime tous deux ; il ne les a point traité d'imbécilles, comme vous l'en accuſez.

Vous venez enſuite, monſieur, & vous nous enſeignez qu'il faut traduire ; *du foin pour les bêtes, & de l'herbe pour les bêtes qui ſervent l'homme* : vous prétendez que le pléonaſme eſt une figure admirable. Vous prononcez

du haut de votre chaire de profeſſeur, *l'herbe & le foin ſont ſynonimes, prenez-y garde, les hommes ne mangent pas de foin.*

Non, monſieur, herbe & foin ne ſont pas toujours ſynonimes, & il n'y a point de mots qui le ſoient. Les épinards, l'ozeille, la ſariette, trente herbes potagères ne ſont pas du foin; nos ſalades ne ſont pas la nourriture des bêtes, mais de l'homme: il eſt vrai que l'homme ne mange pas de foin, mais il y eut bien des gens autrefois dignes d'en manger.

Si ce n'eſt pas là une extrême niaiſerie je m'en rapporte à vous-même.

DIX-HUITIEME NIAISERIE.

Sur Jean Châtel piacularis aſſaſſin de Henri IV; laquelle niaiſerie tient à choſes horribles.

Voici une calomnie odieuſe dont le

fond eſt une niaiſerie puérile, & dont les acompagnements ſont atroces.

Commençons par le puérile ; *piacularis adoleſcens*, dites-vous, *ne ſignifie pas un jeune pénitent, un jeune homme qui expie, il ſignifie un jeune miſérable.* Ouvrez les Etienne, les Calepin, les Scapula, tous les dictionnaires, monſieur le profeſſeur, vous verrez que *piacularis* vient de *pio*, *piare* j'expie ; en grec, *ſebetai.*

Ce n'eſt là ſans doute, qu'un oubli de votre part ; mais ce qui n'eſt que trop réfléchi, c'eſt que vous tirez ce mot, *piacularis*, de l'inſcription gravée autrefois ſur la colonne expiatoire, élevée par arrêt du parlement, à l'endroit où fut la maiſon de Jean Châtel, l'un des aſſaſſins de notre adorable Henri IV. Vous imputez ici à mon ami d'avoir raporté les paroles de cette inſcription qui regardent les jéſuites

& où ſe trouve ce mot *piacularis*. Voici les paroles latines qui déſignent les jéſuite, telles qu'elles ſont dans le ſixième tome des mémoires de Condé.

Pulſo præterea totâ Galliâ hominum genere novæ ac maleficæ ſuperſtitionis, qui rempublicam turbabant quorum inſtinctu piacularis adoleſcens dirum facinus inſtituerat.

La traduction françaiſe gravée à côté de la latine, portait : *en outre a été banni & chaſſé de toute la France ce genre d'hommes de nouvelle & pernicieuſe ſuperſtition, qui troublaient la république, à la perſuaſion deſquels ce jeune homme penſant faire ſatisfaction de ſes péchés, avait entrepris cette cruelle méchanceté.*

Il eſt donc faux, monſieur, qu'on ait traduit dans le tems du ſupplice de Jean Châtel, *piacularis adoleſcens*, par jeune miſérable, comme vous le dites : il eſt donc faux que *pénitent* ſoit un contre-ſens.

Mais ce qui eſt encore plus faux ; ce qui eſt bien pis qu'une niaiſerie, c'eſt que vous calomniez mon ami de la manière la plus cruelle. Vous l'accuſez d'avoir donné lieu à ce fatras de piacularis par un livre intitulé, *l'Evangile du jour*, dans lequel il s'élève, (dites-vous) contre les jéſuites : je lui ai écrit pour m'informer de cet Evangile du jour, & voici ſa réponſe.

» Non-ſeulement je n'ai aucune part » à cet Evangile du jour, mais vous » êtes le premier qui me le faites con- » naître ; je n'en ai jamais entendu » parler. Je ne connais que les Evan- » giles de toute l'année, les quatre » Evangiles que tous ces calomniateurs » ne ſuivent guères. Cet Evangile du » jour eſt aparamment quelque libelle » pour ou contre les jéſuites, dont tout » le monde parle : on appelle d'ordi- » naire Evangile du jour, ou vaude- » ville, les nouvelles qui n'ont qu'un

» tems ; mais je crois que la nouvelle » de l'abolition des jéſuites durera plus » de tems qu'ils n'ont ſubſiſté.

Je ſuis flatté, monſieur le ſecrétaire, d'égayer la ſéchereſſe de cette diſpute, par une lettre de mon ami ; c'eſt une conſolation qu'il ne faut pas envier à mon cœur. Mais comment me conſolerai-je des calomnies dont vous ne ceſſez d'accabler un homme qui doit m'être cher ? Que vous a-t-il fait encore une fois ? Etes-vous ex-jéſuite, êtes-vous ex-convulſionnaire, êtes-vous ex-chrétien, êtes-vous juif ? ſoyez homme. Vous prétendez que mon ami a dit dans les anecdotes ſur Belizaire, la falſification eſt un cas pendable : mais il n'a jamais écrit d'anecdote ſur Belizaire ; c'eſt la calomnie qui eſt un cas pendable.

Je ne vous dis pas, vous êtes un calomniateur ; je vous dis, vous êtes la trompette de la calomnie. Il ne ſied

pas à un homme auſſi éclairé & auſſi ſpirituel que vous l'êtes, de répéter des diſcours de cafés.

DIX-NEUVIEME NIAISERIE.

Sur un mot.

On a dit dans la Philoſophie de l'Hiſtoire, ou ſi l'on veut dans le diſcours qui précède l'hiſtoire de l'eſprit humain & des mœurs des nations qu'*Iſraël* eſt un mot caldéen ; il l'eſt en effet, & d'où le ſavons-nous ? de Philon qui nous l'apprend dans le commencement de la relation de ſon voyage auprès de l'empereur Caligula, dont il fut ſi mal reçu. Voici ſes paroles, car il faut répéter quelquefois. *Les hommes vertueux ſont comme le partage de l'être ſouverain dont l'empire eſt ſans bornes. Les Caldéens leur donnent le nom d'Iſraël, c'eſt-à-dire, voyant Dieu.*

Vous avez cherché ce paſſage dans

l'hiſtorien Joſeph, au lieu de le chercher dans Philon qui eſt imprimé immédiatement après le cinquième tome de cet Joſeph ; & ne trouvant pas ce paſſage où il n'eſt point, vous avez cru que mon ami voulait vous tromper, qu'il était un falſificateur de livres juifs. De grace, monſieur le ſécrétaire, un peu de juſtice !

VINGTIEME NIAISERIE.

Sur un autre mot.

Eſt-il poſſible, monſieur le ſécretaire, qu'après vous être abaiſſé juſqu'à répéter les calomnies dont je viens de vous demander juſtice, vous vous abaiſſiez encore juſqu'à des plaiſanteries de collège ſur un mot grec ! Le mot de ſymbole eſt grec. *Symbolon* à *ſymballo*, *confero*. Symbolon ſignifie proprement *collatio*. Voyez votre Calepin encore une fois, il vous en rendra

raiſon : vous demandez ſi c'eſt une collation après dîner ? eſt-ce là, monſieur, une fine plaiſanterie de la cour dans laquelle vous avez préſentement une place ? ſouvenez-vous que ſymbolon vient de ſymballo, parce qu'il rappellait l'idée des différentes profeſſions de foi qu'on avait conférées, collationées, comparées les unes avec les autres.

Mon ſymbole à moi eſt, je pardonne à ceux qui ſe trompent, je les prie de me pardonner de même.

VINGT-UNIEME NIAISERIE.

Sur d'autres mots.

Oui, monſieur, *Epiphania* ſignifie ſurface, apparence. Oui, on a écrit auſſi communément *idiotoi* qu'*idiotai* ſolitaires ; & ce n'eſt point du tout pour faire une mauvaiſe plaiſanterie qu'on a remarqué qu'idiot ſignifiait autrefois

iſolé, retiré du monde, & ne ſignifie aujourd'hui que ſot. On a voulu & on devait faire voir à quel point la valeur, l'intelligence des termes les plus communs s'écarte de leur origine. *Buſe* eſt le nom d'un oiſeau de proie très-dangereux, cependant on apelle buſe un homme trop ſimple qui ſe laiſſe ſurprendre. *Paradis* ſignifiait verger en grec & en hébreu, il ſignifia bientôt le plus haut des cieux. *Euménides* voulait dire compâtiſſantes chez les Grecs; ils en firent des furies. De boule verd jeu de boule ſur le verd gazon, nous avons fait boulevard, qui ſignifie en général fortifications : toutes les langues ſont pleines de dérivés qui n'ont plus rien de leur racine

La qualification de *deſpote* n'était donnée dans le bas empire qu'à des princes dépendants des empereurs grecs ou des turcs. Deſpote de Servie, deſpote de Valachie. Ce mot originaire,

ment ſignifiait maître de maiſon. Si on avait donné que ce titre à un empereur, c'eût été une inſulte. Vous ſaviez tout cela mieux que moi, monſieur; deviez-vous incidenter ſur des choſes ſi communes?

VINGT-DEUXIEME NIAISERIE.

Sur une Corneille qui profétiſa.

On ſait qu'autrefois les bêtes parlaient: pourquoi non! puiſqu'elles ont une langue, & qu'un perroquet eut une ſi longue converſation avec le prince Maurice de Naſſau, raportée mot pour mot dans le livre de l'entendement humain de Loke. Les chênes de Dodône parlaient ſans langue un grec très-pur, rendaient des oracles; à plus forte raiſon les animaux devaient-ils être profètes. Non-ſeulement le bœuf Apis prédiſait l'avenir par l'apétit ou le dégoût qu'il témoignait en mangeant

ſon foin, mais il bouglait les choſes futures avec une grande éloquence. Ni vous ni moi ne ſommes étonnés qu'une Corneille ait prédit tout haut dans la capitale la mort de l'empereur Domitien : mon ami s'eſt trompé, je l'avoue, ſur les propres paroles que croaſſa cette proſéteſſe ; elle dit : *Tout ira bien.* Et mon ami emporté par le feu de ſon âge, lui fait dire : *Tout va bien.* Cela eſt puniſſable ; il en demande très-humblement pardon à vous & à la Corneille.

VINGT-TROISIEME NIAISERIE.

Des Poliſſons.

Je ſuis bien honteux, monſieur, pour vous & pour moi de toutes ces niaiſeries. Vous reprochez à mon ami d'avoir apellé les Juifs *poliſſons* : ce n'eſt pas là ſon ſtile. Vous citez un livre qu'il n'a pas fait, & qu'il eſt incapable d'avoir fait.

Je ne sais pas dans quel arsenal, vous prenez vos armes. Peut-être dans quelques lettres de plaisanterie, en parlant des quarante-deux enfants qui coururent après Elizée vers Bethel, & qui lui criaient *tête chauve*, mon ami s'est servi du terme de petits poliſſons. En effet il n'y a que des enfants mal apris qui puiſſent crier tête chauve à un profète qui n'a point de cheveux. Ces petits garçons étaient de francs *poliſſons* qui méritaient bien d'être châtiés : auſſi le furent-ils, & d'une manière assez forte pour les mettre hors d'état de récidiver.

Le Révérend père Calmet intitule ainſi le deuxième chapitre du quatrième livre des rois, *Eliſée fait dévorer par des ours quarante enfants qui s'étaient moqués de lui.* Calmet ſe trompe; ils étaient quarante-deux. L'écriture y eſt expreſſe. Je ne dirai pas au père don Calmet, dont j'honore la mémoire, mon Ré-

vérend père vous ne ſavez ni le grec, ni l'hébreu ; vous traduiſez quarante quand il faut traduire quarante-deux. Mr. Larchet vous relancera ; vous auriez beau dire que vous n'êtes pas correcteur d'imprimerie ; je vous ferai ſifler dans toute la rue St. Jaques, pour avoir oublié deux petits garçons.

Je m'adreſſerais à Elizée lui-même plutôt qu'à don Calmet : je lui dirais, mon Révérend père Elizée que ne portiez-vous la perruque, plutôt que de faire manger quarante-deux enfants de Bethel par deux ours ? Ces poliſſons auraient pu ſe corriger ; il ne faut jamais déſeſpérer de la jeuneſſe ; votre ſévérité a été extrême : j'eſpère qu'une autre fois vous aurez plus d'indulgence.

VINGT.

VINGT-QUATRIEME NIAISERIE.

Sur des mots encore.

Les mots *Eloïm*, *Bara*, monſieur, ne ſont une niaiſerie que par la difficulté de collège que vous faites à mon ami ; car il n'eſt rien de plus reſpectable que ces mots : c'eſt le commencement de la Geneſe. Vous ſavez ſans doute qu'Origène, St. Jerôme, St. Epiphane les entendent comme vous ſuppoſez que mon ami les explique ; mais en cela même on vous a trompé. Mon ami n'eſt point l'auteur du petit livre où la doctrine d'Origène ſe rencontre : ce petit livre eſt du ſavant Boulanger qui était inſtruit autant qu'on peut l'être à Paris dans les langues orientales ; je vous avertis donc que c'eſt Mr. Boulanger & non mon ami que vous attaquez.

Vous l'attaquez bien mal, vous lui dites que le grand mot devenu inef-

fable chez les Juifs modernes *Jaho*, ou *Jova*, ou *Jaou* ne peut être à la fois phénicien, sirien & caldéen. Quoi! monsieur, la Phénicie n'était-elle pas en Sirie, la Sirie ne touchait-elle pas à la Caldée? Le mot Dio, Dios, Dieu, n'est-il pas le même pour le fond, en Italie, en Espagne, en France? St. Clément d'Alexandrie qui était égyptien ne nous aprend-il pas quel effet terrible ce grand mot eut en Egypte; faut-il vous répéter que Moïse en disant Jeova à l'oreille du roi nékefre, le fit tomber roide mort & le ressuscita le moment d'après? Cherchez cette anecdote dans les Stromates de St Clément au livre I. Vous la trouverez encore au Chap. 27 d'Eusèbe, & vous aurez le plaisir d'aprendre que cela vient d'Artapan grand homme que nous ne connaissons guères, & qui a pourtant écrit ces choses.

Voulez-vous combler votre mauvaise volonté par de misérables disputes de

grammaire, après l'avoir tant ſignalée ſur des faits importants ?

Au fond votre livre eſt une facétie ; c'eſt un ſavant profeſſeur qui repréſente une comédie où il fait paraître ſix docteurs juifs : il joue tout ſeul tous les rôles, comme la Rancune dans le roman comique, joue ſeul une pièce entière, dans laquelle il fait juſqu'au chien de Tobie, ſi je ne me trompe. Mais, monſieur, en jouant cette parade vous en avez fait une attelane un peu mordante & même cruelle. Vous la rendriez funeſte ſi nous vivions dans ces tems de ſuperſtition & d'ignorance où l'on caſſait la tête de ſon voiſin à coups de crucifix. Vous avez voulu exciter la colère de nos ſupérieurs ; mais ils ont des occupations plus importantes que celle de lire votre comédie juive, & quand ils l'auroient lue, ſoyez sûr qu'ils n'auroient pas traité mon ami en Amalécite. Ils ſont

ſages, ils ſont auſſi indulgents qu'éclairés. Le tems des perſécutions eſt paſſé ; vous ne le ferez pas revenir.

REPONSE

Encore plus courte au troiſième tome Juif.

Après avoir repouſſé d'injuſtes reproches & des calomnies, après avoir tantôt joué avec des futilités, tantôt briſé les traits mortels qu'elles renfermaient, il eſt tems de venger la France des outrages que Mr. le Secrétaire lui prodigue dans ſon troiſième volume, & toujours ſous le nom de ſes Juifs. Je n'emploierai que quelques pages contre un livre entier.

I.

Du Jubilé.

Il ne s'agit plus ici d'un combat

dans lequel un ennemi puiſſe ſe couvrir d'un bouclier divin, & percer ſon adverſaire d'une flèche ſacrée. D'abord politiquement parlant, & non pas théologiquement argumentant, il s'agit de ſavoir ſi les loix hébraïques valent mieux que nos loix chrétiennes.

Au fait: le Jubilé eſt-il préférable aux rentes ſur l'Hôtel-de-ville? Je vous ſoutiens, monſieur, que vous-même vous aimeriez cent fois mieux vous faire une rente perpétuelle de cinq mille livres pour cent mille francs de fond, que d'acheter un bien de campagne dont vous ſeriez obligé de ſortir au bout de cinquante ans. Je ſuppoſe que vous êtes Juif, que vous achetez une métairie de cent arpents dans la tribu d'Iſſakar à l'âge de trente ans: vous l'améliorez, vous l'embelliſſez; elle vaut quand vous êtes parvenu à quatre-vingt ans le double de ce qu'elle valait au tems de l'achat; vous en êtes

chaſſé vous, votre femme & vos enfants; & vous allez mourir ſur un fumier par la loi du Jubilé.

Cette loi n'eſt guères plus favorable au vendeur qu'à l'acheteur; car il y a grande aparence que l'acheteur obligé de déguerpir, n'aura pas ſur la fin laiſſé la ferme en trop bon état. La loi du Jubilé paraît faite pour ruiner deux familles.

Ce n'eſt pas tout, comptez-vous pour rien les difficultés prodigieuſes de ſtipuler les conditions de ces contrats, d'évaluer un ſixième, un ſeptième de Jubilé, & de prévenir les diſputes inévitables qui doivent naître d'un tel marché?

Comment aurait-on pu imaginer cette loi impraticable dans un déſert, pour l'exécuter dans un petit païs de roches & de cavernes dont on n'était pas le maître, & qu'on ne connaiſſait pas encore? n'était-ce pas vendre la peau

de l'ours avant de l'avoir tué ? Enfin, meſſieurs les Juifs, votre Jubilé était ſi peu convenable, qu'aucune nation n'a voulu l'adopter : vous-mêmes vous ne l'avez jamais obſervé ; il n'y en a aucun exemple dans vos hiſtoires. L'Irlandais Uſſérius a compté le premier Jubilé 1395 ans avant notre Ere vulgaire qui n'eſt pas la vôtre ; mais il n'a pu trouver dans vos livres l'exemple d'un ſeul homme qui ſoit rentré dans ſon héritage en vertu de cette loi.

Nous avons un Jubilé auſſi nous autres ; il eſt charmant, il eſt tout ſpirituel ; c'eſt le bon pape Boniface VIII qui l'inſtitua, peu de tems après avoir fait venir par les airs la maiſon de Notre-Dame de Lorette. Ceux qui ont dit que Boniface VIII entra dans l'évêché de Rome comme un renard, s'y comporta comme un loup, & mourut comme un chien, étaient de grands

hérétiques. Quoiqu'il en ſoit, notre Jubilé eſt autant au-deſſus du vôtre que le ſpirituel eſt préférable au temporel.

II.

Loix Militaires.

Vous vantez, meſſieurs les Juifs, l'humanité noble de vos loix militaires; elles étaient dignes d'une nation établie de tems immémorial dans le plus beau climat de la terre. Vous dites d'abord qu'il vous était ordonné de païer vos vivres quand vous paſſiez par les terres de vos alliés, & de n'y point faire de dégat.

Je crois bien qu'on fut obligé de vous l'ordonner; ſupoſé encore que vous euſſiez des alliés dans des déſerts où il n'y eut jamais de peuplade.

Vous ne pouviez, dites-vous*, pren-

* Page 45 Tome 3.

dre les armes qu'pour vous défendre, cela eſt ſi curieux, qu'ayant juſqu'à préſent négligé de citer les pages de votre livre que tout le monde doit ſavoir par cœur, j'en prends la peine cette fois-ci.

En effet, meſſieurs, lorſque vous allâtes, à ce que vous me dites, faire ſept fois le tour de Jérico dont vous n'aviez jamais entendu parler, faire tomber les murs au ſon du cornet-à-bouquin, maſſacrer, brûler femmes, filles, enfants, vieillards, animaux, c'était pour vous défendre!

III.

Filles priſes en guerre.

Mais vous étiez ſi bons, que quand par hazard il ſe trouvait dans le butin une païſane fraîche & jolie, il vous était permis de coucher avec elle, & même de la joindre au nombre de vos épouſes; cela devait faire un excellent

ménage. Il eſt vrai que votre captive ne pouvait avoir les honneurs d'épouſée qu'au bout d'un mois ; mais de braves ſoldats n'attendent pas ſi longtems à jouir du droit de la guerre.

IV.

Filles égorgées.

Je ne ſais qui a dit que votre uſage était de tuer tout excepté les filles nubiles. *N'eſt-il pas clair*, répondez-vous, *que c'eſt calomnier groſſièrement nos loix, ou montrer évidemment à toute la terre que vous ne les avez jamais lues.*

Ah, toute la terre, monſieur ! n'êtes-vous pas comme ce ſavant qui prenait toujours l'univerſité pour l'univers ? Sans doute celui qui vous a reproché d'épargner toujours les filles s'eſt bien trompé : témoin toutes les filles égorgées à Jérico, au petit village de Haï traité comme Jérico, aux

trente-un villages dont vous pendîtes les trente & un rois, & qui furent livrés au même anatème. Oui, messieurs, il est clair qu'on vous a calomniés grossièrement. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il est bien étrange qu'on parle encore dans le monde de vous, & qu'on perde son tems à vous calomnier; mais vous nous le rendez bien.

V.

Mères qui détruisent leur fruit.

Laissons-là votre code militaire; je suis pacifique; suivons pié à pié votre police.

Vous louez votre législation de n'avoir décerné aucune peine pour les mères qui détruisent leurs enfants. Vraiment puisqu'on ne les a pas punies pour les avoir mangés, on ne les aura pas punies pour les avoir tués & pour les avoir fait cuire. On vous a dit que

les Juifs mangeaient quelquefois de petits enfants ; mais on ne vous a pas dit qu'ils les aient mangés tout crus : un peu d'exactitude, s'il vous plaît.

VI.

De la Graisse.

Vous vous extasiez sur ce que dans votre *Vaïcra*, dans votre Lévitique, il vous est défendu de manger de la graisse, parce qu'elle est indigeste ; mais, messieurs, Aaron & ses fils avaient donc un meilleur estomac que le reste du peuple ; car il y a de la graisse entre l'épaule & la poitrine qui sont leur partage. Vous prétendez que vos brebis avaient des queues dont la graisse pesait cinquante livres : elle était donc pour vos prêtres. Arlequin disait dans l'ancienne comédie Italienne que s'il était roi il se ferait servir tous les jours

de la ſoupe à la graiſſe, c'était apparamment celle de vos queues.

VII.

Du boudin.

Vous tirez encore un grand avantage de ce que les pigeons au ſang & le boudin vous étaient défendus : vous croyez que ce fut un grand médecin qui donna cette ordonnance; vous penſez que le ſang eſt un poiſon, & que Thémiſtocle & d'autres moururent pour avoir bu du ſang de taureau.

Je vous confie que pour me moquer des fables grecques, j'ai fait ſaigner une fois un de mes jeunes taureaux, & j'ai bu une taſſe de ſon ſang très-impunément. Les païſans de mon canton en font uſage tous les jours, & ils appellent ce déjeûner, la fricaſſée.

VIII.

De la propreté.

Vous croyez qu'à Jéruſalem on était plus propre qu'à Paris, parce qu'on avait la lèpre, & qu'on manquait de chemiſes; & vous regrettez la belle police qui ordonnait de démolir les maiſons dont les murailles étaient lépreuſes. Vous pouviez pourtant ſavoir qu'en tout pays les taches qu'on voit ſur les murs ne ſont que l'effet de quelques goutes de pluie ſur leſquelles le ſoleil a donné; il s'y forme de petites cavités imperceptibles. La même choſe arrive par tout aux feuilles d'arbres; le vent porte ſouvent dans ces gerſures des œufs d'inſectes inviſibles: c'eſt-là ce que vos prêtres appellaient la lèpre des maiſons, & comme ils étaient juges ſouverains de la lèpre, ils pouvaient déclarer lépreuſe la maiſon

de quiconque leur déplaiſait, & la faire démolir pour préſerver le reſte.

Quant à vos grand'mères, je crois nos pariſiennes tout auſſi propres qu'elles pour le moins.

Vous triomphez de ce qu'il vous était enjoint de n'aller jamais à la garderobe que hors du camp, & avec une pioche: vous croyez que dans nos armées tous nos ſoldats font leurs ordures dans leurs tentes. Vous vous trompez, meſſieurs, ils ſont auſſi propres que vous. Si vous êtes engoués de la maniere dont vos ancêtres pouſſaient leur ſelle, liſez les cinquante-deux manières de ſe torcher le cu, décrites par notre grand rabin François Rabelais, & vous conviendrez de la prodigieuſe ſupériorité que nous avons ſur vous.

Paſſons de la garderobe à votre cuiſine; penſez-vous que votre temple qui n'était que la cuiſine de vos lévites, fût auſſi propre que St. Pierre de Rome?

vous nous racontez qu'un jour Salomon tua dans ce temple vingt-deux mille bœufs gras, & cent vingt mille moutons pour ſon dîner, ſans compter les marmites du peuple. Songez qu'à cinquante pintes de ſang par bœuf gras, & à dix pintes par mouton, cela fait vingt-trois millions de pintes de ſang qui coulerent ce jour-là dans votre temple. Figurez-vous quels monceaux de charognes dépecées! que de marmitons, que de marmites, que d'infection! Eſt-ce là votre propreté, meſſieurs? eſt-ce là le *ſimplex munditiis* d'Horace?

IX.

De la gaieté.

Vous nous citez le Sabat pour une fête gaie; *aux ſix jours de travail ſuccède régulièrement un jour de repos*: & moi je pourais vous citer le *triſtia ſabbata cordi*, le *ſeptima quæque dies turpi ſacrata veterno*.

veterno. Et je vous soutiendrai qu'un jour de dimanche, la courtille, les porcherons, les boulevards sont cent fois plus gais que toutes vos fêtes jointes ensemble. Vraiment il vous sied bien de croire être plus joyeux que les parisiens !

X.

De la Gonorrée.

Vous confondez la gonorrée antique, commune aux messieurs & aux dames dans tous les tems, avec la chaudepisse maladie qui n'est connue que depuis la fin du 15e. siècle. *Gonorreia* flux de génération est la chose la plus simple. Vous donnez à entendre que le texte du Lévitique confond ces deux incommodités : non il ne les confond pas ; la virulente était absolument inconnue dans tout notre hémisphère. Christophe Colomb alla la dé-

terrer à St. Domingue. L'autre dont il eſt queſtion ici ſe guérit avec du vin chaud encore mieux qu'avec de l'eau fraîche ; elle n'a nul rapport avec le péché d'Onan, ni avec l'Onaniſme de Mr. Tiſſot. Vous les citez en vain en votre faveur ; jamais Mr. Tiſſot n'a fait ſortir de Lauſanne les impurs qu'il a guéris de la gonorrée virulente. Quant au bon-homme Onan, voyez ſi vous avez quelque choſe de commun avec lui.

XI.

De l'Agriculture.

Vous parlez très-bien de l'agriculture, monſieur, & je vous en remercie ; car je ſuis laboureur.

XII.

Du profond respect que les Dames doivent au joyeau des Messieurs.

Vous rapportez une étrange loi dans le Deuteronome, au Chap. 25. *Si deux hommes ont une dispute, si la femme du plus faible prend le plus fort par son joyeau, coupez la main à cette femme sans rémission.*

Je vous demande pardon, messieurs, jamais je n'aurais coupé la main à une dame qui m'aurait pris par-là autrefois ; vous êtes bien délicats & bien durs.

XIII.

Poligamie.

Vous prétendez que mon ami a dit : *je ne suis point assez habile physicien pour décider si après plusieurs siècles, la poligamie aurait un avantage bien réel sur la*

monogamie, par rapport à la multiplication de l'eſpèce humaine.

Soyez sûr, monſieur, que mon ami n'a jamais écrit dans ce goût pour déſider ſi après pluſieurs mots inutiles, on inſpirerait au lecteur un dégoût bien réel par rapport à la multiplication de l'ennui. Vous lui imputez ſans ceſſe ce qu'il n'a jamais écrit; ayez la bonté de jetter les yeux ſur le fragment que je vous préſente, il m'a paru moins ennuyeux que celui que vous citez par rapport à la multiplication de l'eſpèce humaine.

FRAGMENT

Sur les femmes.

L'ignorance a prétendu longtems que les femmes ſont eſclaves pendant leur vie chez les Mahométans, & qu'après leur mort elles n'entrent point dans le paradis: ce ſont deux grandes er-

leurs, telles qu'on en a débité toujours ſur le mahométiſme : les épouſes ne ſont point du tout eſclaves. Le ſura ou chapitre 4 du Coran leur aſſigne un douaire ; une fille doit avoir la moitié du bien dont hérite ſon frère. S'il n'y a que des filles, elles partagent entr'elles les deux tiers de la ſucceſſion ; & le reſte appartient aux parents du mort ; ces parents en auront chacun la ſixième partie, & la mère du mort a auſſi un droit dans la ſucceſſion : les épouſes ſont ſi peu eſclaves, qu'elles ont permiſſion de demander le divorce qui leur eſt accordé quand leurs plaintes ſont jugées légitimes.

Il n'eſt pas permis aux muſulmans d'épouſer leur belle-ſœur, leur nièce, leur ſœur de lait, leur belle-fille élevée ſous la garde de leur femme. Il n'eſt pas permis d'épouſer les deux ſœurs. En cela ils ſont bien plus ſévères que

les chrétiens qui tous les jours achetent à Rome le droit de contracter de tels mariages, qu'ils pouraient faire gratis.

Mahomet a réduit le nombre illimité des épouses à quatre ; mais comme il faut être extrêmement riche pour entretenir quatre femmes selon leur condition, il n'y a que les plus grands seigneurs qui puissent user de ce privilège. Ainsi la pluralité des femmes ne fait point aux états musulmans le tort que nous leur reprochons si souvent, & ne les dépeuple pas comme on le répète tous les jours dans tant de livres écrits au hazard.

Les Juifs par un ancien usage, établi selon leurs livres depuis *Lamech*, ont toujours eu la liberté d'avoir à la fois plusieurs femmes. *David* en eut dix-huit, & c'est d'après cet exemple que les rabins déterminerent à ce nombre la poligamie des rois, quoiqu'il soit dit

que *Salomon* en eut juſqu'à ſept cent.

Les Mahométans n'accordent pas publiquement aujourd'hui aux Juifs la pluralité des femmes ; ils ne les croient pas dignes de cet avantage, mais l'argent toujours plus fort que la loi, donne quelquefois en Orient & en Afrique aux Juifs qui ſont riches la permiſſion que la loi leur refuſe.

On a rapporté ſérieuſement que *Lelius Cinna* tribun du peuple, publia après la mort de *Céſar*, que ce dictateur avait voulu promulguer une loi qui donnait aux femmes le droit de prendre autant de maris qu'elles voudraient. Quel homme ſenſé ne voit que c'eſt là un conte populaire & ridicule inventé pour rendre *Céſar* odieux! il reſſemble à cet autre conte qu'un ſénateur romain avait propoſé en plein ſénat de donner à *Céſar* permiſſion de coucher avec toutes les femmes qu'il voudrait. De pareilles inepties déſho-

norent l'histoire, & sont sort à l'esprit de ceux qui les croient. Il est triste que *Montesquieu* ait ajouté foi à cette sotte fable.

Il n'en est pas de même de l'empereur *Valentinien* I. qui, se disant chrétien, épousa *Justine* du vivant de *Severa* sa première femme, mère de l'empereur *Gratien*; il était assez riche pour entretenir plusieurs femmes.

Dans la première race des rois Francs, *Gontran*, *Cherebert*, *Sigebert*, *Chilperic* eurent plusieurs femmes à la fois. *Gontran* eut dans son palais *Vinerande*, *Mercatrude* & *Ostregile* reconnues pour femmes légitimes; *Cherebert* eut *Meroflede*, *Marcovefe* & *Theudegile*. Il est difficile de concevoir comment l'ex-jésuite nommé *Noinotte* a pu, dans son ignorance pousser la hardiesse jusqu'à nier ces faits, jusqu'à dire que les rois de cette première race n'useront point de la poligamie, & jusqu'à

défigurer dans un libelle en deux volumes plus de cent vérités historiques ; avec la confiance d'un régent qui dicte des leçons dans un collège ? des livres dans ce goût ne laissent pas de se vendre quelque tems dans les provinces où les exjésuites ont encore un parti ; ils séduisent quelques personnes peu instruites.

Le père *Daniel* plus sçavant & plus judicieux avoue la polygamie des rois Francs sans aucune difficulté ; il ne lie pas les trois femmes de *Dagobert* ; il dit expressément que *Théodebert* épousa *Deuterie* quoiqu'il eût une femme nommée *Visigilde*, & quoique *Deuterie* eût un mari. Il ajoute qu'en cela il imita son oncle *Clotaire*, lequel épousa la veuve de *Clodomir* son frère, quoiqu'il eût déja trois femmes.

Tous les historiens font les mêmes aveux : comment après tous ces témoignages souffrir l'impudence d'un igno-

tant qui parle en maître, & qui oſe dire, en débitant de ſi énormes ſotiſes, que c'eſt pour la défenſe de la religion, comme s'il s'agiſſait dans un point d'hiſtoire de notre religion vénérable & ſacrée que des calomniateurs mépriſables font ſervir à leurs ineptes impoſtures.

L'abbé *Fleuri* auteur de *l'Hiſtoire Eccléſiaſtique*, rend plus de juſtice à la vérité dans tout ce qui concerne les loix & les uſages de l'égliſe ; il avoue que *Boniface* apôtre de la baſſe Allemagne, ayant conſulté l'an 726 le pape *Grégoire* II pour ſavoir en quel cas un mari peut avoir deux femmes, *Grégoire* II lui répondit le 22 Novembre de la même année, ces propres mots : *Si une femme eſt attaquée d'une maladie qui la rende peu propre au devoir conjugal, le mari peut ſe marier à une autre ; mais il doit donner à la femme malade les ſecours néceſſaires.* Cette

décision paraît conforme à la raison & à la politique, elle favorise la population qui est l'objet du mariage.

Mais ce qui ne paraît ni selon la raison, ni selon la politique, ni selon la nature, c'est la loi qui porte qu'une femme séparée de corps & de biens de son mari, ne peut avoir un autre époux, ni le mari prendre une autre femme. Il est évident que voilà une race perdue pour la peuplade; & que si cet époux & cette épouse séparés, ont tous deux un tempérament indomptable, ils sont nécessairement exposés & forcés à des péchés continuels dont les législateurs doivent être responsables devant Dieu, si....

Les décrétales des papes n'ont pas toujours eu pour objet ce qui est convenable au bien des états & à celui des particuliers. Cette même décrétale du pape *Grégoire* II qui permet en certains cas la bigamie, prive à jamais

de la société conjugale les garçons & les filles que leurs parents auront voués à l'église dans leur plus tendre enfance. Cette loi semble aussi barbare qu'injuste ; c'est anéantir à la fois des familles, c'est forcer la volonté des hommes avant qu'ils aient une volonté, c'est rendre à jamais les enfants esclaves d'un vœu qu'ils n'ont pas fait ; c'est détruire la liberté naturelle ; c'est offenser Dieu & le genre humain.

La poligamie de *Philippe* landgrave de Hesse, dans la communion luthérienne en 1539, est assez publique. J'ai connu un des souverains de l'empire d'Allemagne, dont le père ayant épousé une luthérienne, eut permission du pape de se marier à une catholique, & qui garda ses deux femmes.

Il est public en Angleterre, & on voudrait le nier en vain, que le chancelier *Cowper* épousa deux femmes qui vécurent ensemble dans sa maison avec

une concorde singulière qui fit honneur à tous trois. Plusieurs curieux ont encore le petit livre que ce chancelier composa en faveur de la poligamie.

Il faut se défier des auteurs qui rapportent que dans quelques pays les loix permettent aux femmes d'avoir plusieurs maris. Les hommes qui partout ont fait les loix, sont nés avec trop d'amour-propre, sont toujours trop jaloux de leur autorité, ont communément un tempérament trop ardent en comparaison de celui des femmes, pour avoir imaginé une telle jurisprudence. Ce qui n'est pas conforme au train ordinaire de la nature est rarement vrai; mais ce qui est fort ordinaire, surtout dans les anciens voyageurs, c'est d'avoir pris un abus pour une loi.

L'auteur de l'*Esprit des Loix* prétend que sur la côte de Malabar, dans la caste des Naires, les hommes ne peuvent avoir qu'une femme, & qu'une

femme au contraire, peut avoir plusieurs maris ; il cite des auteurs suspects, & surtout *Picard*. On ne devrait parler de ces coutumes étranges qu'en cas qu'on eût été longtems témoin oculaire ; si on en fait mention, ce doit être en doutant ; mais quel est l'esprit vif qui sache douter ?

La lubricité des femmes, dit-il, *est si grande à Patane, que les hommes sont contraints de se faire certaines garnitures pour se mettre à l'abri de leurs entreprises.*

Montesquieu n'alla jamais à Patane : Mr. *L*.... ne remarque-t-il pas très-judicieusement que ceux qui imprimerent ce conte étaient des voyageurs qui se trompaient, ou qui voulaient se moquer de leurs lecteurs ? Soyons justes, aimons le vrai, ne nous laissons pas séduire, jugeons par les choses & non par les noms.

Il semble que le pouvoir & non la

convention ait fait toutes les loix, sur-tout en Orient. C'est-là qu'on voit les premiers esclaves, les premiers eunuques, le trésor du prince composé de ce qu'on a pris au peuple.

Qui peut voir, nourrir, & amuser plusieurs femmes, les a dans sa ménagerie, & leur commande despotiquement. *Ben-Aboul-Kiba* dans son *miroir des fidèles*, raporte qu'un des visirs du grand *Soliman* tint ce discours à un agent du grand *Charles-Quint*.

» Chien de chrétien, pour qui j'ai » d'ailleurs une estime toute particu- » lière, peux-tu bien me reprocher d'a- » voir quatre femmes suivant nos sain- » tes loix, tandis que tu vides douze » quartaux par an, & que je ne bois » pas un verre de vin? Quel bien » fais-tu au monde en passant plus » d'heures à table que je n'en passe » au lit? Je peux donner quatre en- » fants chaque année pour le service

» de mon auguste maître ; à [illegible]
» peux-tu fournir un. Et qu'est-ce que
» l'enfant d'un ivrogne ? sa [illegible]
» sera offusquée des vapeurs du [illegible]
» qu'aura bu son père. Que veux-tu
» d'ailleurs que je devienne quand
» deux de mes femmes sont en cou-
» che ? ne faut-il pas que j'en serve
» deux autres, ainsi que ma loi [illegible]
» le commande ? que deviens-tu, [illegible]
» rôle joues-tu dans les derniers mois
» de la grossesse de ton unique femme,
» & pendant ses couches, & pendant
» ses maladies ? il faut que tu restes
» dans une oisiveté honteuse, ou que
» tu cherches une autre femme : [illegible]
» voilà nécessairement entre deux pé-
» chés mortels qui te feront tomber
» tout roide, après ta mort, du pont
» aigu au fond de l'enfer.

» Je suppose que dans nos guerres
» contre les chiens de chrétiens, nous
» perdions cent mille soldats, voilà

près

» près de cent mille filles à pourvoir ;
» n'est-ce pas aux riches à prendre soin
» d'elles ? malheur à tout musulman
» assez tiède pour ne pas donner re-
» traite chez lui à quatre jolies filles
» en qualité d'épouses, & pour ne les
» pas traiter selon leurs mérites.

« Comment sont donc faits dans ton
» pays la trompette du jour qu'on ap-
» pelle *coq*, l'honnête bélier prince des
» troupeaux, le taureau souverain des
» vaches ? chacun d'eux n'a-t-il pas son
» serail ? il te sied bien vraiment,
» de me reprocher mes quatre femmes
» tandis que notre grand Prophète en
» a eu dix-huit, *David* le juif autant,
» & *Salomon* le juif sept cent de compte
» fait, avec trois cent concubines ! tu
» vois combien je suis modeste. Cesse
» de reprocher la gourmandise à un sa-
» ge qui fait de si médiocres repas. Je
» te permets de boire, permets-moi
» d'aimer ; tu changes de vins, souf-

» fre que je change de femmes : chut
» chacun laisse vivre les autres à la
» mode de leur pays ; ton chapeau n'est
» point fait pour donner des loix à
» mon turban : ta fraise & ton petit
» manteau ne doivent point commander à mon doliman. Acheve de prendre ton café avec moi, & va-t'en
» caresser ton allemande, puisque tu te
» réduit à elle seule. «

RÉPONSE
de l'Allemand.

» Chien de musulman, pour qui je
» conserve une vénération profonde,
» avant d'achever mon café je veux
» confondre tes propos. Qui possède qua-
» tre femmes possède quatre harpies,
» toujours prêtes à se calomnier, à se
» nuire, à se battre. Le logis est l'an-
» tre de la discorde ; aucune d'elles ne
» peut t'aimer ; chacune n'a qu'un quart-

„ de ta perſonne, & ne pourait tout „ au plus te donner que le quart de ſon „ cœur. Aucune ne peut te rendre la „ vie agréable ; ce ſont des priſonnières „ qui n'ayant jamais rien vu n'ont „ rien à te dire ; elles ne connaiſſent „ que toi ; par conſéquent tu les en„ nuies. Tu es leur maître abſolu, „ donc elles te haïſſent. Tu es obligé „ de les faire garder par un eunuque „ qui leur donne le fouët quand elles „ ont fait trop de bruit. Tu ôſes te „ comparer à un coq ; mais jamais un „ coq n'a fait fouetter ſes poules par „ un chapon ; prends tes exemples chez „ les animaux, reſſemble-leur tant „ que tu voudras, moi je veux ai„ mer en homme ; je veux donner „ tout mon cœur, & qu'on me don„ ne le ſien. Je rendrai compte de „ cet entretien ce ſoir à ma femme, „ & j'eſpère qu'elle en ſera contente. „ A l'égard du vin que tu me repro-

„ches, apprends que s'il eſt mal d'en „ boire en Arabie, c'eſt une habi„tude très-louable en Allemagne. „ Adieu.

XLV.

Femmes des Rois.

Je ne vous ai rapporté ce fragment, meſſieurs, que pour faire un peu de diverſion à la triſteſſe de notre diſpute; reprenons nos gantelets & combattons.

Pour nous prouver que Jéruſalem l'emporte ſur Paris, ſur Londres & ſur Madrid, vous nous dites que dans votre déſert, lorſque vous étiez ſans rois & ſans ſouliers, il fut défendu à vos monarques qui ne parurent que quatre cent ans après, d'avoir un trop grand nombre de femmes. Cette loi, qui eſt dans votre Deutéronome, ne détermine pas le nombre permis, & c'eſt ce qui a fait croire à tant de docteurs

profonds eſprits, mais trop confiants en leur lumières, que votre Pentateuque ne fut écrit que dans le tems où vos roitelets abuſerent de la poligamie ſi prodigieuſement, qu'il fallut les avertir d'être un peu plus modérés.

XV.

De la défenſe d'approcher de ſa femme pendant ſes regles.

Vous êtes, meſſieurs, d'un avis bien différent de notre fameux Fernel, premier médecin de François I & de Henri II: il conſeilla à Henri de coucher avec Catherine de Médicis dans le tems le plus fort de ſes menſtrues; c'était dit-il, le plus ſûr moyen de la rendre féconde, & l'évènement juſtifia l'ordonnance du médecin.

Vous au contraire, meſſieurs, vous regardez cette opération qui nous valut trois rois de France l'un après l'au-

tre, comme un crime capital; vous voudriez qu'on eût puni de mort Henri II & sa femme; vous nous montrez leur condamnation dans le Chap. 20 du Lévitique : *qui coierit cum muliere in fluxu menstruo & revelaverit turpitudinem ejus in fluxu menstruo, ipsaque aperuerit fontem sanguinis, interficientur ambo de medio populi sui.* Si un homme se conjoint avec sa femme pendant les menstrues, & si elle ouvre la fontaine sanglante, qu'ils soient tous deux tués, exterminés.

Permettez-moi, messieurs, de vous représenter que votre sentence est bien dure. La faculté de médecine de Paris & celle de Londres, vous prieront de la réformer; franchement, il n'y a pas là de quoi pendre un père & une mère de famille. On a eu raison de dire que votre loi est la loi de rigueur, & la nôtre la loi de grace.

XVI.

Du Divorce & du paradis.

Chez vous il fut permis de donner une lettre de divorce à sa femme quand on était las d'elle ; & la femme n'avait pas le même droit. Vous reprochez à mon ami d'avoir dit, *que c'est la loi du plus fort, & la nature pure & barbare.*

Ces paroles ne sont dans aucun de ses ouvrages. Vous vous trompez toujours quand vous l'accusez ; il n'a rien dit de cela, encore une fois ; reprochez-lui de ne l'avoir pas dit. Les Turcs sont plus équitables que vous ; ils permettent aux dames de demander le divorce.

Vous n'avez assez bonne opinion ni des chrétiens, ni des mahométans. Vous vous imaginez que Mahomet a fermé l'entrée du paradis aux Da-

mes. On vous a trompé, Meſſieurs ſur Mahomet comme ſur mon ami. Il eſt dit dans la Sunna qu'une douairière ayant commis quelques péchés mortels, vint demander au Profete ſi elle pouvait encore eſpérer une place en paradis. Le Profete que cette Dame importunait lui répondit avec un peu d'humeur (car vous ſavez que les Profetes en ont.) Allez vous faire *promener*, Madame, le paradis n'eſt pas pour les vieilles. La pauvre Dame pleura & ſe lamenta. Le Profete la conſola en lui diſant, ma bonne, en paradis il n'y a plus de vieille, tout le monde y eſt jeune.

XVII.

Permiſſion de vendre ſes enfants.

Si les Dames ont été très-maltraitées par vos loix, vous nous aſſurez que les enfants l'étaient encore plus mal.

Il était permis, dites-vous, à un père de vendre ſon fils dans le cas d'une extrême indigence : mon ignorance prend ici votre parti contre vous-même. Je n'ai point trouvé l'énoncé de cette loi chez vous ; je trouve ſeulement dans l'Exode Chap. 21, *ſi quelqu'un vend ſa fille pour ſervante, elle ne ſortira point de ſervitude* : je préſume qu'il en était de même pour les garçons.

Au reſte, je ne connais dans l'antiquité d'autre fille vendue par ſon père, que Métra qui ſe laiſſa vendre tant de fois pour nourrir ſon père Érésichton, lequel mourut de faim comme vous ſavez, en mangeant toujours. C'eſt le plus grand exemple de la piété filiale qui ſoit dans la fable.

A l'égard des garçons, je n'ai vu que Joſeph vendu par ſa famille patriarchale ; mais ce ne fut pas aſſurément ſon pauvre père qui le vendit.

XVIII.

Des ſupplices recherchés.

Je vous bénirai, monſieur, & meſſieurs, quand vous éléverez la voix contre nos abus ; nous en avons eu d'horribles ; il fut des barbares dans Paris comme dans Hershalaïm. Vous vous êtes joints à mon ami pour frémir & pour verſer ſur nous des larmes ; mais quand vous nous dites, *que les tourmens cruels dont on a puni chez nous des fautes légères, ſe reſſentent des mœurs atroces de nos aïeux ; que chez eux les peines étaient quelquefois ſévères, les ſupplices jamais recherchés.* Comment voulez-vous qu'on vous croye ? reliſez vos livres, vous verrez non-ſeulement un Joſué, un Caleb prodiguant tous les genres de mort que le fer & la flamme peuvent faire ſouffrir à la vieilleſſe, à l'enfance, & à un ſexe

doux & faible ; mais vous verrez dans les tems que vous appellez les tems de votre grandeur, & de vos mœurs perfectionnées, un David qui ſort de ſon ſerrail de dix-huit femmes pour faire ſcier en deux, pour faire déchirer ſous des herſes de fer, pour brûler à petit feu dans des fours à brique, de braves gens que ſes Juifs ont eu le bonheur de prendre priſonniers, tandis qu'il était entre les bras de la tendre Bethzabée.

N'y a-t-il rien de recherché, rien d'extraordinaire, meſſieurs, dans ces inconcevables horreurs ? Vous me direz que l'auteur ſacré qui les décrit, ne les condamne point, & que par conſéquent elles pouvaient avoir un bon motif. Mais remarquez auſſi, meſſieurs, que l'auteur ſacré ne les approuve pas ; il nous laiſſe la liberté d'en dire notre ſentiment, liberté ſi précieuſe aux hommes !

Avouez donc que vous fûtes auſſi barbares dans les tems de votre politeſſe, que nous l'avions été dans les ſiècles de notre groſſièreté. Nous fûmes longtems Gog & Magog; tous les peuples l'ont été.

Et documenta damus quâ ſimus origine nati.

Nos pères furent des ſangliers, des ours juſqu'au ſeizième ſiècle; enſuite ils ont joint des grimaces de ſinges aux boutoirs de ſangliers: enfin, ils ſont devenus hommes, & hommes aimables. Vous, meſſieurs, vous fûtes autrefois les plus déteſtables & les plus ſots loups cerviers qui aient ſouillé la face de la terre. Vous vivez tranquilles aujourd'hui dans Rome, dans Livourne, dans Londres, dans Amſterdam. Oublions nos bêtiſes & nos abominations paſſées; mangeons enſemble en frères des perdrix lardées menu; car ſans lard elles ſont un peu ſèches vers le carême.

XXI.

Encore un petit mot de Salomon.

Votre goût pour les dames, monsieur & messieurs, ainsi que pour l'argent comptant, vous ramène toujours à Salomon; vous y revenez avec tendresse à la fin de votre gros ouvrage. Je trouve en vous feuilletant, que vous ne vous émerveillez pas assez des vingt-cinq milliards en espèces sonnantes que Montmartel-David laissa à Brunoi-Salomon grand amateur d'ornements de chapelle. D'un autre côté vous me paraissez trop étonnés qu'un homme qui en commençant son commerce d'Ophir, avait d'entrée de jeu, vingt-cinq milliards, se fit bâtir quarante mille écuries. Il me semble pourtant que ce n'est pas trop d'écuries ou d'étables pour un homme qui fait servir sur table vingt-deux mille bœufs gras, &

cent vingt mille moutons pour un seul repas. *

Vous supposez que ces quarante mille écuries ne sont que dans la vulgate, dont vous faites très-peu de cas. Permettez-moi d'aimer la vulgate recommandée par le concile de Trente, & de vous dire que je ne m'en raporte point du tout à vos bibles massorètes qui ont voulu corriger l'ancien texte.

Je conviens que peut-être il y a un peu d'exagération, un peu de contradiction dans cet ancien texte; cependant ma remarque subsiste, comme dit Dacier.

X X.

Des veaux, des cornes & des oreilles d'ânes.

Messieurs,

Il me faut donc vous suivre encore du serrail de votre grand sultan Sa-

* Rois Liv. 3. Chap. 8.

sonne, si rempli d'or & de femmes, à l'armée de Titus qui entra le fer & la flamme à la main dans votre petite ville, laquelle n'a jamais pu contenir vingt mille habitans, & dans laquelle il en périt plus de onze cent mille pendant le siège, si l'on croit notre exact & véridique Flavien Joseph. Dans cette terrible journée on démolit, non pas votre second temple, comme vous le dites, mais votre troisième temple qui était celui d'Hérode. La question importante dont il s'agit, est de savoir si Pompée en passant par chez vous, & en fesant pendre un de vos rois, avait vu dans ce temple de vingt coudées de long, un animal doré ou bronzé, qui avait deux petites cornes qu'on prit pour des oreilles, si les soldats de Titus en virent autant; & enfin sur quoi fut fondée l'opinion courante que vous adoriez un âne.

Mon ami a cru que vous étiez de

très-mauvais ſculpteurs ; & que voulant poſer des chérubins ſur votre arche, ou ſur la repréſentation de votre arche, vous taillâtes ſi groſſièrement les cornes de vos bouvillons chérubins, qu'on les prit pour des oreilles d'ane, cela eſt aſſez vraiſemblable.

Vous croyez détruire cette vraiſemblance en diſant que les Babiloniens de Nabucodonoſor avaient déja pris votre coffre, votre arche, vos chérubins & vos ânes, il y avait ſix cent cinquante huit ans. Vous prétendez que Titus fut bien attrapé lorſqu'en entrant dans votre petit temple, il n'y vit point votre coffre, & qu'il fut privé de l'honneur de le porter en triomphe à Rome.

Vous ſavez pourtant, monſieur & meſſieurs, que votre arche d'alliance, conſtruite dans le déſert, priſe par les Philiſtins, rendue par deux vaches, placée dans Hershalaïm, y était encore

[illegible] la captivité en Babilone ; l'auteur des Paralipomènes le dit expressément. *Fuit arca ibi usque in præsentem diem.*

Mes frères, je ne l'ignore pas, on prétend que cette arche est cachée dans le creux d'un rocher du mont Nébo, où on enterre Moïse, & qu'on ne la découvrira qu'à la fin du monde. Mais cela n'empêche pas qu'on ne la montre à Rome parmi les plus belles & les plus anciennes reliques qui décorent cette sainte ville. Les antiquaires qui ont la vue d'une finesse extrême, & qui voient ce que les autres hommes ne voient point, remarquent dans l'arc de triomphe érigé à Titus, la figure d'un coffre qui est sans doute celui-ci même. Elle nous appartient de droit, nous vous sommes substitués, vos dépouilles sont nos conquêtes.

[illegible] de vouloir par vos subtilités

rabiniques, ébranler la foi d'un chrétien qui vous plaint, qui vous aime, mais qui ayant l'honneur d'être Olivier franc, ne souillera jamais cette gloire en vous accordant la moindre de vos prétentions.

Si vous voulez que je soie de votre avis, messieurs, vous n'avez qu'à vous faire batiser; je m'offre à être votre parrain. A l'égard de Mr. votre Secrétaire, vous pouvez le faire circoncire. Je ne m'y opposerai point.

INCURSION

Sur Nonotte *ex-jésuite.*

Messieurs les six Juifs, & monsieur leur secrétaire, plus vous avez été redoutables à mon ami intime, plus j'ai dû le défendre. Vous étiez déjà assez forts par vous-mêmes; j'ai été surpris que vous ayez cherché des troupes auxiliaires chez les Jésuites.

est-ce parce qu'ils sont aujourd'hui dispersés comme vous, que vous les appellez à votre secours ? vous combattez sous le bouclier du Révérend père *Nonotte*; vous renvoyez mon ami à ce savant homme ; vous le regardez comme un de vos grands capitaines, parce qu'il a servi de goujeat, dites-vous, dans une armée levée contre l'Encyclopédie. Permettez-moi donc, messieurs, de vous renvoyer à un des plus braves guerriers qui ait combattu pour l'Encyclopédie contre le Révérend père *Nonotte*. C'est Mr. Damilaville l'un de nos plus savants écrivains : daignez lire ce qu'il répondit au savant *Nonotte* il y a quelques années ; je remets sous vos yeux ce petit écrit ; il a déja été imprimé, mais comme vous avez donné une nouvelle édition de vos œuvres judaïques ; je puis aussi en donner une des œuvres chrétiennes de Mr. Damilaville.

Eclairciſſement hiſtorique, à l'occaſion d'un libelle calomnieux contre l'Eſſai ſur les mœurs, & l'Eſprit des Nations; par Mr. Damilaville.

S'il s'agit de goût, on ne doit répondre à perſonne, par la raiſon qu'il ne faut pas diſputer des goûts: mais eſt-il queſtion d'hiſtoire? s'agit-il de diſcuter des faits intéreſſants? on peut répondre au dernier des barbouilleurs, parce que l'intérêt de la vérité doit l'emporter ſur le mépris des libelles. Ceci ſera donc un procès par devant le petit nombre de ceux qui étudient l'hiſtoire, & qui doivent juger.

Un ex-jéſuite nommé *Nonotte*, ſavant comme un prédicateur, & poli comme un homme de collège, s'aviſa d'imprimer un gros livre intitulé *les erreurs de l'auteur de l'Eſſai ſur les mœurs & l'eſprit des nations*; cette entrepriſe

était d'autant plus admirable que ce *Nonotte* n'avait jamais étudié l'hiſtoire, pour mieux vendre ſon livre, il le farcit de ſottiſes, les unes dévotes, les autres calomnieuſes ; car il avait ouï dire que ces deux choſes réuſſiſſent.

Première ſottiſe de Nonotte.

Le libelliſte accuſe l'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs*, d'avoir dit ; *L'ignorance chrétienne ſe repréſente Dioclétien comme un ennemi armé ſans ceſſe contre les fidèles.*

Il n'y a point dans le texte, *L'ignorance chrétienne* ; il y a dans toutes les éditions, *L'ignorance ſe repréſente d'ordinaire Dioclétien* &c. On voit aſſez comment un mot de plus ou de moins change la vérité en menſonge odieux. Ce premier trait peut faire juger de *Nonotte*.

Seconde ſottiſe de Nonotte, *ſur un édit de l'empereur.*

Il s'agit d'un chrétien qui déchira, & qui mit en pièces publiquement un édit impérial. L'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs* appelle ce chrétien *indiſcret*. Le libelliſte le juſtifie, & dit : *Un ſemblable édit n'était-il pas évidemment injuſte ?* &c.

Je dois obſerver que c'eſt trop ſoutenir des maximes tant condamnées par tous nos parlemens. Quelque injuſte que puiſſe paraître à un particulier un édit de ſon ſouverain, il eſt criminel de lèze-majeſté quand il le déchire & le foule aux pieds publiquement. L'auteur du libelle devrait ſavoir qu'il faut reſpecter les rois & les loix.

Si *Nonotte* avait à faire à quelque ſavant en *us*, ce ſavant lui dirait : » Monſieur, vous êtes un ignorant ou » un fripon : vous dites dans votre » pieux libelle (page 20) que ce n'eſt

» pas le premier édit de *Dioclétien*, mais
» le ſecond, qu'un chrétien d'une qua-
» lité diſtinguée déchira publiquement.

» Premièrement, il importe fort peu
» que ce chrétien ait été de la plus
» haute qualité. Secondement, s'il était
» de la plus haute qualité, il n'en était
» que plus coupable.

» Troiſièmement, l'hiſtoire eccléſiaſti-
» que de *Fleuri* dit expreſſément (pag.
» 428. tom. II.) que ce fut le pre-
» mier édit, portant ſeulement priva-
» tion des honneurs & des dignités,
» que ce chrétien de la plus haute
» qualité déchira publiquement, en ſe
» moquant des victoires des Romains
» ſur les Goths & ſur les Sarmates,
» dont l'édit faiſoit mention.

» Si vous avez lu *Euſebe*, dont *Fleuri*
» a tiré ce fait, vous avez tort de
» falſifier ce paſſage. Si vous ne l'avez
» pas lu, vous avez plus de tort encore.
Donc vous êtes un ignorant ou un fripon.

Voilà ce qu'on vous dirait, mais dans un siècle comme le nôtre, on se gardera bien de se servir d'un pareil stile.

Troisième sottise de Nonotte *sur* Marcel.

Un centurion nommé *Marcel*, dans une revue auprès de Tanger en Mauritanie, jetta sa ceinture militaire & ses armes, & cria, *Je ne veux plus servir ni les empereurs, ni leurs dieux.*

L'auteur du libelle trouve cette action fort raisonnable; & il fait un crime à l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* de dire que le zèle de ce centurion n'était pas sage; mais il n'en est pas dit un mot dans l'*Essai sur les mœurs*; c'est dans un autre ouvrage qu'il en est parlé. Au reste, je demande si un capitaine calviniste serait bien reçu dans une revue à jetter ses armes, & à dire qu'il ne veut plus combattre pour

le roi & pour la Ste. Vierge. Ne feroit-il pas mieux de se retirer paisiblement ?

Quatrième sottise de Nonotte, *sur St. Romain.*

Notre libelliste trouve beaucoup d'impiété à nier l'avanture du jeune *St. Romain*. L'*Essai sur les mœurs* ne parle point de ce *St. Romain* ; mais voici ce qui en est rapporté dans des *mélanges de littérature & d'histoire.*

„ Il est bien vraisemblable que la „ juste douleur des chrétiens se ré„ pandit en plaintes exagérées. Les „ *actes sincères* nous racontent que l'em„ pereur étant dans Antioche, le pré„ teur condamna un enfant chrétien „ nommé *Romain* à être brûlé ; que „ des Juifs présens à ce supplice se mi„ rent méchamment à rire, en disant, „ *Nous avons eu autrefois trois petits* „ *garçons, Sidrac, Midrac, & Abdena*„ *go, qui ne brûlerent point dans la four-*

„ *naiſe*, & *ceux-ci brûlent*. Dans l'inſ-
„ tant, pour confondre les Juifs, une
„ grande pluie éteignit le bucher, &
„ le petit garçon en ſortit ſain &
„ ſauf, en demandant, *où eſt donc le*
„ *feu* ? Les *actes ſincères* ajoutent que
„ l'empereur le fit délivrer, mais que
„ le juge ordonna qu'on lui coupât la
„ langue. Il n'eſt guères poſſible qu'un
„ juge ait fait couper la langue à un
„ petit garçon à qui l'empereur avait
„ pardonné.

„ Ce qui ſuit eſt plus ſingulier. On
„ prétend qu'un vieux médecin chré-
„ tien nommé *Ariſton*, qui avait un
„ biſtouri tout prêt, coupa la langue
„ de cet enfant pour faire ſa cour au
„ préteur. Le petit *Romain* fut auſſi-
„ tôt renvoyé en priſon. Le geolier
„ lui demanda de ſes nouvelles ; l'en-
„ fant raconta fort au long comment
„ un vieux médecin lui avait coupé la
„ langue. Il faut noter que le petit

„ enfant avant cette opération était ex-
„ trêmement bègue, mais qu'alors il
„ parlait avec une volubilité merveil-
„ leuſe. Le geolier ne manqua pas
„ d'aller raconter ce miracle à l'empe-
„ reur. On fit venir le vieux méde-
„ cin ; il jura que l'opération avait été
„ faite dans les règles de l'art, &
„ montra la langue de l'enfant qu'il
„ avait conſervée proprement dans une
„ boëte. Qu'on faſſe venir, dit-il, le
„ premier venu, je m'en vais lui cou-
„ per la langue en préſence de votre
„ majeſté, & vous verrez s'il pourra
„ parler. On prit un pauvre homme
„ à qui le médecin coupa juſte autant
„ de langue qu'il en avait coupé au
„ petit enfant ; l'homme mourut ſur
„ le champ. «

Je veux croire que les *actes* qui rapportent ce fait, ſont auſſi *ſincères* qu'ils en portent le titre ; mais ils ſont encore plus ſinguliers que ſincères.

C'eſt maintenant au lecteur judicieux à voir s'il n'eſt pas permis de douter un peu de ce miracle. L'auteur du libelle peut auſſi croire, s'il veut, l'apparition du *Labarum*; mais il ne doit point injurier ceux qui ne ſont pas de cet avis.

Cinquième ſottiſe de Nonotte, *ſur l'empereur* JULIEN.

On peut s'épuiſer en invectives contre l'empereur *Julien*; on n'empêchera pas que cet empereur n'ait eu des mœurs très-pures: on doit le plaindre de n'avoir pas été chrétien, mais il ne faut pas le calomnier. Voyez ce que *Julien* écrit aux Alexandrins ſur le meurtre de l'évêque *George*, ce grand perſécuteur des athanaſiens..... *Au lieu de me réſerver la connaiſſance de vos injures, vous vous êtes livrés à la colère, & vous n'avez pas eu honte de commettre les mêmes excès qui vous rendaient vos adverſaires ſi odieux. Julien* les re-

prend en empereur & en père. Qu'on lise toutes ses lettres, & qu'on voye s'il y a jamais eu un homme plus sage & plus modéré. Quoi donc ! parce qu'il a eu le malheur de n'être pas chrétien, n'aura-t-il eu aucune vertu ? *Ciceron*, *Virgile*, les *Catons*, les *Antonins*, *Pythagore*, *Zaleucus*, *Socrate*, *Platon*, *Epictète*, *Licurgue*, *Solon*, *Aristide*, les plus sages des hommes, auront-ils été des monstres parce qu'ils auront eu le malheur de n'être pas de notre religion ?

Sixième sottise, sur la légion Thébaine.

L'auteur du libelle fait des efforts assez plaisans (page 28) pour accréditer la fable de la légion Thébaine, toute composée de chrétiens, toute entière environnée dans une gorge de montagne, où l'on ne peut pas mettre deux cent hommes en bataille, aux pieds du grand St. Bernard, où

cent hommes bien retranchés auroient une armée ; voici les preuves que notre critique judicieux donne de l'autenticité de cette avanture ; il les a copiées du Pédagogue chrétien.

Eucher, dit-il, (qui rapporte cette hiſtoire deux cent ans après l'événement) *était riche*, donc il diſait vrai. *Eucher l'avait entendu raconter à Iſac évêque de Geneve*, qui ſans doute était riche auſſi. *Iſac* diſait tenir le tout d'un évêque nommé *Théodore*, qui vivait cent ans après ce maſſacre. Voilà en vérité des preuves mathématiques. Je prie le libelliſte de venir faire un tour au grand St. Bernard ; il verra de ſes yeux s'il eſt aiſé d'y entourer & d'y maſſacrer une légion toute entière. Ajoutons qu'il eſt dit que cette légion venait d'Orient, & que le mont St. Bernard n'eſt pas aſſurément le chemin en droiture. Ajoutons encore qu'il eſt dit que c'était pour la guerre con-

très les Bagaudes, & que cette guerre alors était finie. Ajoutons surtout que cette fable tant chantée par tous les légendaires fut écrite par *Grégoire de Tours* qui l'attribua à *Euchérius* mort en 454, & remarquons que dans cette légende supposée écrite en 454, il est beaucoup parlé de la mort d'un *Sigismond* roi de Bourgogne, tué en 523.

Il est de quelque utilité d'apprendre aux ignorans imposteurs de nos jours que leur tems est passé & qu'on ne croit plus ces misérables sur leur parole.

On proposa à *Nonotte* de marier les six mille soldats de la légion Thébaine avec les onze mille vierges ; mais ce pauvre ex-jésuite n'avait pas les pouvoirs.

Septième sottise, sur Ammien Marcellin, *& sur un passage important.*

Le libelliste s'exprime ainsi page 48.

« *Ammien Marcellin* ne dit nulle part qu'il avait vu les chrétiens se

„ déchirer comme des bêtes féroces.
„ L'auteur de l'*Essai sur les mœurs* ca-
„ lomnie en même tems *Ammien Mar-*
„ *cellin* & les chrétiens.

Qui est le calomniateur, ou de vous ou de l'auteur de l'*Essai sur les mœurs*? Premièrement, vous citez faux; il n'y a point dans le texte qu'*Ammien Marcellin ait vu*; il y a, que de-là tous les chrétiens se déchiraient. Secondement, voici les paroles d'*Ammien Marcellin*, page 223, édition de *Henri de Valois*. *His efferatis hominum mentibus... iram in Georgium episcopum verterunt, viperiis morsibus ab eo fœtus appetiti.* On demande au libelliste quel est le caractère des vipères? sont-elles douces? sont-elles féroces? d'ailleurs, a-t-on besoin

N. B. Mr. Damilaville pouvait citer un autre passage d'Ammien Marcellin, beaucoup plus fort. C'est à la fin du Ch. 5, liv. 22. Je me sers de la traduction très-estimée faite à Berlin, imprimée cette année 1775, n'ayant pas sous la

besoin du témoignage d'*Ammien Marcellin* pour savoir que les eusébiens & les athanasiens exercerent les uns contre les autres la plus détestable fureur ? Jusqu'à quand arborera-t-on l'intolérance & le mensonge ?

Huitième sottise, sur CHARLEMAGNE.

Il accuse l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* d'avoir dit que *Charlemagne* n'était qu'un heureux brigand. Notre libelliste calomnie souvent. L'historien appelle *Charlemagne, le plus ambitieux, le plus politique, le plus grand guerrier de son siècle.* Il est vrai que *Charlemagne* fit massacrer un jour quatre mille cinq cent prisonniers : on demande au libelliste s'il aurait voulu être le prisonnier de *St. Charlemagne* ?

---

yeux le texte original. Voici les paroles du traducteur. *Bien avait observé qu'il n'est pas d'animaux plus ennemis de l'homme, que le sont entr'eux les chrétiens quand la religion les divise.*

Nouvelle sottise, sur les rois de France bigames.

Notre homme assure à l'occasion de *Charlemagne*, que les rois *Goutran*, *Sigebert*, *Chilperic*, n'avaient pas plus d'une femme à la fois.

Notre libelliste ne sait pas que *Gontran* eut pour femmes dans le même tems *Vénérande*, *Mercatrude* & *Ostrégile*; il ne sait pas que *Sigebert* épousa *Brunehaut* du tems de sa première femme; que *Cherebert* eut à la fois *Merofléde*, *Marcovèse* & *Theodegilde*. Il faut encore lui apprendre que *Dagobert* eut trois femmes, & qu'il passa d'ailleurs pour un prince très-pieux, car il donna beaucoup aux monastères. Il faut lui apprendre que son confrère *Daniel*, quelque partial qu'il puisse être, est plus honnête & plus véridique que lui. Il avoue franchement page 110 du Tome I. in-4°. que le grand *Théodebert* épousa la belle *Deuterie*, quoique le grand *Théodebert* eût

une autre femme nommée *Visigalde*, & que la belle *Deuterie* eût un mari, & qu'en cela il imitait son oncle *Clotaire*, lequel épousa la veuve de *Cladomir* son frère, quoiqu'il eût déja trois femmes.

Il résulte que *Nonotte* est excessivement ignorant, & un peu téméraire.

Dixième sottise, sur choses plus sérieuses.

Non, ex-jésuite *Nonotte*, non, la persécution n'était pas dans le génie des Romains. Toutes les religions étaient tolérées à Rome, quoique le sénat n'adoptât pas tous les dieux étrangers. Les Juifs avaient des synagogues à Rome. Les superstitieux Egyptiens, nation aussi méprisée que la Juive, y avaient élevé un temple, qui n'aurait pas été démoli sans l'avanture de *Mundus* & de *Pauline*. Les Romains, ce peuple roi, n'agiterent jamais la controverse, ils ne songeaient qu'à vaincre & à policer les nations. Il est inoui

qu'ils aient jamais puni perſonne ſeulement pour la religion. Ils étaient juſtes. J'en prends à témoins les *Actes des Apôtres*, lorſque *St. Paul* ſuivant le conſeil de *St. Jacques*, alla ſe purifier pendant ſept jours de ſuite dans le temple de Jéruſalem, pour perſuader aux Juifs qu'il gardait la loi de *Moïſe*, les Juifs demandèrent ſa mort au proconſul *Feſtus*; ce *Feſtus* leur répondit: » Ce n'eſt » point la coutume des Romains de condamner un homme avant que l'accuſé ait ſon accuſateur devant lui & » qu'on lui ait donné la liberté de ſe » juſtifier. «

Ce fut par le fanatiſme d'un ſaducéen; & non d'un Romain que *St. Jacques*, frère de *Jéſus*, fut lapidé. Il eſt donc très-vraiſemblable que la haine implacable qu'on porte toujours à ſes frères ſéparés de communion, fut la cauſe du martyre des premiers chrétiens. J'en parlerai ailleurs; mais à pré-

ſent, ô libelliſte, je ne vous en dirai mot. Je vous avertis ſeulement d'étudier l'hiſtoire en philoſophe, ſi vous pouvez.

Onzième ſottiſe de Nonotte, *ſur la meſſe.*

Notre *Nonotte* aſſure que la meſſe était du tems de *Charlemagne* ce qu'elle eſt aujourd'hui; il veut nous tromper; il n'y avait point de meſſe baſſe, & c'eſt de quoi il eſt queſtion. La meſſe fut d'abord la cène. Les fidèles s'aſſemblaient au troiſième étage, comme on le voit par pluſieurs paſſages, & ſurtout au chap. XX v. 9 des *Actes des Apôtres.* Ils rompaient le pain enſemble, ſelon ces paroles, *Toutes les fois que vous ferez ceci, vous le ferez en mémoire de moi :* enſuite l'heure changea, l'aſſemblée ſe fit le matin, & fut nommée la *Synaxe*; puis les Latins la nommerent *meſſe*; il n'y avait qu'une aſſemblée, qu'une meſſe dans une égliſe; & ce terme de *mes frères* ſi ſouvent

répété, prouve bien qu'il n'y avait point de messes privées ; elles sont du dixième siècle. L'ex-jésuite *Nonotte* ne connaît pas la messe ; il la dit pourtant. Je ne servirai jamais la sienne.

Douzième sottise, sur la confession.

Le libelliste dit, que la confession auriculaire était établie dès les premiers tems du christianisme. Il prend la confession auriculaire pour la confession publique. Voici l'histoire fidelle de la confession ; l'gnorance & la mauvaise foi des critiques servent quelquefois à éclaircir des vérités.

La confession de ses crimes, en tant qu'expiation, & considérée comme une chose sacrée, fut admise de tems immémorial dans tous les mystères d'*Isis*, d'*Orphée*, de *Mitras*, de *Cérès* : les Juifs connurent ces sortes d'expiations, quoique dans leur loi tout fût temporel. Les peines & les punitions après la mort n'étaient annoncées ni

dans le Décalogue, ni dans le Lévitique, ni dans le Deutéronome; & aucune de ces trois loix ne parle de l'immortalité de l'ame : mais les esséniens embrasserent dans les derniers tems la coutume d'avouer dans leurs assemblées leurs fautes publiques, & les autres Juifs se contentaient de demander pardon à Dieu dans le temple. Le grand-prêtre, le jour de l'expiation annuelle, entrait seul dans le sanctuaire, demandait pardon pour le peuple & chargeait des iniquités de la nation un bouc nommé *Hazazel* d'un nom égyptien. Cette cérémonie était entièrement égyptienne.

On offrait pour les péchés reconnus, des victimes dans toutes les religions, & on se lavait d'eau pure. De-là viennent ces fameux vers.

O facilis nimiùm qui tristia crimina cædis
Fluminea tolli posse putatis aquâ

St. Jacques ayant dit dans son épi-

tre, » confessez, avouez vos fautes les uns aux autres, « les premiers chrétiens établirent cette coutume, comme la gardienne de mœurs. Les abus se glissent dans les choses les plus saintes. *Sozomène* nous apprend Livre VII chap. XVI, que les évêques ayant reconnu les inconvéniens de ces confessions publiques, *faites comme sur un théatre*, établirent dans chaque église un seul prêtre, sage & discret, nommé le *Pénitencier*, devant lequel les pécheurs avouaient leurs fautes, soit seul à seul, soit en présence des autres fidèles. Cette coutume fut établie vers l'an 250 de notre ère.

On connaît le scandale arrivé à Constantinople du tems de l'empereur *Théodose I.* Une femme de qualité s'accusa au pénitencier d'avoir couché avec le diacre de la cathédrale. Il faut bien que cette femme se fût confessée publiquement, puisque le diacre fut

déposé, & qu'il y eut un grand tumulte. Alors *Nectarius* le patriarche abolit la charge de pénitencier, & permit qu'on participât aux mystères sans se confesser; *Il fut permis à chacun*, disent Socrate & Sozomène, *de se présenter à la communion selon ce que sa conscience lui dicterait.*

St. Jean Chrysostome, successeur de *Nectarius*, recommanda fortement de ne se confesser qu'à Dieu: il dit dans sa cinquième homélie, *Je vous exhorte à ne cesser de confesser vos péchés à Dieu; je ne vous produis point sur un théatre, je ne vous contrains point de découvrir vos péchés aux hommes: déployez votre conscience devant Dieu, montrez-lui vos blessures, demandez-lui les remèdes, avouez vos fautes à celui qui ne vous les reproche point, à celui qui les connaît toutes, à qui vous ne pouvez les cacher.*

Dans son homélie sur le psaume L: *Quoi! vous dis-je que vous vous confessiez*

à un homme, à un compagnon de service, à votre égal qui peut vous les reprocher à vous, je vous dis, confessez-vous à Dieu.

On pourait alléguer plus de cinquante passages autentiques qui établissent cette doctrine, à laquelle l'usage saint & utile de la confession auriculaire a succédé. *Nonotte* ne sait rien de tout cela. Il demeure pourtant chez une fille qu'il confesse. On dit qu'elle n'est pas belle.

Treizième sottise de Nonotte, *sur* Bérenger.

L'article de *Bérenger* est très-curieux; *il paraît que l'auteur de l'*Essai sur les mœurs *ne sait point le catéchisme des catholiques, mais qu'il est bien instruit de celui des calvinistes.*

On peut lui répondre que l'auteur de l'essai est très-bien instruit de deux catéchismes; & il sait que tous deux condamnent les ignorans qui disent des injures sans esprit.

On paſſe tout ce que cet honnête homme dit ſur l'euchariſtie, parce qu'on reſpecte ce myſtère autant qu'on mépriſe la calomnie. Il y a des choſes ſi ſacrées & ſi délicates, qu'il ne faut ni en diſputer avec les fripons, ni en parler devant les fanatiques.

Quatorzième ſottiſe de Nonotte, *ſur le ſecond concile de Nicée, & des images.*

Nous ne réfuterons pas ce que dit le libelle au ſujet du ſecond concile de Nicée, du concile de Francfort, & des livres carolins : on ſait aſſez que les livres carolins envoyés à Rome, & non condamnés, traitent le ſecond concile de Nicée, *de ſynode arrogant & impertinent* : ce ſont des faits atteſtés par des monumens autentiques. Ce concile de Francfort rejetta non-ſeulement l'adoration des images, mais

encore le ſervice le plus léger, *ſervitium*, c'eſt le mot dont il ſe ſert. Ce ne ſont pas ici des anecdotes, ce ſont des pièces publiques.

Il eſt plaiſant que l'auteur du libelle accuſe l'hiſtorien d'être calviniſte, parce que cet hiſtorien rapporte fidèlement les faits. Lui calviniſte ! bon Dieu ; il n'eſt pas plus pour *Calvin* que pour *Ignace*.

Le culte des images eſt purement de diſcipline eccléſiaſtique ; il eſt bien certain que Jéſus-Chriſt n'eut jamais d'images, & que les apôtres n'en avaient point. Il ſe peut que *St. Luc* ait été peintre, & qu'il ait fait le portrait de la vierge *Marie* ; mais il n'eſt point dit que ce portrait ait été adoré. Les images & les ſtatues ſont de très-beaux ornemens quand elles ſont bien faites, & pourvu qu'on ne leur attribue pas des vertus occultes & une puiſſance ridicule, les ames pieuſes les réverent,

& les gens de goût les eſtiment : on peut s'en tenir là ſans être calviniſte, on peut même ſe moquer du tableau de *St. Ignace* qu'on a vu longtems chez les jéſuites à Paris : ce grand ſaint y eſt repréſenté montant au ciel dans un carroſſe à quatre chevaux blancs : les jéſuites auront de la peine à faire ſervir dorénavant cette peinture de tableau d'autel dans les égliſes de Paris.

Quinzième ſottiſe de Nonotte, *ſur les croiſades.*

Le bon ſens de l'auteur du libelle ſe remarque dans les éloges qu'il fait de l'entrepriſe des croiſades, & de la manière dont elles furent conduites ; mais il permettra qu'on doute que des mahométans ayent voulu choiſir pour leur ſoudan un prince chrétien leur ennemi mortel, & leur priſonnier, qui ne connaiſſait ni leurs mœurs, ni leur langue.

L'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs & l'eſprit des nations*, dit que Conſtantinople fut priſe pour la première fois par les Francs en 1204, & qu'avant ce tems aucune nation étrangère n'avait pu s'emparer de cette ville. L'auteur du libelle appelle cette vérité une erreur groſſière, ſous prétexte que quelques empereurs étaient rentrés en victorieux dans Conſtantinople après des ſéditions. Quel rapport, je vous prie, ces ſéditions peuvent-elles avoir avec la tranſlation de l'empire Grec aux Latins ?

Seizième ſottiſe de Nonotte, *ſur les Albigeois.*

L'article des *Albigeois* eſt un de ceux où l'auteur du libelle montre le plus d'ignorance, & déploie le plus de fureur. Il eſt certain qu'on imputa aux Albigeois des crimes qui ne ſont pas même dans la nature humaine ; on ne

manqua pas de les accuſer de tenir des aſſemblées ſecrettes, dans leſquelles les hommes & les femmes ſe mêlaient indifféremment ; après avoir éteint la lumière. On ſait que de pareilles horreurs ont été imputées aux premiers chrétiens, & à tous ceux qui ont voulu être réformateurs. On les accuſa encore d'être manichéens, quoiqu'ils n'euſſent jamais entendu parler de *Manès*.

L'infortuné comte de Toulouſe *Raimond VI.* contre lequel on fit une croiſade pour le dépouiller de ſon état, était très-éloigné des erreurs de ces pauvres Albigeois : on a encore ſa lettre à l'abbé & au chapitre de Cîteaux, dans laquelle il ſe plaint des hérétiques, & demande main forte. C'eſt un grand exemple du pouvoir abuſif que les moines avaient alors en France. Un ſouverain ſe croyait obligé de demander la protection d'un abbé de Cîteaux ;

il n'obtint que trop ce qu'il avait imprudemment demandé. Un abbé de Clervaux, devenu cardinal & légat du pape, marcha avec une armée pour secourir le comte de Toulouse ; & le premier secours qu'il lui donna, fut de ravager Beziers & Cahors en 1187. Le païs fut en proie aux excommunications & au glaive à plus d'une reprise, jusqu'à l'année 1207 que le comte de Toulouse commença à se repentir d'avoir appellé dans sa province des légats qui égorgeaient & pillaient les peuples au-lieu de les convertir.

Un moine de Cîteaux nommé *Pierre Castelnau*, l'un des légats du pape, fut tué dans une querelle par un inconnu ; on en accusa le comte de Toulouse, sans en avoir la moindre preuve. Le siège de Rome en usa alors comme il en avait usé tant de fois avec presque tous les princes de l'Europe ; il donna au premier occupant les états

états du comte de Toulouse, sur lesquels il n'avait pas plus de droit que sur la Chine ou sur le Japon. On prépara dès-lors une croisade contre ce descendant de *Charlemagne* pour venger la mort d'un moine.

Le pape ordonna à tous ceux qui étaient en péché mortel de se croiser, leur offrant le pardon de leurs péchés à cette seule condition, & les déclarant excommuniés, si après s'être croisés, ils n'allaient pas mettre le Languedoc à feu & à sang.

Alors le duc de *Bourgogne*, les comtes de *Nevers*, de *St. Pol*, d'*Auxerre*, de *Genève*, de *Poitiers*, de *Forez*, plus de mille seigneurs châtelains, les archevêques de Sens, de Rouen, les évêques de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lisieux, de Chartres, assemblerent, dit-on, près de deux cent mille hommes pour gagner des pardons & des dépouilles. Ces deux cent

mille dévots étoient sans doute enpêché mortel.

Tout cela présente l'idée du gouvernement le plus infame, ou plutôt de la plus exécrable anarchie.

Le comte de Toulouse fut obligé de conjurer l'orage. Ce malheureux prince fut assez faible pour céder d'abord au pape sept châteaux qu'il avoit en Provence. Il alla à Valence, & fut mené nud en chemise devant la porte de l'église, & là il fut battu de verges comme un vil scélérat qu'on fouette par la main du bourreau : il ajouta à cette infamie celle de se joindre lui-même aux croisés contre ses propres sujets. On sait la suite de cette déplorable révolution ; on sait combien de villes furent mises en cendres, combien de familles expirerent par le fer & par les flammes.

L'histoire des Albigeois rapporte au-

chapitre 6, que le clergé chantait, *Veni sancte Spiritus*, aux portes de Carcassonne, tandis qu'on égorgeait tous les habitans du fauxbourg, sans distinction de sexe ni d'âge; & il se trouve aujourd'hui la *Nanotte* qui ose canoniser ces abominations, & qui imprime dans Avignon que c'est ainsi qu'il falait traiter au nom de Dieu les princes & les peuples. *Nanotte* veut qu'on mette à feu & à sang tous les Languedochiens qui ne vont pas à la messe. Il est *mitis corde*.

Après avoir frémi de tant d'horreurs, il est peut-être assez inutile d'examiner si les comtes de *Foix*, de *Comminges* & de *Béarn*, qui combattirent avec le roi d'Arragon pour le comte *Raimond de Toulouse*, contre le sanguinaire *Montfort*, étaient des hérétiques; le libelliste l'assure; mais apparemment qu'il en a eu quelque révélation. Est-on donc hérétique pour

prendre les armes en faveur d'un prince opprimé ? Il eſt vrai qu'ils furent excommuniés, ſelon l'uſage auſſi abſurde qu'horrible de ce tems-là ; mais qui a dit à ce *Nonotte* que ces ſeigneurs étaient des hérétiques ?

Qu'il diſe tant qu'il voudra que Dieu fit un miracle en faveur du comte de *Montfort* ; ce n'eſt pas dans ce ſiècle-ci qu'on croira que Dieu change le cours de la nature, & fait des miracles pour verſer le ſang humain.

Dix-ſeptième ſottiſe de Nonotte, *ſur les changements faits dans l'égliſe.*

" Le libelliſte s'imagine qu'on a manqué de reſpect à l'égliſe catholique, en rapportant les diverſes formes qu'elle a priſes.

" Peut-on ignorer que tous les uſages de l'égliſe chrétienne ont changé depuis Jéſus-Chriſt ? La néceſſité des

tems, l'augmentation du troupeau, la prudence des paſteurs ont introduit ou aboli des loix & des coutumes. Preſque tous les uſages des égliſes grecques & latines different. D'abord il n'y eut point de temples, & *Origène* dit que les chrétiens n'admettent ni temples ni autels; pluſieurs premiers chrétiens ſe firent circoncire; le plus grand nombre s'abſtint de la chair de porc. La *conſubſtantiabilité* de Dieu & de ſon fils ne fut établie publiquement, & ce mot *conſubſtanciel* ne fut connu qu'au premier concile de Nicée. *Marie* ne fut déclarée mère de Dieu qu'au concile d'Epheſe en 431, & Jéſus ne fut reconnu clairement pour avoir deux natures, qu'au concile de Calcédoine, en 461; deux volontés ne furent conſtatées qu'à un concile de Conſtantinople, en 680. L'égliſe entière fut ſans images pendant près de trois ſiècles; on donna pendant ſix cent ans l'eucha-

riſtie aux petits enfants ; preſque tous les peres des premiers ſiecles attendirent le regne de mille ans. Ce fut très-longtems une créance générale, que tous les enfants morts ſans baptême étaient condamnés aux flammes éternelles ; *St. Auguſtin* le déclare expreſſément : *parvulos non regeneratos ad æternam mortem* : livre de la perſévérance, chap. 13. Aujourd'hui l'opinion des limbes a prévalu. L'égliſe romaine n'a reconnu la proceſſion du St. Eſprit par le pere & le fils que depuis *Charlemagne*.

Tous les peres, tous les conciles crurent juſqu'au douzieme ſiecle, que la vierge *Marie* fut conçue dans le péché originel ; & à préſent cette opinion n'eſt permiſe qu'aux ſeuls dominicains.

Il n'y a pas la plus légere trace de l'invocation publique des ſaints avant l'an 375. Il eſt donc clair que la ſageſſe de l'égliſe a proportionné la cré-

ance, les rites, les uſages aux tems & aux lieux. Il n'y a point de ſage gouvernement qui ne ſe ſoit conduit de la ſorte.

L'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs* a rapporté d'une manière impartiale les établiſſements introduits ou remis en vigueur par la prudence des paſteurs. Si ces paſteurs ont eſſuyé des ſchiſmes, ſi le ſang a coulé pour des opinions, ſi le genre humain a été troublé, rendons graces à Dieu de n'être pas nés dans ces tems horribles. Nous ſommes aſſez heureux pour qu'il n'y ait aujourd'hui que des libelles.

Dix-huitième ſottiſe de Nonotte, *ſur* Jeanne d'Arc.

Que cet homme charitable inſulte encore aux cendres de *Jean Hus* & de *Jérôme de Prague*, cela eſt digne de lui; qu'il veuille nous perſuader que *Jeanne d'Arc* était inſpirée, & que

Dieu envoyait une petite fille au ſecours de *Charles VII* contre *Henri VI*, on pourra rire ; mais il faut au moins relever la mauvaiſe foi avec laquelle il falſifie le procès verbal de *Jeanne d'Arc*, que nous avons dans les actes de *Rymer*.

Interrogée en 1431, elle dit qu'elle eſt âgée de vingt-neuf ans ; donc, quand elle alla trouver le roi en 1429, elle avait vingt-ſept ans : donc, le libelliſte eſt un aſſez mauvais calculateur, quand il aſſure qu'elle n'en avait que dix-neuf. Il fallait douter.

Il convient de mettre le lecteur au fait de la véritable hiſtoire de *Jeanne d'Arc* ſurnommée *la Pucelle*. Les particularités de ſon avanture ſont très-peu connues & pourront faire plaiſir aux lecteurs. Les voici.

Paul Jove dit que le courage des Français fut animé par cette fille, & ſe garde bien de la croire inſpirée.

Ni *Robert Gagain*, ni *Paul Emile*, ni *Polidore Virgile*, ni *Genebrar*, ni *Philippe de Bergame*, ni *Papire Maſſon*, ni même *Mariana*, ne diſent qu'elle était envoyée de Dieu; & quand *Mariana* le jéſuite l'aurait dit, en vérité cela ne m'en impoſerait pas.

Mezerai conte, *que le prince de la milice céleſte lui apparut*; j'en ſuis fâché pour *Mezerai*, & j'en demande pardon au prince de la milice céleſte.

La plupart de nos hiſtoriens qui ſe copient tous les uns les autres, ſuppoſent que la *pucelle* fit des prédictions & qu'elles s'accomplirent. On lui fait dire qu'elle chaſſera les Anglais hors du royaume, & ils y étaient encore cinq ans après ſa mort. On lui fait écrire une longue lettre au roi d'Angleterre, & aſſurément elle ne ſavait ni lire, ni écrire; on ne donnait pas cette éducation à une ſervante d'hôtellerie dans le Barrois; & ſon

propès porte qu'elle ne savait pas signer son nom.

Mais, dit-on, elle a trouvé une épée rouillée dont la lame portait cinq fleurs de-lys d'or gravées, & cette épée était cachée dans l'église de Ste. Catherine de Fierbois à Tours. Voilà certes un grand miracle !

La pauvre *Jeanne d'Arc* ayant été prise par les Anglais, en dépit de ses prédictions & de ses miracles, soutint d'abord dans son interrogatoire que *Ste. Catherine* & *Ste. Marguerite* l'avaient honorée de beaucoup de révélations. Je m'étonne qu'elle n'ait rien dit de ses conversations avec le prince de la milice céleste. Apparemment que ces deux Stes. aimaient plus à parler que *St. Michel*. Ses juges la crurent sorcière, & elle se crut inspirée. Ce serait là le cas de dire, *ma foi, juge & plaideurs, il faudrait tout lier*, si l'on pouvait se per-

mettre la plaisanterie sur de telles horreurs.

Une grande preuve que les capitaines de *Charles VII.* employaient le merveilleux pour encourager les soldats dans l'état deplorable où la France était réduite, c'est que *Saintrailles* avait son berger, comme le comte de *Dunois* avait sa bergère. Ce berger faisait ses prédictions d'un côté, tandis que la bergère les faisait de l'autre.

Mais malheureusement la prophétesse du comte de *Dunois* fut prise au siège de Compiégne par un bâtard de *Vendôme*; & le prophète de *Saintrailles* fut pris par *Talbot*. Le brave *Talbot* n'eut garde de faire brûler le berger. Ce *Talbot* était un de ces vrais Anglais qui dédaignent les superstitions, & qui n'ont pas le fanatisme de punir les fanatiques.

Voilà, ce me semble, ce que les

historiens auraient dû observer, & ce qu'ils ont négligé.

La *pucelle* fut amenée à *Jean de Luxembourg* comte de Ligni. On l'enferma dans la forteresse de Beaulieu, ensuite dans celle de Beaurevoir, & delà dans celle de Crotoy en Picardie.

D'abord *Pierre Cauchon* évêque de Beauvais, qui était du parti du roi d'Angleterre contre son roi légitime, revendique la *pucelle* comme une sorciére arrêtée sur les limites de sa métropole. Il veut la juger en qualité de sorcière. Il appuyait son prétendu droit d'un insigne mensonge. *Jeanne* avait été prise sur le territoire de l'évêché de Noyon : & ni l'évêque de Beauvais, ni l'évêque de Noyon n'avaient assurément le droit de condamner personne, & encore moins de livrer à la mort une sujette du duc de Lorraine, & une guerrière à la solde du roi de France.

Il y avait alors (qui le croirait !) un vicaire-général de l'inquisition en France, nommé frère *Martin*. C'était bien là un des plus horribles effets de la subversion totale de ce malheureux pays. Frère *Martin* réclama la prisonnière comme *sentant l'hérésie, odorantem hæresim*. Il somma le duc de Bourgogne & le comte de Ligni, *par le droit de son office, & de l'autorité à lui commise par le St. Siège, de livrer* Jeanne *à la sainte inquisition*.

La Sorbonne se hâta de seconder frère *Martin* : elle écrivit au duc de Bourgogne & à *Jean de Luxembourg* : „ Vous avez employé votre noble puis„ sance à appréhender icelle femme qui „ se dit *la pucelle*, au moyen de la„ quelle l'honneur de Dieu a été sans „ mesure offensé, la foi excessivement „ blessée, & l'église trop fort deshono„ rée ; car par son occasion idolâtrie, „ erreurs, mauvaise doctrine & autres

„ maux inestimables se sont ensuivis
„ en ce royaume.... mais peu de cho-
„ se ferait avoir fait telle prinse, si ne
„ s'ensuivait ce qu'il appartient pour
„ satisfaire l'offense par elle perpétrée
„ contre notre doux créateur & sa foi,
„ & sa sainte église, avec ses autres
„ méfaits innumérables.... & si, fe-
„ rait intolérable offense contre la ma-
„ jesté divine s'il arrivait qu'icelle fem-
„ me fût délivrée. "

Enfin la *pucelle* fut adjugée à *Pierre Cauchon*, qu'on appellait l'indigne évêque, l'indigne Français & l'indigne homme. *Jean de Luxembourg* vendit la *pucelle* à *Cauchon* & aux Anglais pour dix mille livres, & le duc de *Bedfort* les paya. La Sorbonne, l'évêque & frère *Martin*, présenterent alors une nouvelle requête à ce duc de *Bedfort* régent de France: *En l'honneur de notre Seigneur & Sauveur Jésus-Christ, pour qu'icelle* Jeanne *fût brièvement mise à*

mains de la justice de l'église. *Jeanne* fut conduite à Rouen. L'archevêché était alors vacant, & le chapitre permit à l'évêque de Beauvais, de *besogner* dans la ville. C'est le terme dont on se servit.) Il choisit pour ses assesseurs neuf docteurs de Sorbonne avec trente cinq autres assistans abbés ou moines. Le vicaire de l'inquisition, *Martin*, présidait avec *Cauchon*; & comme il n'était que vicaire il n'eut que la seconde place.

Il y eut quatorze interrogatoires; ils sont singuliers. Elle dit qu'elle a vu *sainte Catherine & sainte Marguerite* à Poitiers. Le docteur *Beaupère* lui demanda, à quoi elle a reconnu les deux saintes? elle répond que c'est à leur manière de faire la révérence. *Beaupère* lui demanda si elles sont bien jaseuses? Allez, dit-elle, le voir sur le régistre. *Beaupère* lui demanda si quand elle a vu *St. Michel* il était tout nud? elle ré-

pond : Pensez-vous que notre Seigneur n'eût de quoi le vêtir ?

Voilà le ridicule, voici l'horrible.

Un de ses juges, docteur en théologie & prêtre, nommé *Nicolas l'oiseleur*, vient la confesser dans la prison. Il abuse du sacrement jusqu'au point de cacher derrière un morceau de serge deux prêtres qui transcrivent la confession de *Jeanne d'Arc*. Ainsi les juges employerent le sacrilège pour être homicides. Et une malheureuse idiote, qui avait eu assez de courage pour rendre de très-grands services au roi & à la patrie, fut condamnée à être brûlée par quarante-quatre prêtres Français qui l'immolaient à la faction de l'Angleterre.

On sait assez comment on eut la bassesse artificieuse de mettre auprès d'elle un habit d'homme pour la tenter de reprendre cet habit, & avec quelle absurde barbarie on prétexta cette prétendue

prétendue transgreſſion pour la condamner aux flammes, comme ſi c'était dans une fille guerrière un crime digne du feu, de mettre une culotte au lieu d'une jupe. Tout cela déchire le cœur, & fait frémir le ſens commun. On ne conçoit pas comment nous oſons après les horreurs ſans nombre dont nous avons été coupables, appeller aucun peuple du nom de barbare.

La plupart de nos hiſtoriens, plus amateurs des prétendus embelliſſemens de l'hiſtoire que de la vérité, diſent que *Jeanne* alla au ſupplice avec intrépidité; mais comme le portent les chroniques du tems, & comme l'avoue Mr. de *Villaret*, elle reçut ſon arrêt avec des cris & avec des larmes; faibleſſe pardonnable à ſon ſexe, & peut-être au nôtre, & très-compatible avec le courage que cette fille avait déployé dans les dangers de la guerre; car on

peut être hardi dans les combats, & ſenſible ſur l'échaffaut.

Je dois ajouter ici que pluſieurs perſonnes ont cru ſans aucun examen que la *pucelle d'Orléans* n'avait point été brûlée à Rouen, quoique nous ayons le procès verbal de ſon exécution. Elles ont été trompées par la rélation que nous avons encore, d'une avanturière qui prit le nom de la *pucelle*, trompa les frères de *Jeanne d'Arc*, & à la faveur de cette impoſture épouſa en Lorraine un gentilhomme de la maiſon des *Armoiſes*. Il y eut deux autres friponnes qui ſe firent auſſi paſſer pour la *pucelle d'Orléans*. Toutes les trois prétendirent qu'on n'avait point brûlé *Jeanne*, & qu'on lui avait ſubſtitué une autre femme. de tels contes ne peuvent être admis que par ceux qui veulent être trompés.

Apprends, *Nonotte*, comme il faut étudier l'hiſtoire quand on oſe en parler.

Dix-neuvième sottise de Nonotte, *sur* Rapin Thoiras.

Il attaque, page 185, l'exact & judicieux *Rapin de Thoiras*; il dit qu'il n'était ni de son goût, ni sûr pour lui, de se déclarer pour la *pucelle d'Orléans*. Ne voilà-t-il pas un homme bien instruit des mœurs de l'Angleterre? Un auteur y écrit assurément tout ce qu'il veut, & avec la plus entière liberté: & d'ailleurs, le gentilhomme que ce libelliste insulte ne composa point son histoire en Angleterre, mais à Vesel, où il a fini sa vie.

Il faut ajouter ici un mot sur l'aventure miraculeuse de *Jeanne d'Arc*. Ce serait un plaisant miracle que celui d'envoyer exprès une petite fille au secours des Français contre les Anglais, pour la faire brûler ensuite!

Vingtième sottise de Nonotte, *sur Mahomet II, & de la prise de Constantinople.*

L'auteur du libelle renouvelle le beau conte de *Mahomet II*, qui coupa la tête à sa maîtresse *Irène* pour faire plaisir à ses janissaires. Ce conte est assez réfuté par les annales turques, & par les mœurs du serrail, qui n'ont jamais permis que le secret de l'empereur fût exposé aux raisonnemens de la milice.

Il nie que la moitié de la ville de Constantinople ait été prise par composition; mais les annales turques rédigées par le prince *Cantemir*, & les églises grecques qui subsistèrent, sont d'assez bonnes preuves que le libelliste ne connaît pas plus l'histoire des Turcs que la nôtre.

Vingt-unième ſottiſe de Nonotte, *ſur la taxe des péchés.*

L'auteur du libelle demande, *où eſt cette licence deshonorante, cette taxe honteuſe, ces prix faits, &c. qui avaient paſſé en coutume, en droit & en loi?* Qu'il liſe donc la taxe de la chancellerie romaine, imprimée à Rome en 1514 chez *Marcel Silbert* au champ de *Flore*, & l'année d'aprés à Cologne, chez *Goſvinus Colinius*; enfin à Paris en 1520 chez *Touſſaint Denys*, rue St. Jacques. Le premier titre eſt, *De cauſis matrimonialibus.*

In cauſis matrimonialibus, pro contractu quarti gradûs, taxa eſt turonenſes ſeptem, ducatus unus, carlini ſex.

Faut-il que ce pauvre homme nous oblige ici de dire, que dans le titre 18 on donne l'abſolution pour cinq carlins à celui qui a connu ſa mère? que pour un père & une mère qui au-

ront tué leur fils, il n'en coûte que ſix tournois & deux ducats ? & ſi on demande l'abſolution du péché de Sodomie & de la beſtialité, avec la clauſe inhibitoire, il n'en coûte que trente-ſix tournois & neuf ducats. Après de telles preuves, que ce libelliſte ſe taiſe ou qu'il paye pour ſes péchés.

Vingt-deuxième ſottiſe, ſur le droit des ſéculiers de confeſſer.

Il demande où l'hiſtorien a pris que les ſéculiers, & les femmes mêmes avaient droit de confeſſer ? Où moi pauvre ignorant ? dans *St. Thomas* pag. 255 de la IIIe partie, édition de Lyon 1738. *Confeſſio ex defectu ſacerdotis à laïco facta ſacramentalis eſt quodammodo.* Ignorez-vous combien d'abbeſſes confeſſerent leurs religieuſes ? On ne peut mieux faire que de rapporter ici une partie d'une lettre d'un très-ſavant homme, datée de Valence du 1 Fé-

vrier 1769, concernant cet usage que *Nonotte* ignore.

L'auteur demande *si on pourait lui citer quelque abbesse qui ait confessé ses religieuses* ?

On lui répondra avec Mr. l'abbé *Fleuri*, liv. 76 tom. XVI, pag. 246 de l'*Histoire ecclésiastique*, „ qu'il y avait en „ Espagne des abbesses qui donnaient „ la bénédiction à leurs religieuses, „ entendaient leurs confessions & prê„ chaient publiquement lisant l'évan„ gile, que ce fait parait par une let„ tre du pape du 10 Décembre 1210. „ (C'est *Innocent* III.) &c.

J'ajoute à la remarque de ce vrai savant l'autorité de *St. Basile* dans ses *Règles abrégées*, tom. II. pag. 453. Il est permis à l'abbesse d'entendre avec le prêtre les confessions de ses religieuses. J'ajoute encore que le père *Martène* dans ses *Rites de l'église*, tom. II. pag. 39, affirme que les abbesses con-

feſſaient d'abord leurs nonnes, & qu'elles étaient ſi curieuſes qu'on leur ôta ce droit. Nous parlerons encore de l'ignorance du confeſſeur *Nonotte* ſur la confeſſion dans un autre article.

Vingt-troiſième ſottiſe dudit Nonotte.

L'auteur du libelle, en parlant du calviniſme, prétend que l'hiſtorien ménage toujours beaucoup *Calvin* & *Luther*. Il doit ſavoir aſſez que l'hiſtorien ne reſpecte que la vérité; qu'il a condamné hautement le meurtre de *Servet*, & toutes les fureurs dans la guerre, & tous les emportemens dans la paix; qu'il déteſte la perſécution & le fanatiſme partout où il les trouve; la deviſe de cette hiſtoire eſt, *Iliacos intra muros peccatur & extra*. Il ne fait pas plus de cas de *Luther* & de *Calvin* que du jéſuite *le Tellier*. Mais il croit que *Luther*, *Calvin* & les autres auteurs de la réforme rendirent un grand ſer-

vice aux souverains en leur enseignant qu'aucun de leurs droits ne pouvait dépendre d'un évêque.

Vingt-quatrième sottise de Nonotte *sur* François I.

L'auteur du libelle porte l'esprit de persécution jusqu'à rapporter ce qui est imputé au roi *François I*, par *Florimond de Raymond*, cité avec tant de complaisance dans le jésuite Daniel; *Si je savais un de mes enfans entaché d'opinions contre l'église romaine, je le voudrais moi-même sacrifier.* Voilà ce que l'auteur du libelle appelle *une tendre piété*, pag. 255. Quoi ! *François I* qui accordait à *Barberousse* une mosquée en France, aurait eu *une piété assez tendre* pour égorger le dauphin s'il avait voulu prier Dieu en français, & communier avec du pain levé & du vin ! *François I* par une politique malheureuse aurait-il prononcé ces paroles

barbares ? *De Thou*, *Duhaillan* les rapportent-ils ? & quand ils les auraient rapportées, quand elles seraient vraies, que faudrait-il répondre ? que *François I* aurait été un père dénaturé, ou qu'il ne pensait pas ce qu'il disait. Mais il n'y a de père dénaturé que père *Nonotte*.

Vingt-cinquième sottise de Nonotte, *sur la St. Barthelemi.*

Malheureux ! avez-vous été aidé dans votre libelle par l'auteur de l'apologie de la St. Barthelemi ? Il paraît que vous excusez ces massacres. Vous dites qu'ils ne furent jamais prémédités : lisez donc *Mézerai*, qui avoue que *dès la fin de l'année* 1570 *on continuait dans le grand dessein d'attirer les huguenots dans le piège*, pag. 156 tom. V. édition d'Amsterdam. Votre *Daniel* ne dit-il pas que *Charles XI* joua bien son rôlet ? & n'a-t-il pas copié ces paroles de l'historio-

graphe *Matthieu* ? Quel rôlet, grand Dieu ! & dans combien de mémoires ne trouve-t-on pas cette funeſte vérité ?

Un critique qui ſe trompe n'eſt que mépriſable : mais un homme qui excuſerait la St. Barthelemi ſerait un coquin puniſſable. Vous jouez, *Nonotte*, un indigne rôlet.

Vingt-ſixième ſottiſe de Nonotte, *ſur le duc de* Guiſe, *& les barricades.*

Voici les paroles de *Nonotte*.

Quant à la défenſe que Henri III *fit au duc de* Guiſe *de venir à Paris, l'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs *dit que le roi fut obligé de lui écrire par la poſte, parce qu'il n'avait point d'argent pour payer un courier.*

Pauvre libelliſte ! citez mieux. Il y a dans le texte ; » il écrit deux lettres, » ordonne qu'on dépêche deux couriers ; » il ne ſe trouve point d'argent dans » l'épargne pour cette dépenſe néceſ-

» ceſſaire ; on met les lettres à la poſte, » & le duc de *Guiſe* vient à Paris, ayant » pour excuſe apparente qu'il n'a point » reçu l'ordre. «

Voulez-vous ſavoir maintenant d'où eſt tirée cette anecdote ? des mémoires de Nevers, & d'un journal de *l'étoile*. Vous traitez cet auteur de petit bourgeois ; *l'étoile* était d'une ancienne nobleſſe ; mais qu'il ait été bourgeois ou fils d'un crocheteur de Beſançon, voici ſes paroles, page 95 tom. II.

» Il y avait cependant une négocia-» tion entamée à Soiſſons entre le duc » de *Guiſe* & *Bellièvre*, qui devait dans » trois jours lui apporter des ſûretés » de la part du roi. Des affaires plus » preſſées empêcherent *Bellièvre* d'aller » finir la commiſſion ; il écrivit néan-» moins au duc de *Guiſe* pour l'avertir » de ſon retard ; mais le commis de l'é-» pargne (c'eſt-à-dire du tréſor royal) » refuſa de donner vingt-cinq écus pour

faire partir les deux couriers qu'on renvoyait à Soissons, l'on mit les deux paquets à la poste, & ils arrivèrent trop tard, parce que le duc de *Guise* empêché par les ligueurs de se rendre à Paris, partit de Soissons au bout de trois jours.

Vingt-septième sottise de Nonotte, *sur le prétendu supplice de* Marie d'Arragon.

Il est utile de détruire tous les contes ridicules dont les romanciers, soit moines, soit séculiers, ont inondé le moyen âge. Un *Geofroi* de Viterbe s'avisa d'écrire à la fin du douzième siècle une chronique telle qu'on les faisait alors; il conte que deux cent ans auparavant, *Othon III* ayant épousé *Marie d'Arragon*, cette impératrice devint amoureuse d'un comte du pays de Modène, que ce jeune homme ne voulut point d'elle, que *Marie* irritée l'accusa d'avoir voulu attenter à son honneur;

que l'empereur fit décapiter le comte; que la veuve du comte vint, la tête de son mari à la main, demander justice; qu'elle offrit l'épreuve des fers ardens, qu'elle passa sur ces fers sans les sentir, que l'impératrice au contraire se brûla la plante des pieds, & qu'alors l'empereur la fit mourir.

Ce conte ressemble à toutes les légendes de ces siècles de barbarie. Il n'y avait du tems de l'empereur *Othon III* ni de *Marie d'Arragon*, ni de comte de Modène. C'est assez qu'un ignorant ait écrit de telles fausseté, pour que cent auteurs les copient: les *Maimbourgs* les adoptent, les *Lenglet* les répetent dans leur chronologie universelle, avec la bataille des serpens, & l'avanture d'un archevêque de Mayence mangé par les rats. Toutes ces fables sont faites pour être crues par notre libelliste, mais non par les honnêtes gens.

Vingt-huitième ſottiſe de Nonotte, *ſur la donation de* Pepin.

Oui, l'on perſiſte à croire que jamais ni *Pepin*, ni *Charlemagne* ne donnerent ni la ſouveraineté de l'exarchat de Ravenne, ni Rome; 1°. parce que ſi cette donation avait été faite, les papes en auraient conſervé, en auraient montré l'inſtrument autentique; 2°. parce que *Charlemagne*, dans ſon teſtament, met Rome & Ravenne au nombre des villes qui lui appartiennent, ce qui paraît déciſif; 3°. parce que les *Othons* qui allerent en Italie, ne reconnurent point cette donation, qu'elle ne fut pas même débattue, & que ſous *Othon premier* les papes n'avaient aucune ſouveraineté; 4°. parce que *Pepin* n'avait pu donner des villes ſur leſquelles il n'avait ni droit ni prétention; 5°. parce que jamais les empereurs Grecs ne ſe plaignirent de

cette prétendue donation, ni dans leurs ambassades, ni dans leurs traités. On objecte un passage d'*Eginhart*, qui dit que *Pepin* offrit la pentapole à *St Pierre*: cela veut dire seulement qu'il la mit sous la protection de *St. Pierre*, comme *Louis XI* donna depuis le comté de Boulogne à la Ste Vierge. Les papes eurent des domaines utiles dans la pentapole comme ailleurs; mais ils ne furent souverains ni sous *Pepin*, ni sous *Charlemagne*, qui eurent la juridiction suprême.

Il est faux que les papes aient jamais été maîtres de l'exarchat depuis *Pepin* jusqu'à *Othon III.* Cet empereur assigna aux papes le revenu de la marche d'Ancone, & non pas la souveraineté. Voilà la véritable origine de la puissance temporelle du siège de Rome: elle commence à la fin du IIe siècle, & elle n'est bien affermie que par *Alexandre VI.*

Vingt-

Vingt-neuvieme ſottiſe de Nonotte, *ſur un fait concernant le roi de France,* Henri III.

Auteur du libelle, vous dites *que vous n'avez jamais pu trouver dans quel livre il eſt dit que* Henri III *aſſiégea Livron en Dauphiné*; vous prétendez qu'il n'a jamais été aſſiégé, parce que ce n'eſt aujourd'hui qu'un bourg ſans défenſe: mais combien de villes ont été changées en villages par le malheur des tems! Voyez l'abrégé chronologique de *Mézerai* pag. 218 de l'édition déja citée. Voyez de *Serres*, & le livre 58 du véridique de *Thou*. Vous apprendrez que la ville de Livron fut aſſiégée par *Bellegarde* ſous les ordres du dauphin d'Auvergne, que le roi alla lui-même au camp, que les aſſiégés lui reprocherent la St. Barthelemi du haut de leurs murs. Vous trouverez toute cette avanture décrite dans

le recueil des choses mémorables, pag. 137; vous la trouverez dans les mémoires de *l'Etoile*, pag. 117 tome I. Vous apprendrez que ce n'était pas *Montbrun* chef du parti qui commandait dans Livron, mais *Roesse* qui fut tué dans un assaut. Vous apprendrez qu'à l'approche des assiégeans les habitans crierent du haut des murs le 13 Janvier, *Assassins, que venez-vous chercher, croyez-vous nous égorger dans nos lits comme l'amiral?* Vous saurez que les femmes combattirent sur la breche & que ce siege fut très-mémorable. Vous saurez qu'il n'appartient pas à un pédant de collège de parler de l'histoire de France qu'il ignore.

Treuxième sottise de Nonotte, *sur la conversion de* Henri IV.

C'est mauvaise foi dans le jésuite *Daniel*, c'est bêtise dans le libelliste de prétendre que *Henri IV* changea de re-

ligion par conviction. En vérité, l'amant de *Gabrielle d'Estrées* qui lui parle du *saut périlleux*, l'homme que les papes avaient appellé *bâtard détestable*, le prince qu'ils avaient déclaré indigne de porter la couronne, le politique qui mandait à la reine *Elizabeth* les raisons politiques de son changement, le héros qui avait vu cent assassins catholiques armés contre sa vie, le protestant qui avait écrit à *Corisande d'Andouins*, * *Et vous êtes de cette religion! j'aimerais mieux me faire Turc*: le monarque à qui *Rômi* conseilla de changer & auquel il dit, il faut que vous deveniez catholique, & que je reste huguenot; " ce même homme, dis-je, aurait-il cru sincèrement, que la religion romaine dont il était opprimé,

* Voyez la page 32 de ce quatrième tome de l'*Essai sur les mœurs*, où l'on a imprimé plusieurs lettres très-intéressantes de *Henri IV.* à *Corisande d'Andouins*.

était la seule bonne religion ? elle l'est sans doute, mais était-ce à lui de le croire, tandis qu'alors même on prêchait contre lui avec fureur, tandis qu'on avait établi contre lui cette prière publique, *délivrez-nous du Béarnois & du diable* ; tandis qu'on le peignit lui-même en diable avec une queue & des cornes ?

Ce grand homme si lâchement persécuté, obligé de plier son courage sous les loix de ses ennemis, ne daigna pas seulement signer la confession de foi rédigée après bien des contestations par *David Duperron*, telle qu'on la trouve dans les mémoires du duc de *Sully*, qui en fit supprimer bien des minuties. *Henri IV* la fit seulement signer par *Lomenie*.

On peut dans un vain panégyrique représenter ce héros comme un converti : mais l'histoire doit dire la vérité. *Daniel* ne l'a point dite ; cet histo-

rien parle plus avantageusement du frère *Coton*, que du plus grand roi de la France.

On passe à *Daniel* d'avoir été assez ignorant pour appeller *Lognac*, ce chef des quarante-cinq, ce Gascon assassin du duc de Guise, *premier gentilhomme de la chambre*. On lui passe de n'avoir jamais rien su des fameux états de 1355. on lève les épaules quand il dit que les médecins ordonnerent à *Louis VIII* de prendre une fille, pour guérir de sa derniere maladie, & qu'il aima mieux mourir que de guérir par ce remède, lui qui d'ailleurs en avait un tout prêt dans son épouse, la plus belle princesse de l'Europe. On est révolté de son peu de connoissance des loix, & ennuyé de ses récits confus de batailles. Mais quand il peint *Henri IV* dévot & faisant le métier de délateur contre les protestans auprès de la république de Venise, on joint à bien

peu d'estime beaucoup d'indignation.

Remarquons que l'auteur de la *Henriade* & de l'*Essai sur les mœurs* & *sur l'esprit des nations*, ayant lu autrefois dans *Daniel* l'histoire de la première race écrite d'après Cordemoi, la trouva meilleure que celle de *Mezerai*; il lui rendit justice. Mais lorsqu'ensuite il lut la troisième race, il la trouva fort infidelle & lui rendit plus de justice encore.

Trente-unième sottise de Nonotte, sur le cardinal Duperron, & des états de 1614.

Le libelliste donne lieu d'examiner une question importante. Tous les mémoires du tems portent que le cardinal *Duperron* s'opposa à la publication de la loi fondamentale de l'indépendance de la couronne, qu'il fit supprimer l'arrêt du parlement qui confirmait cette loi naturelle & positive, qu'il cabala,

qu'il menaça, qu'il dit publiquement que si un roi était arien ou mahométan, il faudrait bien le déposer.

Non; il faudrait lui obéir s'il avait le malheur d'être mahométan, aussi-bien que s'il était un saint chrétien. Les premiers chrétiens ne se révoltaient pas contre les empereurs païens; quel droit aurions-nous de nous révolter contre notre souverain musulman? Les Grecs qui ont fait serment au padicha, ne feraient-ils pas criminels de violer ce serment? Ce qui serait un crime à Constantinople ne serait pas assurément une vertu dans Paris. Et supposons (ce qui est impossible) que le roi à qui *Duperron* avait juré fidélité, fût devenu musulman, supposons que *Duperron* eût voulu le détrôner, *Duperron* eût mérité le dernier supplice.

On ne dira pas ici ce que le libelliste mérite; mais cette opinion, que

l'église peut déposer les rois ; en un mot toutes les opinions la plus absurde & la plus punissable ; & ceux qui les premiers ont osé la mettre au jour, ont été des monstres ennemis du genre humain.

Le libelliste demande où l'on trouve les paroles de *Duperron* ? où ? dans tous les mémoires du tems, recueillis par *Le Vassor*, dans l'histoire chronologique du jésuite *d'Avrigni*. Partout. *D'Avrigni* sur-tout prend le parti du prêtre *Duperron* contre le parlement.

Trente-deuxieme sottise de Nonotte, sur la population de l'Angleterre.

Le chevalier *Petti* a prouvé qu'il faut les circonstances les plus favorables, pour qu'une nation s'accroisse d'un vingtieme en cent années ; & ce calcul fait voir le ridicule de ceux qui peuplent la terre à coups de plume, & qui couvrent le globe d'habitans en

un siècle ou deux. Le libelliſte demande, *comment l'Angleterre a eu un tiers de plus de citoyens depuis la reine Elizabeth ?* On répondra à cet homme, que c'eſt préciſément parce que l'Angleterre s'eſt trouvée dans les circonſtances les plus favorables ; parce que des Allemands, des Flamands, des Français ſont venus en foule s'établir dans ce païs ; parce que ſoixante mille moines, dix mille religieuſes, dix mille prêtres ſéculiers de compte fait, ont été rendus à l'état & à la propagation ; & parce que la population a été encouragée par l'aiſance. Il eſt arrivé à ce royaume le contraire de ce que nous voyons dans l'état du pape, & en Portugal. Gouvernez mal votre baſſe-cour, vous manquerez de volaille ; gouvernez-la bien, vous en aurez une quantité prodigieuſe. Oiſons qui écrivez contre ces vérités utiles, puiſſe la baſſe-cour où vous êtes engraiſſés aux dépens de l'é-

tat, n'être plus remplie que de volatiles néceſſaires !

Trente-troiſième ſottiſe de Nonotte, *ſur l'amiral* Drack.

Vous faites le ſavant, *Nonotte*, vous dites à propos de théologie que l'amiral *Drak* a découvert la terre d'Yeſſo. Apprenez que *Drack* n'alla jamais au Japon, encore moins à la terre d'Yeſſo ; apprenez qu'il mourut en 1596, en allant à Porto-bello. Apprenez que ce fut quarante-huit ans après la mort de *Drack* que les Hollandais découvrirent les premiers cette terre d'Yeſſo en 1644. Apprenez juſqu'au nom du capitaine *Martin Jeritſon*, & de ſon vaiſſeau qui s'appellait le Caſtrécom. Croyez-vous donner quelque crédit à votre théologie en faiſant le marin ? vous êtes également ignorant ſur terre & ſur mer ; & vous vous applaudiſſez de

Votre livre, parce que vos bévues ſont en deux volumes.

Trente-quatrième ſortie de Nonotte, *ſur les confeſſions auriculaires.*

En vérité vous n'entendez pas mieux la théologie que l'hiſtoire de la marine. L'auteur de l'*Eſſai ſur les mœurs* a dit que ſelon *St. Thomas d'Aquin*, il était permis aux ſéculiers de confeſſer dans les cas urgens, que ce n'eſt pas tout-à-fait *un ſacrement*, mais que c'eſt *comme ſacrement*. Il a cité l'édition & la page de la ſomme de *Saint Thomas*; & là-deſſus vous dites que tous les critiques conviennent que cette partie de la ſomme de *St. Thomas* n'eſt pas de lui, & moi je vous dis qu'aucun vrai critique n'a pu vous fournir cette défaite. Je vous défie de montrer une ſeule ſomme de *Thomas d'Aquin* où ce monument ne ſe trouve pas. La ſomme était en telle vénéra-

tion qu'on n'eût pas osé y coudre l'ouvrage d'un autre. Elle fut un des premiers livres qui sortirent des presses de Rome dès l'an 1474 ; elle fut imprimée à Venise en 1484. Ce n'est que dans des éditions de Lyon qu'on commença à douter que la troisième partie de la somme fût de lui. Mais il est aisé de reconnaître sa méthode & son stile qui sont absolument les mêmes.

Au reste, *Thomas* ne fit que recueillir les opinions de son tems, & nous avons bien d'autres preuves que les laïques avaient le droit de s'entendre en confession les uns les autres ; témoin le fameux passage de *Joinville*, dans lequel il rapporte qu'il confessa le connétable de Chypre. Un jésuite du moins devrait savoir ce que le jésuite *Tolet* a dit dans son livre de l'instruction sacerdotale, liv. I. Chap. XVI, ni femme ni laïc ne peut absou-

dre sans privilège. *Nec femina nec laicus absolvere possunt sine privilegio.* Le pape peut donc permettre aux filles de confesser les hommes.

Il faut instruire ici *Nonotte* de cette ancienne coutume de se confesser mutuellement. Il sera bien étonné quand il apprendra qu'elle vient de la Syrie; il saura que les Juifs mêmes se confessaient les uns aux autres, dans les grandes occasions, & se donnaient mutuellement trente-neuf coups de fouet sur le derriere en récitant un verset du pseaume LXXVII.

Il serait bon que *Nonotte* se confessât ainsi de toutes les petites calomnies dont il est coupable.

On pourait faire plus de cent remarques pareilles; mais il faut se borner.

Si tu n'avais été qu'un ignorant nous aurions eu de la charité pour toi; mais tu as été un satirique insolent, nous t'avons puni.

MESSIEURS LES SIX JUIFS ;

Voilà, Messieurs, ce que Mr. Daniloville l'un des plus savants hommes de ce siècle écrivait à frère Nonottes. Je suis bien loin de prendre avec vous aussi telle liberté ; vous n'êtes point de ceux qui vivent de messes et de libelles. Votre nation a commis autrefois de grandes atrocités, comme toutes les autres ; ce n'est point à moi d'appésantir aujourd'hui le joug que vous portez. Si du tems de Tibère quelques pharisiens en qualité de races de vipères, se rendirent coupables d'un crime inexprimable dont ils ne connaissaient pas les conséquences, nesciunt quid faciunt, *je ne dois point vous haïr, je dois dire seulement* felix culpa ! *je vous répete ce que mon ami, qui aimait à répéter, a dit tant de fois ; le monde entier n'est qu'une famille, les hommes sont frères ; les frères se querellent quelquefois ; mais les bons cœurs reviennent aisément. Je suis prêt*

à vous embraſſer, vous & Mr. le Secrétaire dont j'eſtime la ſcience, le ſtyle, & la circonſpection dans plus d'un endroit ſcabreux.

J'ai l'honneur d'être ſans la moindre exception, & très-chrétiennement,

Meſſieurs,

Votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

LA ROUPILIERE

A Perpignan 15 Sept. 1776.

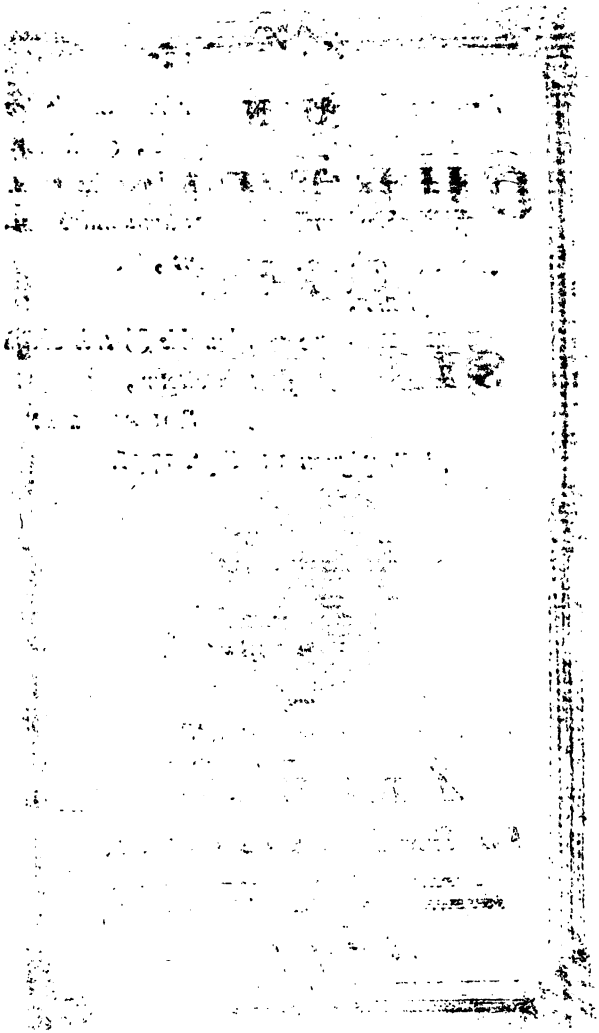

8182469
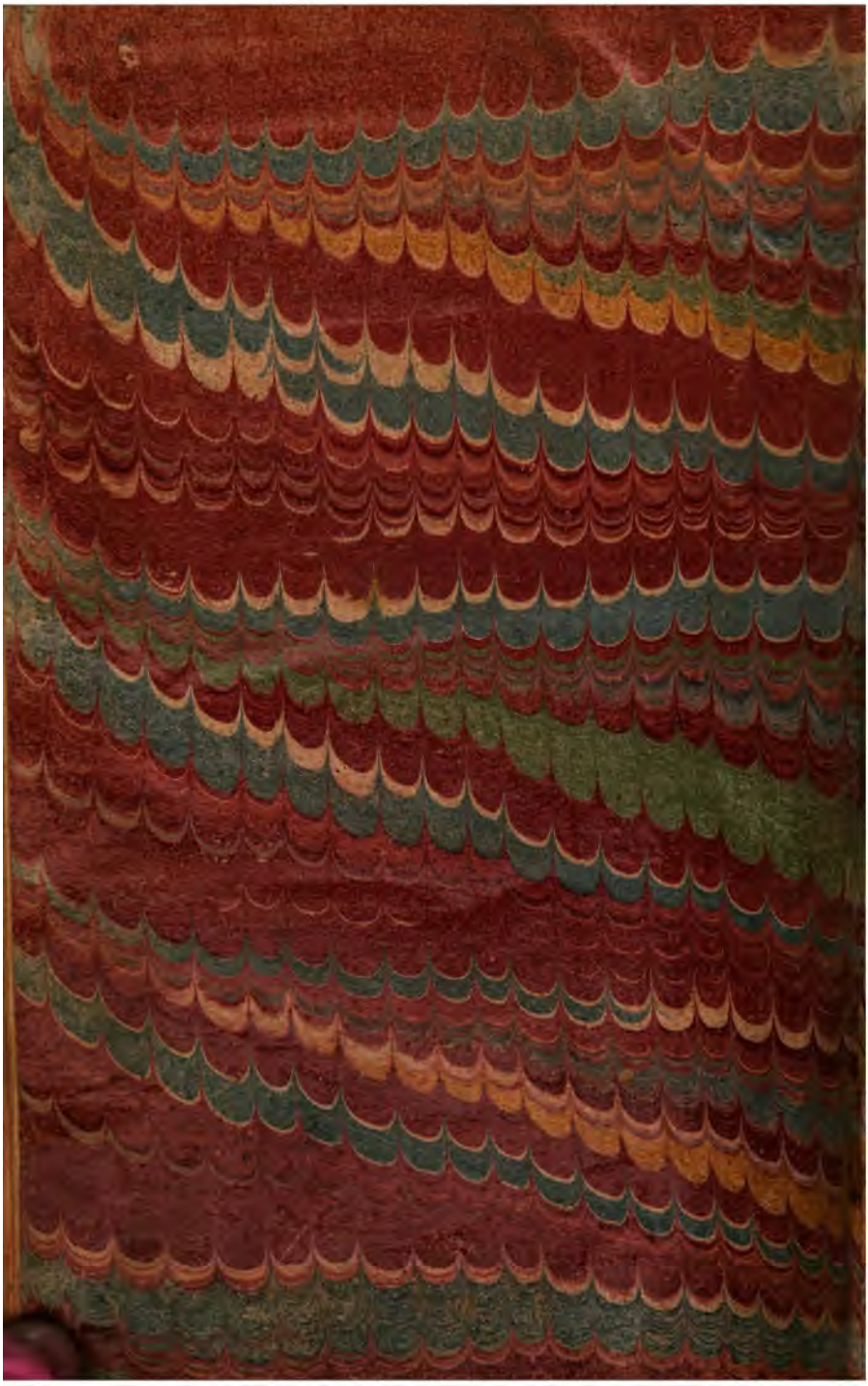
Librairie Palladio
6.10.81